

**LES JUIFS ET LA QUESTION JUIVE
DANS LES
ALPES-MARITIMES
de 1939 à 1945**

par Jean-Louis PANICACCI

Depuis une vingtaine d'années et l'afflux des rapatriés d'Afrique du Nord sur la Côte d'Azur, la communauté juive des Alpes-Maritimes dépasse les 30.000 âmes, les centres religieux et culturels Israélites se sont multipliés dans les grandes villes du littoral sans qu'il y ait eu de problème d'intégration.

Il n'en fut pas de même pendant la deuxième guerre mondiale lorsque notre département, territoire traditionnellement hospitalier et cosmopolite, fut confronté à des vagues successives et parfois massives de migration de Juifs français et d'immigration de Juifs étrangers fuyant les persécutions nazies, qui en firent un lieu de conflit entre autochtones et allogènes, administration et réfugiés, autorités italiennes et vichyssoises avant que l'irruption des troupes allemandes, le 9 septembre 1943, ne débouchât sur une véritable chasse à l'homme, qui se prolongea plusieurs mois durant, aboutissant à la dispersion ou à l'anéantissement d'une communauté devenue alors aussi nombreuse qu'aujourd'hui.

Il nous a paru utile de consacrer une étude approfondie à ce sujet, à la suite de la parution de plusieurs livres récents (1), de l'ouverture de certaines sources archivistiques et de la récolte de nouveaux témoignages afin de compléter des études fouillées mais anciennes comme celle de Léon Poliakov (2), de dresser un bilan sérieux de la déportation qui mette un terme à la publication d'estimations exagérées, d'apporter des éléments inédits sur l'immigration clandestine de 1939-1940, l'attitude des autorités françaises locales, la rafle d'août 1942, les réactions de l'opinion publique azuréenne.

Nous avons pu disposer d'une documentation très abondante, bien qu'incomplète, puisée pour ressentie! aux Archives départementales des Alpes-Maritimes (A.D. A.M.), aux Archives nationales (A.N.), à l'Archivio centrale di Stato (A.C.S.) et à l'Ufficio storico dello Stato maggiore dell'Esercito (U.S.S.M.E.) de Rome, ainsi que dans une trentaine de publications et une douzaine de témoignages.

De nombreuses annexes permettent de citer "in extenso" des documents le plus souvent inédits et de fournir une approche sociologique des déportés.

L'IMMEDIAT AVANT-GUERRE ET LA DROLE DE GUERRE

Jusqu'au milieu des années trente, la communauté Israélite des Alpes-Maritimes, dirigée par le Grand Rabbin Schumacher, était plutôt réduite (environ un millier de personnes à Nice), constituée par des éléments souvent installés depuis plusieurs générations et bien assimilés à la population azuréenne (3) au sein de laquelle ils se livraient à des activités commerciales ou industrielles (Lattes, Bouchara, Viterbo), occupaient une place de choix parmi les professions libérales (Cassin, Lippmann, Milhaud, Montel), voire parmi les élites locales : il est significatif de constater que Georges Picard exerça à la fois les fonctions de président de l'Alliance Française et d'adjoint au maire de Nice.

(1) La France et la question juive, Actes du colloque du C.D.J.C.. Editions Sylvie Messinger, Paris, 1981, 416 p. Alberto CAVAGLION, Nella notte straniera, gli ebrei di S. Martin Vesubie. Cuneo, l'Arciere, 1981, 179 p. ; Michaël MARRUS-Robert PAXTON, Vichy et les Juifs, Calmann-Levy, 1981, 433 p. ; Serge KLARFELD, Vichy-Auschwitz, Fayard, 1983, 543 p. (2) La condition des Juifs en France sous l'occupation italienne. Paris, C.D.3.C., 1946, 174 p. (3) Un cimetière Israélite existait déjà sur la colline du Château, berceau de l'histoire de Nice.

L'accession au pouvoir d'Hitler, en 1933, contribua à étoffer et à varier la colonie juive par l'arrivée de réfugiés allemands -peu nombreux jusqu'en 1935 (1)- puis, après l'Anschluss, de réfugiés autrichiens. C'est ainsi qu'à partir de 1936 la région grasseoise vit s'installer un groupe de Juifs allemands, animé par Otto Muller, qui acheta des exploitations agricoles (2) et, qu'à partir de l'automne 1938 plusieurs centaines de Juifs autrichiens se fixèrent sur la Côte d'Azur, parmi lesquels le directeur de l'Opéra Comique de Vienne Alexandre Kowalewski et le ministre plénipotentiaire Ignace Polfak (3). Il est révélateur de constater l'évolution des étrangers recensés en mars 1936 et en décembre 1938 : les Allemands passèrent de 1.059 à 1.874 et les Autrichiens de 202 à 1.074 (4) ; une majorité des nouveaux venus, surtout parmi les Autrichiens, était de confession israélite.

Aussi, la communauté juive des Alpes-Maritimes comptait-elle environ 5.000 représentants en 1939 (5), d'autant plus que les mesures prises en Italie à partir de novembre 1938 contribuèrent à l'arrivée, le plus souvent clandestine, de plusieurs centaines d'Israélites d'Europe centrale installés dans la péninsule après 1919 et devant impérativement la quitter avant le 12 mars 1939 (6). Tous les arrivants ne se fixèrent pas sur la Côte d'Azur : c'est ainsi qu'en février 1939 68 Juifs allemands s'embarquèrent à Cannes sur le vapeur italien "Conte Grande" à destination de l'Amérique du Sud ; ces derniers ayant été refoulés à Montevideo comme à Buenos Aires, le ministère de l'Intérieur prévint le préfet Mouchet, le 9 mars, que la compagnie de navigation transalpine avait l'intention de ramener les étrangers sur la Croisette, malgré le refus du visa français, et lui transmit les instructions suivantes: "Prière prendre toutes dispositions utiles pour interdire débarquement et refouler immédiatement intéressés." (7).

L'immigration clandestine

Les consulats de France en Italie ayant refusé le plus souvent la délivrance du visa, les expulsés tentèrent de franchir clandestinement la frontière par la montagne ou par la mer. Ces tentatives durèrent plus d'une année, compte tenu de la prolongation du délai de grâce par les autorités transalpines, si bien que le dernier franchissement illégal de la frontière fut enregistré le 4 mai 1940.

Beaucoup de réfugiés furent des récidivistes, ayant été refoulés par les services français lors de leur première ou seconde tentative ; d'autres, âgés, malades, chargés de famille ou possédant plus de 100.000 francs furent remis à un Comité d'Assistance aux Réfugiés (C.A.R.), fondé par la communauté israélite de Nice, tandis que certains autres furent internes et jugés par les tribunaux correctionnels de Grasse et de Nice en vertu du décret-loi du 2 mai 1938 (8).

(1) On nota toutefois l'arrivée de Julius Schnumann, président du Conseil municipal de Pforzheim.

(2) A.D. A.M., 86 W 17771, rapport du sous-préfet de Grasse.

(3) A.D. A.M., 193 W 72, associations étrangères.

(4) A.D. A.M., fichier départemental R..G. 1942 (en cours de classement).

(5) M. HUGHES, The Jews in Nice during the second world war, p. 16.

(6) L'Eclaireur, 11/3/1939.

(7) A.D. A.M., 25S87, mouvement des étrangers.

(8) Il prévoyait une amende de 100 à 1000 francs et un emprisonnement de un mois à un an pour les entrées irrégulières ou clandestines.

Les douaniers, gardes mobiles et gendarmes des Alpes-Maritimes, notamment de Menton à Fontan, furent mobilisés des mois durant pour refouler les immigrants ou, dans le meilleur des cas, les conduire vers les commissariats spéciaux de Breil, Sospel, Menton où les réfugiés devaient décliner leur identité et souscrire à quelques formalités avant de pouvoir fouler librement le sol français -mais sans quitter le département- en attendant qu'il fût statué sur leur sort par les tribunaux. Les seuls gendarmes et gardes mobiles en poste à Menton surprirent 575 clandestins de la fin janvier à la fin juin 1939, en refoulèrent 414 et en conduisirent 161 au commissariat spécial (9). Environ 620 clandestins s'infiltrèrent ou débarquèrent du 1er juillet 1939 au 4 mai 1940 (cf. annexe !), surtout localisés dans le Mentonnais et sur le littoral azuréen, bien qu'il y eût des tentatives de passage par la Gordolasque et la Roya (cf. carte). Les passages effectués par la montagne mentonnaise, aux parois abruptes, s'avérèrent difficiles et le célèbre "Pas de la Mort", filière traditionnelle de l'immigration clandestine, fit de nouvelles victimes : 3 Hongrois blessés le 15 mars, 1 Autrichien le 3 avril, 1 Tchèque mort le 4 octobre sans compter la découverte des cadavres décomposés d'1 Polonais et d'1 Tchèque vraisemblablement morts en mars et en juin 1939. La sévérité accrue du contrôle de la frontière montagneuse incita les candidats à l'immigration clandestine à préférer la voie maritime à compter de l'été 1939 (cf. carte).

La plupart des clandestins appartenaient à des milieux aisés (officiers, professeurs, magistrats, banquiers, commerçants, artisans, professions libérales) bien que l'on enregistrait la présence de quelques employés. C'est qu'il fallait acquitter une somme non négligeable pour s'assurer le concours d'un pêcheur ligure acceptant de transporter des clandestins de l'autre côté de la baie de Garavan : de 300 à 1200 liras par personne (2) avec une tendance à l'augmentation due aux sanctions pénales et aux saisies de barques intervenues (3).

Le C.A.R., dont le secrétaire général était le commerçant -1. Babani, installa ses services dans les locaux attenants au Temple de la rue Deloye et aménagea un réfectoire dénommé "Cuisine aux Réfugiés", rue Beaumont, qui servit 250 repas par jour en mars 1939 et 800 en juillet, ce qui représenta un total de 102.000 repas servis jusqu'en août 1939 et une dépense de 800.000 francs (4). D'autre part, le Comité versa 270.000 francs de taxes de visa et de cartes d'identité d'étrangers, fut à l'origine de l'exploitation d'une ferme sur une colline niçoise et d'une réunion destinée aux Juifs de langues orientales, tenue à l'Hôtel Riva Bella, où le rabbin Elie Eskenazy leur prodigua des encouragements (5).

L'attitude de la presse

La presse quotidienne, représentée par le conservateur l'Eclaireur et le radical Le Petit Niçois, rendit compte avec objectivité, voire avec émotion, du drame constitué par le périlleux exode des juifs d'Europe centrale chassés d'Italie. Le dernier cité signala le 6 juillet que des réfugiés hébergés à Nice avaient versé 103 francs à la Trésorerie générale en faveur de l'effort de guerre français, leur consacra deux articles consécutifs le 22 juillet ("Les Juifs errants") et le 23 ("Des centaines de Juifs guettent sur la côte italienne la barque qui les conduira vers la France "terre promise"), indiqua le 10 août que 2 Tchèques sollicitaient leur engagement dans la Légion étrangère, publia le 20 août la déclaration d'Allemands débarqués au Cap d'Antibes ("Nous avons quitté l'Italie parce que nous avons peur de rester dans un Etat fasciste s'il y avait la guerre. Nous ne voulons pas retourner en Italie et nous sommes interdits en Allemagne"), évoqua le 23 août les "scènes déchirantes" s'étant déroulées lors d'un refoulement à Menton et les "malheureux" arrêtés sur la rive droite du Var. Quant à l'Eclaireur, il mentionna le "Vive la France" proclamé par des inculpés mis en liberté provisoire par la 3e Chambre correctionnelle de Nice le 11 mars 1939 et, le 5 mai 1940, il signala que parmi les derniers débarqués figurait un ex-officier autrichien interné à Buchenwald où les nazis lui avaient fait une marque au fer rouge sur la jambe.

(1) Le Petit Niçois, 2/7/1939.

(2) Idem, 30/8/1939, et l'Eclaireur, [0/7 et 27/10/1939 et 5/5/1940.

(3) 13 pêcheurs furent déférés au Parquet de Nice avant la guerre.

(4) Le Petit Niçois, 24/7/1939, et l'Eclaireur, 11/3, 18/3 et 13/S/1939.

(5) Le Petit Niçois, 25 et 26/7/1939.

Si les quotidiens azuréens firent alors preuve de dignité, il n'en alla pas de même pour deux périodiques de l'arrondissement de Grasse, Le Progrès Provençal et Le Message de Cannes qui, le 28 janvier et le 20 février 1939, publièrent des publicités relatives à la plaquette de Charles Rivet Le problème juif, bien que l'hebdomadaire cannois assortît l'encadré du commentaire suivant : "Les conclusions s'inspirent de l'intérêt français sans donner cette forme de "racisme" que nous ne saurions envier à l'Allemagne." Le Progrès provençal manifesta à trois reprises un antisémitisme "politique", attaquant le 7 janvier le député de la circonscription, Edouard Jonas, dans une rubrique "Jonasseries" faisant allusion à ses origines juives "eskénazi", dénonçant le 24 juin les origines autrichiennes du député et les origines allemandes du sénateur des Alpes-Maritimes Louis Louis-Dreyfus, ironisant le 22 juillet sur Jonas et "son frère de lait" Louis-Dreyfus qui, à l'occasion des cérémonies du 14 juillet, avaient évoqué dans leurs discours "les grands ancêtres gaulois", celtes et arvernes".

La "drôle de guerre"

Le 3 septembre 1939, la France déclara ta guerre à l'Allemagne. Plusieurs dizaines de Juifs allemands et autrichiens, présents dans les Alpes-Maritimes et âgés de 16 à 50 ans, furent internés au Fort Carré d'Antibes en compagnie des ressortissants pro-nazis. Certains y passèrent plusieurs mois avant d'obtenir leur libération ou leur engagement dans la Légion étrangère : nous pouvons citer les Autrichiens Paul Frankfurt, Siegfried Motdauer, Otto Lakatos et l'Allemand Willy Winter qui furent mobilisés dans les Bataillons de Volontaires Etrangers après leur libération (0)

Les autorités militaires, soucieuses de ne pas laisser des espions s'infiltrer dans le dispositif du Secteur Fortifié des Alpes-Maritimes, n'apprécièrent pas du tout l'immigration clandestine effectuée pendant la "drôle de guerre", ainsi que le souligna le commandant du XV^e Corps d'Armée : "En avril-mai 1940, des Juifs (ou se disant tels), sûrement allemands, ont été fréquemment débarqués de nuit entre Menton et Nice. Arrêtés aussitôt, ils sont déferés à la justice civile qui les met généralement en liberté provisoire. Or, parmi eux, on signale fréquemment des espions. Un certain nombre sont tout au moins douteux."(2).

Le Tribunal correctionnel de Nice eut à se prononcer sur 210 affaires d'entrée clandestine - concernant 438 personnes- et sur 309 affaires de défaut de carte d'identité d'étranger -concernant 316 personnes- (3). Les jugements prononcés furent souvent modérés : c'est ainsi que le 6 septembre 1939, le Tribunal correctionnel de Grasse jugea 35 clandestins allemands et tchèques ayant reconnu le défaut de visa et souhaité regagner l'Amérique, infligeant aux 32 adultes la peine minimale, à savoir 100 francs d'amende et 1 mois de prison ; le 11 mai 1940, le Tribunal correctionnel de Nice condamna 24 Polonais à 100 francs d'amende et 2 mois de prison (4).

L'éloignement de la terre natale et les tracasseries administratives poussèrent au suicide une Allemande de 73 ans, arrivée à Nice en février 1940, qui se jeta le 20 mars du 1^{er} étage de l'immeuble où elle était hébergée (5).

Des Juifs azuréens se distinguèrent lors des combats de mai-juin 1940, sur la Somme, comme le capitaine Jean Lippmann et son fils Jacques, sous-lieutenant au 94^e R.A.M., ou, sur les Alpes, comme le lieutenant Montel commandant la S.E.S. du 62^e B.C.A. à Saorge, qui obtinrent citations et décorations.

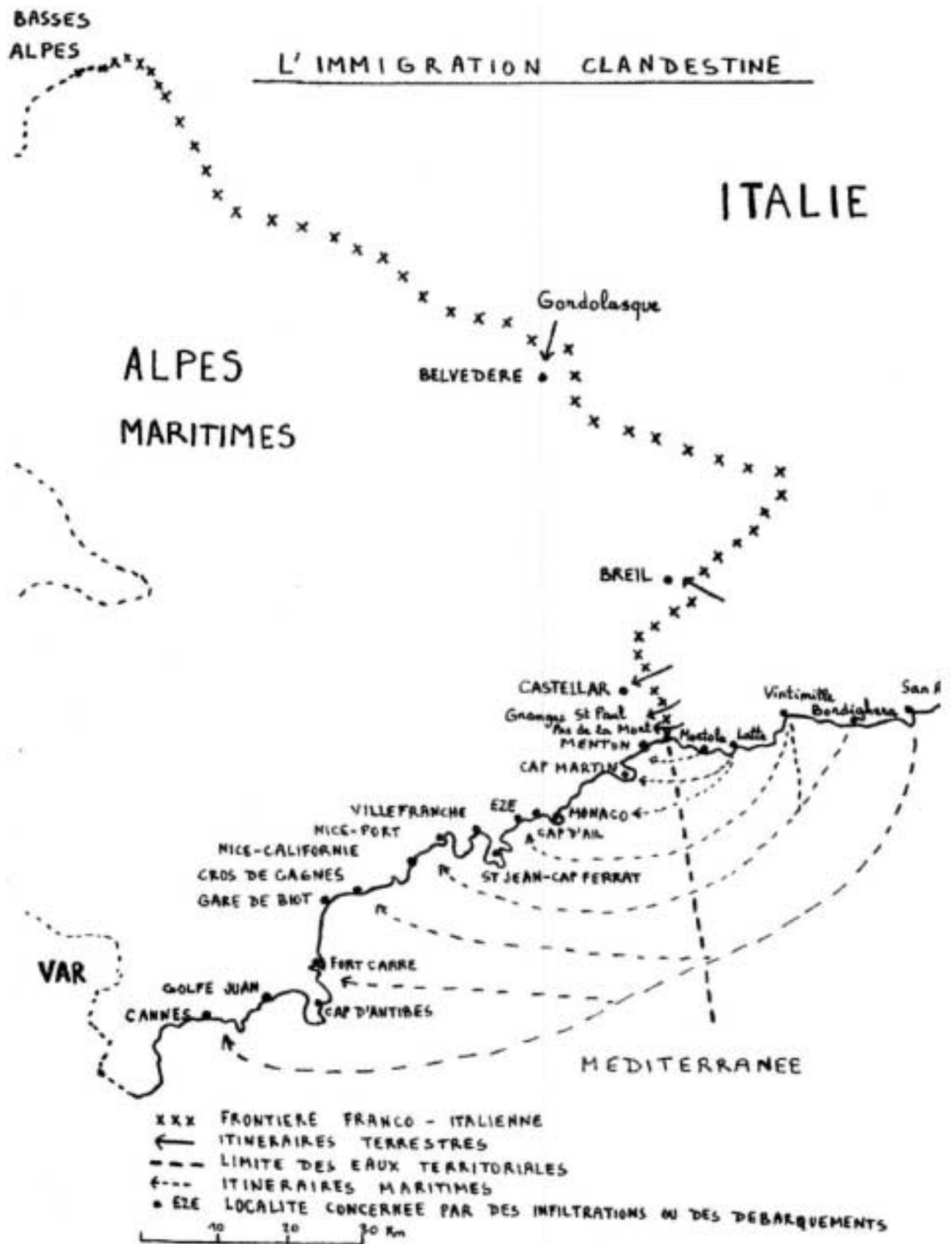
(1) A.D. A.M., 193 W 72 et 73.

(2) MONTAGNE, La bataille pour Nice et la Provence, p. 50.

(3) A.D. A.M., 159 W 27252, Tribunal de 1^{ère} Instance de Nice.

(4) Le Petit Niçois, 7/9/1939 ; l'Eclaireur, 12/5/1940.

(5) l'Eclaireur, 21/3/1940.



LE REGIME DE VICHY (10 JUILLET 1940 - 11 NOVEMBRE 1942)

L'effondrement militaire fut à l'origine d'un nouvel afflux d'Israélites français et étrangers sur la Côte d'Azur dès la fin juin : "Roulés par l'exode, poussés aux épaules par la peur des persécutions, les Juifs vivant en France fuient vers la zone encore libre, vers Bordeaux, vers Marseille, vers Nice." (1). Si la défaite entraîna un incontestable renforcement de la colonie juive des Alpes-Maritimes, il semblerait qu'il y eût des mouvements croisés, fût-ce limités, puisque le sous-préfet de Grasse évoqua le départ vers Marseille de plusieurs dizaines de Juifs, en septembre, en raison de leur crainte d'une occupation du département par les troupes de l'Axe, concrétisée par la présence visible des officiers allemands et italiens des Commissions d'armistice (2).

La défaite inattendue traumatisa le Français moyen et les nouveaux dirigeants du pays lui désignèrent, entre autres boucs émissaires, les Juifs et les étrangers, d'où l'apparition d'un climat d'antisémitisme et de xénophobie dès l'été 1940, marqué par des manifestations d'intolérance, des articles vindicatifs (cf. annexe II), des internements administratifs, des éliminations politiques et professionnelles, des révisions ou déchéances de nationalité ainsi que par des changements de nom de rues.

Les premiers incidents

Le P.P.F. fut à l'origine d'incidents à compter du 29 juillet au soir, où les vitrines de quatre commerçants israélites de Nice furent lapidées ; sur les galets recueillis par la police figuraient les inscriptions : "La Révolution Nationale commence", "Le châtime des Juifs" ainsi que le sigle du mouvement doriote (3) ; quatre extrémistes furent arrêtés et le quotidien radical qualifia leurs actes de "gestes stupides et prémédités". Le 14 août, au petit matin, les vitrines de sept autres commerçants furent brisées, suivant le même scénario et, vers 19 heures, une manifestation antisémite se déroula, sur l'avenue de la Victoire, face au magasin Boucha-ra ; la police procéda à onze arrestations. Si l'Eclaireur ne fit aucun commentaire sur ces derniers incidents, Le Petit Niçois les désapprouva nettement : "Pour l'ordre et la tranquillité publique, à une époque où les deux-tiers du territoire français sont occupés, on ne peut que regretter de telles manifestations... Regrettons qu'il y ait encore des Français qui ne comprennent pas !" (4). Les activistes du P.P.F. interpellés lors de ces deux journées furent condamnés, quelques semaines plus tard, à une peine dérisoire : un franc d'amende (5). Le mouvement doriote diffusa des papillons antisémites le 11 septembre avant de manifester boulevard des Italiens et rue Halévy (6). Le 17 février 1941, des papillons jaunes portant le chandelier à sept branches furent collés sur la synagogue et sur des bancs de l'avenue de la Victoire ; le 5 avril, cinq types de papillons antisémites -dont "Les Révolutionnaires Nationaux chasseront de France les Juifs apatrides"- furent découverts à Cannes et à Antibes ; le 26 mai, des papillons "A bas les Juifs. P.P.F." furent retrouvés dans la salle de cinéma projetant Le Juif Suss (7).

(1) AMOUROUX, La vie des Français sous l'Occupation, p. 356.

(2) A.D. A.M., 86 W 17771, rapport au Préfet.

(3) Le Petit Niçois, 30/7/1940.

(4) Le Petit Niçois, 15/8/1940.

(5) 29/11/1940, A.D. A.M., série W (en cours de classement).

(6) A.D. A.M., 159 W 27227, rapports au Procureur.

(7) A.D. A.M., série W (en cours de classement) et 166 W 10.

L'antisémitisme de la presse

La presse, surtout périodique, emboucha les trompettes d'un antisémitisme empreint de xénophobie.

Le 27 juillet 1940, Le Progrès provençal s'en prit avec véhémence à l'ex-député de Grasse Jonas, en fuite, dans un article intitulé "Le dépotoir" (cf. annexe II) et reprocha au sénateur Louis-Dreyfus -qui avait un moment quitté le territoire national- d'être revenu à Cannes et d'y recevoir à sa permanence citoyens et délégués sénatoriaux. Le 10 août, l'hebdomadaire grassois publia un article "Il faut désintoxiquer la France", égratigna -dans la rubrique "Nos échos"- le sénateur Louis-Dreyfus qui "faisait dans les farines" et dénonça "l'agitation ridicule des réfugiés" à Cannes (cf. annexe II). Le même jour, l'hebdomadaire cannois l'Opinion du Sud-Est fit paraître un article partiellement censuré "Sur la Croisette. Inconscience ou provocation ?" (cf. annexe II). Le 24 août, Le Progrès provençal attaqua les Juifs dans "L'an prochain à Jérusalem" et, le 33, Pierre Chantereau y publia "Restaurons l'esprit français" tandis qu'Henry Goiland y évoqua "Ses potinières de la Croisette" (cf. annexe II). Le 30 août, les lecteurs du Petit Niçois eurent la surprise d'y découvrir un encadré "le parasite qui doit disparaître : le métèque", qui fut explicité le 11 septembre dans un texte antisémite et xénophobe "Sus aux parasites. La chasse au métèque." (cf. annexe II). Quant à son concurrent l'Eclaireur, qui avait suggéré d'interner les réfugiés étrangers -ce qui lui avait valu la réponse d'une personnalité locale préconisant la délivrance d'autorisations de séjour plutôt que de dépenser de l'argent pour nourrir des prisonniers- il affirma le 15 septembre : "A notre avis, on pourrait beaucoup plus utilement les grouper dans des camps et les employer à des travaux d'intérêt public". Le 24 septembre, le nouvel hebdomadaire L'Alerte, organe de la Révolution nationale, publia un article "Le problème juif" qu'il approfondit le 8 octobre avant de dénoncer, le 4 février 1941, le repli sur la Côte d'Azur et la reconversion d'"affaires" juifs (cf. annexe II). Le 12 octobre 1940, L'opinion du Sud-Est -dans une rubrique "Portrait de quelques déchus"- s'en prit violemment à Edouard 3onas (cf. annexe II).

Les premières mesures spéciales.

En octobre 1940, furent placées sous séquestre les cinq villas appartenant au baron Edouard de Rothschild à Cannes et à Beausoleil, ainsi que la villa du banquier Léon Stern -déchu de la nationalité française- sise au Cap Martin (1).

D'autre part, l'arrivée ou le retour de Juifs étrangers furent mal perçus par les autorités. Le 29 juillet 1940, le Secrétaire général des Alpes-Maritimes signala au ministre de l'Intérieur : "Tous ces indésirables n'ont pas de place dans un département-frontière" (cf. annexe III). Et le 11 août, le général Dentz, commandant la XV^e Région, écrivit ces lignes au préfet Mouchet : "11 m'est signalé que de nombreux réfugiés de provenance d'Europe centrale, israélites ou non, souvent apatrides, parlant ostensiblement leur langue, chercheraient un refuge sur la Côte d'Azur. Cette population flottante, souvent douteuse au point de vue national, doit faire l'objet d'une active surveillance. Par ailleurs, en accord avec les autorités civiles compétentes, il y aurait lieu d'étudier la possibilité de fixer, le cas échéant, à ces réfugiés des lieux de résidence déterminés et suffisamment disséminés." (2).

Aussi, à partir de la fin de l'été, les internements et les assignations à résidence se multiplièrent-ils. Les camps de Gurs, Rieucros, Rivesaltes accueillirent alors plusieurs dizaines de réfugiés (3). Le départ de 29 Allemands et Autrichiens fut ainsi commenté par le nouveau préfet Ribière : "Un convoi de ressortissants du Reich, presque tous israélites, a été dirigé sur le camp de Gurs. Je pense que cette mesure incitera leurs co-religionnaires à la prudence," (4).

(1) L'Eclaireur, 21 et 29/10/1940.

(2) A.D. A.M., 131 W 21896, situation des étrangers.

(3) A.D. A.M., 131 W 21895, centres d'hébergement des étrangers.

(4) A.N., F I C III 1137, rapport du 1/11/1940.

LES JUIFS sont
à éliminer de la communauté nationale

**A BAS
LES JUIFS**



ATTENTION!
ICI

**MAISON
JUIVE**

En janvier 1941, il y avait dans le département 61 Juifs étrangers internés et 504 assignés à résidence (1). Ces mesures répressives contribuèrent au suicide de 5 Autrichiens sans ressources résidant à Nice : le couple Steger le 17 octobre, le couple Kohier le 4 novembre et, le 23 novembre, Kitty Kaufers dont le mari était déjà à Gurs et l'enfant d'un an en nourrice à Villefranche (2),

Lorsque le 5 mars 1941, le préfet des Bouches-du-Rhône souhaita refouler vers les Alpes-Maritimes des étrangers aisés, son collègue Ribière lui fit savoir qu'il n'accepterait pas les Juifs : "il y a déjà à Nice et à Cannes une colonie importante d'Israélites, dont la présence est difficilement supportée par l'ensemble de la population, et il n'est pas désirable d'en augmenter le nombre." (3). Quelques jours plus tard, "le Cabinet du Maréchal commença à se préoccuper du nombre élevé de Juifs sur la Côte d'Azur" et préconisa d'opérer avant le 1er mai 400 arrestations, présumées populaires, à Marseille, Cannes et Nice (4). Il est certain que si l'entourage de Pétain se fiait aux interceptions postales effectuées alors dans le département, il pouvait légitimement croire à la popularité que l'application de telles mesures pourrait obtenir. Citons deux extraits révélateurs de lettres interceptées le 9 mars et le 20 avril :

"Nice devient le refugium peccatorum des Juifs. La municipalité les attire sur ce point pour peupler les hôtels et enrichir les exploitants. Car l'argent n'a pas d'odeur et le relèvement moral n'intéresse pas plus les Niçois que celui de la France. La propreté n'enrichit pas assez vite et après tout Nice est une vieille putain qui ne demande qu'à se donner au plus costaud ou au plus riche. Cette ville va devenir une fosse d'aisances !",

"La vie à Nice n'a rien d'agréable, les Juifs nous envahissent et dévorent le peu que nous avons, aussi en plus de l'ennui que nous procure leur horrible présence, à cause d'eux nous avons faim." (5).

Un rapport de la Commission de Contrôle postal affirma l'approbation des mesures antijuives (6).

Ces mesures consistèrent à transférer 75 Polonais, Tchèques, Allemands, Autrichiens, Roumains, Russes, Beiges, Bulgares, Néerlandais, d'avril à juin, vers les camps de Rivesaltes, Rieucros, Gurs, le Vernet (7) et à assigner en résidence dans les Alpes-Maritimes 77 étrangers en avril et 140 en mai-juin (8), notamment à Puget-Théniers (31), Saint-Martin-Vésubie (24), Peira-Cava (18), Sospel (17), Saint-Etienne de Tinée et Guillaumes (15), Valdeblore, Villars, Saint-Sauveur, Levens, Lantosque, la Bollène, le Bar-sur-Loup, Saint-Auban, Séranon, Roquestéron, Peymeinade, Thorenc. Ils n'y furent pas toujours bien vus par la population locale ainsi que nous le démontre cette lettre très maréchaliste du curé de Valdeblore, adressée au Préfet le 30 mai 1941 :

(1) BILLIG, Le C.G.Q.J., p. 16.

(2) L'Eclaireur, 18/10, 5/11, 24/11/1940.

(3) 11/3/1941, A.D. A.M., série W (en cours de classement).

(4) MARRUS-PAXTON, p. 132.

(5) A.D. A.M., 166 W 18

(6) 30/6/1941, A.D. A.M., 30 W 6891.

(7) A.D. A.M., 131 W 21895.

(8) A.D. A.M., 131 W 21896 et 170 W 1.

"Depuis quelques jours, nous voyons s'établir à la Bolline-Valdeblore un certain nombre d'israélites qui ont été chassés des villes de la Côte. Ce n'est pas sans inquiétude que nos gens ont vu envahir le pays par des personnes dont la présence a été jugée indésirable ailleurs. En plusieurs circonstances, le Maréchal a bien voulu signaler l'importance de la Paysannerie française et IL tient à ce que celle-ci maintienne très haut les vertus de notre race. Or, on nous envoie maintenant une bonne dizaine d'inutiles, dont peu seulement sont en résidence forcée, qui, par leur action passée se sont montrés assez antifrançais pour être chassés de là où ils étaient. Grâce aux facilités d'échange qu'ils ont ici avec ta ville, ils continueront leur "marche", pour le plus grand dommage de la population. Quel paysan refusera de vendre à ceux qui nous sont envoyés, un article de deux francs; pour dix francs ? Peu résisteront à la tentation, et après la perversion des villes, ce sera la perversion des campagnes " (1).

Quant au Préfet, il signala le 14 juin que " les Juifs transplantés dans de petits villages ont commencé à se livrer au marché noir" et qu'il allait prendre "des mesures afin de leur assigner des résidences plus déshéritées" (cf. annexe III), puis, le 5 juillet, que "les Juifs étrangers astreints au séjour surveillé dans des localités de la montagne indisposent les habitants des villes par leur présence dans des localités où ceux-ci prennent leurs vacances" (2). M. Ribière expulsera l'année suivante, au début d'août, 222 Juifs de Saint-Martin-Vésubie coupables de s'adonner au marché noir (3).

Les évictions politiques et professionnelles

L'adoption du statut des Juifs par le Gouvernement de Vichy, le 3 octobre 1940, les exclut de la fonction publique, des professions culturelles et leur fixa un "numerus clausus" dans les professions libérales. A la suite de cette loi, le préfet Ribière adresse aux maires des Alpes-Maritimes, le 11 novembre, la circulaire suivante :

"Je vous prie de ("adresser d'urgence et en tout cas avant le 20 courant, la liste des élus de votre commune qui sont de race juive, pour me permettre de les relever de leurs mandats- De toute façon, et en attendant la notification individuelle des arrêtés que je serai appelé à prendre, les personnes dont il s'agit doivent être, dès h présent, considérées comme démissionnaires et doivent, à ce titre, s'abstenir de participer aux prochains travaux des assemblées communales." (4)

Cette mesure frappa notamment l'adjoint au maire de Nice Georges Picard mais, dans les autres communes, la plupart des élus évincés le furent au titre de l'appartenance à la Franc-Maçonnerie ou au Front Populaire. Parmi les exclus de ta fonction publique figura un cadre préfectoral, M. Silvereano, chargé de la Police des Etrangers, pour lequel le C.G.Q.J. refusa la dérogation (5).

A Cannes, Lumbroso et Mireille, ayant perdu le droit d'exercer leurs talents artistiques, se cachèrent sous des noms d'emprunt pour monter l'opérette "Le prix de vertu" (6) et le Casino municipal dut se séparer de 4 employés non subalternes, dont le chef d'orchestre Tzipine et le chef de partie Samuel (cf. annexe III). Le metteur en scène Jacques Natanson, privé de travail, devint neurasthénique et, après avoir survécu à une première tentative de suicide au gaz, se jeta dans la Baie des Anges où il se noya le 10 avril 1942 (7).

Au Barreau de Nice, 4 avocats durent cesser leurs fonctions en 1941 (Cassin, Cavaglione, Narcy-Rosenthal, Valabregue), 3 furent maintenus d'office au tableau (Mayrargue, Muscat et l'ex-bâtonnier Milhaud), 2 maintenus pour services rendus lors de la guerre de 1939-1940 (Jacques Lippmann, Edouard Montel). Par ailleurs, si 1 avoué sur 12 (Blum) et 1 huissier sur 20 (Jean Lippmann) ne furent pas inquiétés, 35 dentistes azuréens durent progressivement cesser leur activité de 1941 à 1943 (8).

- (1) A.D. A.M., 131 W 21896.
- (2) A.D. A.M., rapports du Préfet (en cours de classement).
- (3) A.N., F 1 C III 1137, rapport du 1/9/1942 et l'Eclaireur 14/8/1942.
- (4) A.D. A.M., 28 W 3685, 3uifs.
- (5) A.D. A.M., C.G.Q.J. (en cours de classement).
- (6) ERLANGER, La France sans étoile, p. 191.
- (7) L'Eclaireur, 13/4/1942.
- (8) A.D. A.M., 159 W 27281, C.G.Q.J- et 166 W 23.

Les révisions

Nous ne sommes pas en mesure d'indiquer le nombre des révisions de naturalisation concernant les Israélites mais, compte tenu des chiffres globaux assez modestes, elles ne furent pas nombreuses (1). Par contre, le député Edouard Jonas fut déchu de la nationalité française (2).

Les dénominations

Le 12 décembre 1940, le Préfet sollicita la municipalité niçoise pour qu'elle changeât la dénomination de la rue Rothschild et du boulevard Bischoffsheim : elle choisit, le 20 mars 1941, de les remplacer par Pierre Devoluy et Armée des Alpes (3). La municipalité grasseoise, le 13 décembre 1940, transforma le boulevard de Rothschild en boulevard du Maréchal Pétain, à la demande du Préfet (4).

Certains Juifs furent condamnés pour usage de pseudonyme : ce fut le cas du journaliste de Paris-Soir, Georges Cravenne (Cohen) auquel le Tribunal correctionnel de Grasse infligea une amende de 1200 francs pour s'être inscrit sous son identité professionnelle dans un palace cannois avant que le Préfet ne l'expédiât ensuite 6 mois au camp de Saint-Sulpice et ne l'interdît de séjour dans les Alpes-Maritimes pour un an à compter du 2 novembre 1942 (5).

L'hostilité de la L.F.C.

Lors de la réunion constitutive de la Légion Française des Combattants à Nice, le 6 octobre 1940, le président départemental Darnand prononça un discours "musclé" où l'antisémitisme figurait en bonne place : "Nous avons besoin que les vrais Français patriotes remplacent les métèques, les Juifs et les étrangers (applaudissements enthousiastes). Il faut chasser les faux Français qui ont conduit le pays à la ruine. Nous allons rompre avec des hommes qui nous ont exploités et perdus..." (6).

Si des Juifs titulaires de la carte du combattant purent s'inscrire à la Légion, ils furent exclus de l'encadrement et des Volontaires de la Révolution Nationale. Signalons que sur la cinquantaine de radiations effectuées pendant l'hiver 41-42, une dizaine furent justifiées dans la presse locale pour "judaïsme". La section de Grasse protesta, en janvier 1941, contre la disparition des légumes locaux au profit de Cannes où une "population cosmopolite et pas toujours très intéressante", vivant dans les palaces, pratiquait le marché noir (7). Le restaurant légionnaire de Nice afficha "Entrée interdite aux Juifs" (8). Le S.O.L. regroupa les légionnaires les plus antisémites qui, lors de leur prestation de serment, se proclamèrent "contre la lèpre juive et pour la pureté française" (9).

Les nouvelles mesures vichyssoises

Le 2 juin 1941, fut publié le second statut des Juifs qui imposa notamment le recensement des Israélites en 2.N.O. avant le 31 juillet : ils durent énumérer leurs enfants, leurs parents, leurs grands-parents, leur appartenance religieuse, leur niveau d'instruction, leurs services militaires,

(1) Au 8/9/1943, 300 opérées et 4800 réservées pour tout le territoire.

(2) L'Eclaireur, 13/1/1941.

(3) Archives municipales de Nice, volume 101, p. 22.

(4) Archives municipales de Grasse, 1 D 1/35., p- 203.

(5) L'Ergot, 14/12/1944 et A.D.A.M., 166 W 21-8.

(6) L'Eclaireur, 7/10/1940.

(7) A.D. A.M., 28 W 4342, ravitaillement de Grasse.

(8) LUBETZKI, La condition des Juifs sous l'Occupation, p. 116.

(9) L'Eclaireur, 23/2/1942.

leurs activités professionnelles, leurs biens, revenus, dettes (1). Le 22 juillet, une loi étendit à la 2.N.O. l'aryanisation des entreprises et biens juifs, donnant à l'Etat le pouvoir de les placer entre les mains d'un administrateur provisoire non juif, ayant l'autorité voulue pour les liquider s'ils étaient jugés inutiles pour l'économie française ou pour les vendre à un acquéreur non juif. Le 29 juillet, le Préfet reçut la consigne de constituer un fichier départemental (2).

Les opérations de recensement furent longues : ainsi, dans l'arrondissement de Grasse, la sous-préfecture ne reçut que 152 déclarations en juillet 1941 (3) dont 128 à Cannes, alors que la population juive de Cannes était estimée à la même époque par le maire à 2000 personnes (4). Le Préfet, dans son rapport mensuel du 6 novembre, affirma que le recensement avait révélé 15.000 Juifs (5). Pourtant, les Renseignements Généraux estimaient la colonie israélite des Alpes-Maritimes au 31 décembre, à 12.989 personnes : 5.229 Français, 7.760 étrangers parmi lesquels 1.410 Autrichiens, 1.310 Polonais, 960 Allemands, 830 Tchèques et 2.520 apatrides (6) ; quant au Secrétaire général des Alpes-Maritimes, Clément Vasserot, il mentionne au 15 mars 1942 12.717 Juifs déclarés dont 5,163 Français et 7.554 étrangers (7), tandis que le C.G.Q.J. estima, le 13 mai, que 12.992 Juifs avaient été dénombrés dans le département et qu'un millier avait réussi à échapper au recensement (8).

A la même époque, il y avait dans les autres départements du sud-est 17.802 Juifs dans les Bouches-du-Rhône, 11.702 dans le Rhône, 2.222 dans l'Isère, 1.646 dans le Var, 1.458 dans le Vaucluse, 1.039 en Haute-Savoie, 967 dans la Drôme, 670 en Savoie, 156 dans les Basses-Alpes, 146 en Corse et 97 dans les Hautes-Alpes (9), ce qui plaçait les Alpes-Maritimes au deuxième rang, classement confirmé pour l'ensemble de la Z.N.O.

L'aryanisation devint une réalité pour les Azuréens lorsqu'ils commencèrent à découvrir dans la presse locale, à partir du 5 décembre 1941, des entreprises pourvues d'administrateurs provisoires :

le 5	9	à Cannes,	26	à Nice,	3	à Antibes,	1	à Grasse
le 6	2	"	16	"	1	"	1	à Beaulieu, 1 à la Trinité
le 13	1	"			1	"	1	à Blausasc,
le 17			1	"				
le 27	4	"	20	"			1	à Saint-Laurent
le 8.1.42	"	"	4	"	1	"	1	à Cagnes

Parmi ces entreprises se trouvaient des hôtels, des propriétés agricoles, des sociétés immobilières, une biscuiterie et des boutiques d'antiquaire, de chemisier, de fourreur, de chausseur, de bijoutier, d'horloger.

Le Préfet, dans son rapport mensuel du 5 janvier 1942, évoqua "le nettoyage de certains milieux commerciaux monopolisés pour ainsi dire par des affairistes juifs" mais s'inquiéta également de la désignation de "certains liquidateurs auxquels manquent l'expérience et la confiance" (cf. annexe III). C'est que la fonction d'administrateur provisoire était particulièrement prisée : des centaines de volontaires offrirent leurs services au C.G.Q.J. et, parmi eux, nombre d'individus sans scrupules.

(1) MARRUS-PAXTON, p. 100.

(2) La France et la question juive, p. 63.

(3) A.D. A.M., 28 W 3685.

(4) 11/8/1941, A.D. A.M., rapport au Préfet (en cours de classement).

(5) A.N., F 1 C III 1137.

(6) A.D.A.M., Fichier départemental R.G. 1942 (en cours de classement).

(7) Souvenirs d'un Préfet résistant, p. 31.

(8) A.D. A.M., série W (en cours de classement).

(9) KLARSFELD, p. 23.)

C'est ainsi qu'au côté de l'intègre président honoraire du Tribunal civil de Nice figurèrent des architectes affairistes (1) aussi bien que des militants extrémistes peu préparés à la gestion d'une entreprise. Si, en mai 1942, il n'y avait que 4 administrateurs provisoires dans le département, ils devinrent une quarantaine l'année suivante, gérant 698 entreprises (2).

Le relevé des visas de partage entre associés juifs et non juifs en mentionna 52 effectués en 1941 et 13 en 1942 (3).

L'adaptation de la communauté

Les mesures prises par le nouveau régime et l'afflux de nombreux réfugiés poussèrent les responsables de la communauté à s'organiser différemment, tout en faisant preuve de loyalisme, à prendre en charge les plus démunis tandis qu'une partie de la colonie vivait dans une certaine quiétude et mondanité à Cannes, qu'une autre s'inquiétait de quitter au plus vite la 2.N.O. et que des éléments isolés préféraient défier Vichy en adhérant à la Résistance.

Le Grand Rabbin Samuel Schumacher, malade, fut remplacé après la défaite par Josué Pruner. Ce dernier, le 16 janvier 1941, fut informé par le Grand Rabbinat de France de la nécessité de créer des Associations culturelles partout où cela sera possible et reçut un exemplaire de statuts-type (4) ; l'A.C.I.N. s'en inspira. Deux jours plus tard, le Grand Rabbin de France Schwartz, venu assister aux obsèques du Grand Rabbin honoraire de Nice Schumacher, en profita pour effectuer une tournée pastorale marquée notamment par une conférence tenue à la synagogue le vendredi 18 et par une réunion, tenue le 22 dans un salon de l'hôtel Vendôme ou une vingtaine de fidèles n'ayant pu assister à la conférence écoutèrent leur chef spirituel les exorter à conserver confiance en Dieu, leur exprimer son espoir dans le relèvement de la France avant de réciter en commun des prières dans ce sens (4).

La communauté ne semblait pas alors manifester trop d'inquiétude, tout en demeurant lucide, ainsi que l'atteste cette interception, effectuée le 12 février 1941, d'une lettre adressée par un Israélite niçois à un coreligionnaire new-yorkais: "Pour l'instant, tout est encore calme ici, mais on attend généralement des événements plus graves pour les prochains mois... L'antisémitisme a pour ainsi dire disparu, en dépit des fanfaronnades du début." (4). La volonté de pratiquer le loyalisme fut attestée par l'invitation, adressée au Préfet par le président de l'Association culturelle israélite de Nice, à assister le 31 août 1941 à la célébration d'un office religieux au Temple, à l'occasion du 1er anniversaire de la L.F.C. (4). La fin de l'année dut paraître dure aux loyalistes, avec la création de l'Union générale des Israélites de France (U.G.I.F.) -qui devait absorber les services sociaux et philanthropiques juifs- et les débuts de l'aryanisation économique. La situation matérielle de plus d'un réfugié n'était pas aussi brillante que l'affirmaient les rapports préfectoraux ou policiers (cf. annexe III) ainsi que l'atteste cette interception, effectuée le 19 juillet 1941, d'une lettre adressée par un Juif "niçois" au Comité d'assistance à la population juive réfugiée à Lisbonne : "Le Comité français d'assistance aux Juifs réfugiés de Nice ne paie pas plus de 20 francs par semaine, ce qui permet tout juste l'achat de pain sec pour chaque jour." (4). Philippe Erlanger signale également que si les palaces de la Croisette abritaient de nombreux Juifs fortunés ;

(1) L'un d'eux dénonça au C.G.Q.J. 90 propriétés bâties et 50 entreprises commerciales non pourvues d'administrateur (CD.J.C. XXXVII 3), un autre écrivit le 4/9/1942 au C.G.Q.J. pour lui rappeler les 200 affaires qu'il lui avait transmises neuf mois auparavant et solliciter la gestion de plusieurs d'entre elles (AMOUROUX, Les passions et les haines, p. 284).

(2) BILLIG, pages 49 et 301.

(3) A.D. A.M., 159 W 27281, C.G.Q.J.

(4) A.D. A.M., série W (en cours de classement).

"La majorité est en détresse et se terre au fond d'hôtels minables" (1). Aussi, un mouvement de solidarité dut-il se développer pour venir en aide matériellement à ceux que leur revenu ne mettait pas à l'abri des soucis quotidiens ou de l'internement pour absence de ressources. Philippe Erlanger, après la réunion à Marseille du Consistoire Central et des Oeuvres, se transforma en quêteur : "Pendant deux ans, j'irai frapper de porte en porte sur la Côte d'Azur ainsi que d'autres le feront ailleurs. Il s'agit surtout d'éviter aux nécessiteux d'être pris au piège." (2). Grâce à l'argent collecté, des aliments achetés au marché noir permirent de nourrir des proscrits. Parmi les plus généreux donateurs rencontrés par Erlanger figurait le banquier juif italien Angelo Donati qui "tient table ouverte à Nice et accueille tous les désemparés qui se présentent chez lui" (3). Les sommes recueillies variaient beaucoup d'un mois à l'autre (25.000 à 100.000 francs) mais furent relativement importantes jusqu'à l'occupation de la zone libre, grâce à la contribution des Rothschild et Louis-Dreyfus (4). Des fonds considérables parvinrent par ailleurs de l'American Joint Committee, de la Croix-Rouge Internationale, du Secours Suisse aux Enfants, d'associations chrétiennes (5), permettant au Comité d'assistance de faire front. D'autre part, le Service social des Etrangers auprès de l'Inspection du Travail fournit des vêtements et des vivres, à partir de 1942, grâce au concours du directeur du Secours National (6).

Cannes devint, de l'été 40 à l'automne 42, le refuge de nombre d'Israélites célèbres et, le plus souvent, fortunés qui lui valurent une certaine prospérité et le surnom de "Kahn", donné par le peintre Jean-Gabriel Domergue dès le 24 juillet 1940 (7). "Parmi ces touristes très particuliers, il y a de nombreux Français et beaucoup d'étrangers. On remarque évidemment ceux qui, ayant garé une partie de leur fortune, habitent des palaces ou des villas. Certains portent des noms aussi connus que Rothschild et Lévitane" (8). La colonie comprenait notamment la vieille baronne Friedlander-Fuld (une des femmes les plus riches d'Allemagne avant 1933), la veuve de Fernand Halphen (surnommée la "papesse juive"), la veuve du sénateur Louis-Dreyfus (le "roi des céréales"), la mère de la baronne J. de Rothschild, les acteurs Jean Wall et Jean-Pierre Aumont, le producteur Siritzky, le journaliste Jean Guichot-Perere, l'écrivain Marie-Louise Villiers (fille du professeur Weill-Halle), les musiciens Ray Ventura et Paul Misraki, la pianiste Janine Weill, les compositeurs Mireille et Reynaldo Hahn, l'agent de change Adrien Perquel, sans oublier Tristan Bernard et Lumbroso (9). Philippe Erlanger, descendu au Grand Hôtel, fut averti par le comptable qu'il ne pourrait pas déposer son argent dans le coffre de l'établissement car ce dernier, abritant de nombreux Juifs, pouvait être soumis à une enquête éventuelle (10). Un événement mondain eut lieu sur la Croisette pendant l'été 42: le mariage par procuration de l'officier prisonnier Elie de Rothschild avec Liliane Fould-Springer (11).

(1) La France sans étoile, p. 185.

(2) Idem, p. 217.

(3) Idem, p. 221.

(4) Témoignage de P. Erlanger, 25/2/1979.

(5) ERLANGER, p. 221.

(6) Témoignage d'Edith Bergondi, 28/2/1979.

(7) AMOUROUX, Quarante millions de pétainistes, p. 494.

(8) ERLANGER, p. 1&5.

(9) ERLANGER, p. 185-191.

(10) Idem, p. 183.

(11) Idem, p. 240.

La relative quiétude dans laquelle vivaient de nombreux réfugiés cannois ne les empêchait pas de songer à gagner le continent américain pour plus de précaution-Certains y parvinrent assez facilement comme Lumbroso -qui voulait faire découvrir à l'Amérique latine l'orchestre de Ray Ventura et Paul Misraki- ou comme Jean-Pierre Aumont (Salomon) -qui obtint l'autorisation de partir en tournée au-delà des mers avec une troupe de comédiens (1) . D'autres, tout autant avides de liberté, cherchèrent à obtenir les visas nécessaires pour gagner Lisbonne puis un pays latino-américain ; il leur fallait beaucoup de patience et d'argent, qu'on en juge : un visa de sortie français, des visas de transit espagnol et portugais, un visa d'entrée en Amérique et une somme minimale de 500 dollars (2). Aussi, les divers consulats disséminés sur la Côte d'Azur furent-ils souvent sollicités et devinrent le théâtre de trafics d'influence mais aussi d'escroqueries : le Consulat de Cuba fut compromis dans une telle affaire où il aurait touché 30.000 francs, le Consulat d'Haïti fut mêlé dans une affaire de faux passeport délivré à un Juif roumain, le Consulat du Pérou reçut 26 demandes du 27 octobre 1940 au 28 avril 1941, concernant 43 personnes et son responsable fut mêlé à deux affaires d'escroquerie aux faux visas payés de 9 à 15.000 francs l'un (3). Le Chef de la 18e Brigade mobile, dans un rapport adressé à la Police criminelle de Vichy le 16 août 1941, signala que la plupart des Consulats d'Amérique du Sud se livrait à de telles opérations litigieuses. Les interceptions postales permettent de se faire une idée de l'ampleur revêtue par ces demandes de visa en 1941 : 16 allusions à l'émigration de Juifs furent relevées en juin, 3 en août, 3 en septembre, 37 en octobre, 90 en novembre et 94 en décembre (4).

Si beaucoup de Juifs courbaient alors l'échine ou pensaient surtout à émigrer, d'autres se rangèrent délibérément dans le camp de la Résistance. C'est ainsi qu'au Cap d'Antibes, le docteur Lévy regroupa, dès l'automne 1940, des amis refusant l'armistice, rencontra plusieurs fois le général Cochet, fit construire un poste émetteur et abrita chez lui les agents du S.O.E. britannique débarqués dans la région en 1941-1942 (5). Toujours à Antibes, auprès du peintre Girard, fondateur de l'Organisation Carte, s'engagea au printemps 1941 Maurice Diamant-Berger. (le futur André Gillois) qui devint rapidement son adjoint (6). Libération fut mis en place dans les Alpes-Maritimes par Albert Kohan dit Bertal, qui put compter sur l'aide du docteur Lévy à Antibes, de Scemama, Marcel Padolski dit Simon et Lucien Kohn dit Colin à Nice, de Jacques Lieschutz dit Jadel à Cannes (7). Combat confia son S.R. à Henri Lévy-Rossi et la charge des liaisons à Gérard Herman (8). Franc-tireur comprit dès le début René Meffre (8 bis) et Richard Weil puis, en 1942, Edouard Alexander (9). L'huissier Jean Lippmann collabora dès 1941 à Combat puis dirigea en 1942 le sous-secteur Nice-Menton du réseau Tartane-Masséna (10) et le docteur Rosanoff participa également à ces activités clandestines. A la Maison du Prisonnier, dont le Centre d'Entr'aide fut la pépinière du M.N.R.P.G. et protégea beaucoup de Juifs évadés des stalags, on trouva dès le début Marcel Konopnicki (11). Deux adolescents, Jean Cahen et Arno Hagenaar, furent condamnés par le Tribunal correctionnel de Nice, le 5 juillet 1941, pour avoir fabriqué et diffusé des papillons antifascistes (12). Roger Stéphane (Worms) fut un actif propagandiste gaulliste à Nice et à Saint-Jean-Cap Ferrât, ce qui lui valut un séjour en prison en mai 1942 (13).

(1) Erlanger, p. 202.

(2) MARRUS-PAXTON, p. 154.

(3) A.D. A.M., 166 W 24, Consulats.

(4) A.D. A.M., 166 W 18, Contrôle postal.

(5) GIRARD, La Résistance dans les Alpes-Maritimes, pp. 31, 62 et 131.

(6) C.H.2°.G.M., Résistance intérieure, A H 2 Carte.

(7) GIRARD, p. 63.

(8) Idem, p. 67.

(8 bis) à la demande de Monsieur René MEFFRE la note suivante est insérée : « Il a été mentionné par erreur que René et Lucien MEFFRE étaient israélites »

(9) VEILLON, Le Franc-Tireur, p. 222.

(10) GIRARD, p. 145.

(11) Témoignage d'Alfred Cappelletti, 31/12/1969.

(12) A.D. A.M., 166 W 23, propagande antinationale. (13) Chaque homme est lié au monde et ERLANGER, p. 192

L'antisémitisme de choc

Avec la constitution, au sein de la L.F.C., du Service d'Ordre Légionnaire (S.O.L.) dont la plupart des cadres étaient nettement marqués à l'extrême droite, des incidents, parfois violents, se produisirent à plusieurs reprises à Nice, à partir de l'été 41. Des S.O.L. molestèrent des étrangers et des Juifs dans les rues de Nice, et quelquefois même de parfaits chrétiens dont le faciès leur paraissait sémite." (1).

L'affrontement le plus violent eut lieu sur la Promenade des Anglais le 31 juillet: "Ils exercèrent des brutalités contre de paisibles citoyens lisant au soleil leur journal parce que leur nez semblait les apparenter à des sémites alors qu'en réalité il s'agissait, pour comble de malchance, d'officiers retraités, titulaires d'un haut grade dans la Légion d'Honneur et authentiques aryens." (2).

Le 12 février 1942, la statue de Gambetta fut recouverte par les inscriptions "Ici Juif à la refonte" et "Juif Gamberle dit Gambetta à récupérer" (3). Le 30 mars, la Promenade des Anglais fut le théâtre de nouveaux incidents provoqués par les Jeunes du P.P.F.. Le 3 mai, une catholique niçoise écrivit au Préfet pour lui dénoncer les agissements d'une bande chassant de la Promenade des Anglais les gens qu'elle jugeait être juifs (4). La répétition de ces pratiques de provocation poussa Le Petit Niçois à publier, le 9 mai, un entrefilet critique : "Penser et agir Français, nous dit la Radiodiffusion. Agir Français, C'est à croire que cet appel n'a pas été entendu par tout le monde à Nice. Car ce n'est pas agir Français que de se livrer systématiquement chaque dimanche à des agressions à 15 contre 1 sur la Promenade des Anglais, le quai de Verdun ou la Place Masséna."Après s'en être pris aux individus, les extrémistes du S.O.L. et du P.P.F. s'en prirent aux locaux. Le 17 avril 1942" les vitres de l'A.C.I.N., 24 boulevard Dubouchage, furent brisées à coups de galets recouverts de papillons, selon la technique déjà utilisée par le P.P.F. ; le 1er mai, la porte principale et des vitres du Temple de la rue Deloye furent brisées (5). Le 8, une quinzaine de P.P.F. s'y introduisirent pendant un office suivi par 200 fidèles. Le 3 juin, une trentaine de P.P.F. et de L.O.L., armés de matraques, pénétrèrent à nouveau dans la synagogue et blessèrent sérieusement 8 fidèles âgés ; après que Jean Lippmann eut dressé le constat d'huissier, le président du Consistoire Montel porta plainte auprès du Procureur (6) mais le Secrétaire général des Alpes-Maritimes nous apprend que "l'affaire fut étouffée et (que) les coupables échappèrent à toutes poursuites." (7). Le 14 septembre, 70 P.P.F. et S.O.L. s'introduisirent une nouvelle fois dans le Temple, évincèrent ses occupants, profanèrent le local qu'ils occupèrent 48 heures, exigeant une rançon destinée à réparer les locaux L.F.C. plastiqués par la Résistance (8). Le président de l'A.C.I.N. écrivit plusieurs fois au Procureur et à l'Intendant régional de Police pour se plaindre des dégâts commis et injures subies ; le Préfet l'informa, le 13 novembre, qu'il n'y aurait pas de dédommagement (9). Deux chasseurs de Nice furent victimes de déprédations le 26 mai et le 23 juin. C'est dans ce climat alourdi que le Parti Franciste organisa au Palais des Fêtes de Nice, du 9 au 25 août, une exposition consacrée aux Juifs et Francs-Maçons lui reçut la visite de 5.000 personnes, sans qu'il y eût d'incident (10), avant de faire le tour du pays.

1) LUBETZKI, p. 116.

2) VASSEROT, p. 14.

3) A.D. A.M., 166 W 10, propagande antisémite.

4) A.D. A.M., série W (en cours de classement).

5) A.D. A.M., 166 W 10.

6) C.D.J.C., XX 7 et 8, Consistoire.

7) VASSEROT, p. 14.

8) C.D.J.C., XX 9, Consistoire et A.C.S., Notiziario C.I.A.F. 44.

9) Témoignage Tchouknel cité par M. HUGHES, p. 17.

10) A.D. A.M., 166 W 12, rapports de police.

L'attitude des autorités

Nous avons déjà vu que les responsables préfectoraux ne souhaitaient pas le développement d'une colonie juive trop nombreuse sur la Côte d'Azur, malgré son caractère traditionnellement cosmopolite. Le Préfet sollicita à plusieurs reprises du ministre de l'Intérieur l'adoption de mesures plus sévères et la création dans les Alpes-Maritimes d'un camp d'internement (cf. annexe III).

"Marcel Ribière était l'un des préfets de la zone non occupée les plus disposés à interner les Juifs étrangers ou suspects, à les accuser de propagande antigouvernementale et de marché noir et à demander l'internement massif, à l'échelle nationale, de tous les Juifs "suspects" (français aussi bien qu'étrangers) dans des "Centres de rassemblement" (1). Pourtant, ce grand bourgeois parisien ne s'était pas manifesté au cours des années trente par un antisémitisme quelconque (2). Aussi, lorsqu'un printemps 1941, son ami Philippe Erlanger arriva à Cannes, il sollicita immédiatement une audience : "J'appelle la préfecture à Nice, je donne mon nom au chef de cabinet qui me répond, je lui explique mes liens d'amitié avec le Préfet, je demande quand il me sera possible d'être reçu. Le chef de cabinet se montre aimable à l'extrême. Il va tout de suite prévenir son chef qui voudra sûrement me parler. Je l'espère bien. Passe un temps assez long. Le chef de cabinet revient au bout du fil, sa voix a complètement changé. Il me fixe pourtant un rendez-vous assez éloigné. Ce sera une brève audience qui me prouvera, s'il en était besoin, que les temps sont bien révolus. Tu quoque ! Même lui ! Cela fait plutôt mal." (3). C'est que Marcel Ribière, conseiller d'Etat nommé préfet des Alpes-Maritimes en septembre 1940 pour y faire appliquer les principes de la Révolution Nationale, joua pleinement ce rôle et son zèle poussa ce néophyte de l'administration préfectorale à dépasser les directives reçues et à proposer des mesures plus radicales qui le firent haïr par une partie de la communauté juive (4). Cela n'empêcha pas le Préfet concerné de nous affirmer avoir été étranger aux mesures antisémites adoptées dans le département (5). Précisons toutefois qu'il n'hésita pas, en août 1941, à demander le rappel du directeur local du C.G.Q.J. dont le passé comme le comportement irritaient ce "spartiate" de la Révolution Nationale (6).

Le Secrétaire général Vasserot, protestant ayant travaillé dans les Cabinets du Front Populaire, vint en aide à des Juifs dans la mesure de ses moyens (7). L'Intendant régional de Police Freund-Valade, homme intègre mais discipliné, appliqua à la lettre les instructions reçues, bien qu'il affirmât après la guerre avoir protégé divers Juifs étrangers, en particulier les belges Goldschmidt et la cantatrice autrichienne Lotte Schone (8).

Le Commissariat général aux Questions juives (C.G.Q.J.), installé à Nice en juillet 1941 avec une antenne confiée à M. Rochon et une section de la Police des Questions Juives (P.Q.J. puis S.E.C.) dirigée par M. Rombaldi, mena de nombreuses enquêtes dans la région qui visèrent davantage les personnes que les affaires économiques (9).

(1) MARRUS-PAXTON, p. 129.

(2) ERLANGER, p. 174.

(3) Idem, p. 184.

(4) Témoignage d'Eddy Florantin, 25/10/1976.

(5) Témoignage de Marcel Ribière, 1/3/1979.

(6) A.N., F 1 C III 1137 et A.D. A.M., 30 W 6948.

(7) Témoignage de Clément Vasserot, 21/6/1978.

(8) La vie de la France sous l'Occupation, tome I, p. 515.

(9) BILLIG, pp. 23 et 35.

Le C.G.Q.J. ne s'en tint nullement à son rôle économique mais intervint "activement et efficacement dans la persécution raciale sous toutes ses formes, y compris la recherche, l'arrestation et la déportation" (1). La P.Q.3. niçoise se plaignit, en mai 1942, de ce que les autorités locales ne donnassent pas suffisamment suite à ses travaux : "Certaines demandes de sanctions présentées par la P.Q.3. font l'objet d'une contre-enquête émanant de la Préfecture et ne sont que très rarement suivies d'exécution." (2).

Les autorités municipales eurent une attitude variable face à l'afflux d'Israélites: les maires des grandes communes furent dans l'ensemble plus critiques que leurs collègues des villages ou petites agglomérations littorales. C'est ainsi que les rapports adressés au Préfet en août 1941 signalaient l'absence de problèmes à Eze, Biot, Levens, la Colle sur Loup, Mandelieu, Mouans-Sartoux, Mougins, Roquebrune-Cap-Martin, Roquefort-les-Pins, Villefranche, localités à faible implantation, tandis que le maire de Vence informait M. Ribière qu'il avait donné un avertissement à certains Juifs, que son collègue de Vallauris affirmait que les Israélites faisaient dans sa commune, outre du marché noir, une propagande sournoise et efficace et que le maire de Cannes signalait qu'ils savaient la cause de la Révolution Nationale, qu'ils étaient alliés à la cause gaulliste et achetaient des propriétés grâce à des comparses (3). Ce magistrat municipal doriotiste envisagea des mesures spéciales contre les juifs : "Les commerçants et les hôteliers irrités l'ont aussitôt forcé à battre en retraite." (4).

Les autorités religieuses eurent une attitude contrastée, les pasteurs protestants se montrant plus disponibles que le clergé catholique. Lorsque l'amiral Darlan reçut à la Préfecture, le 9 octobre 1941, le Tout-Côte d'Azur, le vieux pasteur réformé Cuche se fit l'écho de la réprobation populaire des mesures antijuives mais "il vit cette observation accueillie très froidement" (5). Le pasteur réformé Monod de Cannes, fut poursuivi en 1942 pour avoir établi de faux actes de baptême (6). II. en fut de même pour le pasteur luthérien Ramette, de Nice, qui fut interrogé en octobre 1942 par la police judiciaire et le C.G.Q.J. pour avoir délivré 150 faux actes de baptême (7). Nous avons déjà vu la réaction négative du curé de Valdeblore à l'implantation d'assignés à résidence dans sa commune, avec ses commentaires maréchalistes et xénophobes. D'autres curés de la même génération partageaient certainement son point de vue. Toutefois, un jeune prêtre de Nice, l'abbé Daumas, fut en contact avec le Service André fondé en avril 1942 à Marseille pour lutter contre les arrestations et déportations (8). Quel fut le comportement de la hiérarchie? "Les autorités nous sont franchement hostiles, même celles de l'Eglise, contrairement à ce qu'on voit en d'autres diocèses. L'évêque de Nice a éconduit sans aménité un rabbin qui lui demandait d'intervenir afin qu'une synagogue pût être ouverte à Cannes." (9). Un ami intime de Mgr Rémond, alors médecin cantonal de Saint-Etienne de Tinée, ne nous affirma-t-il pas que le prélat "était antisémite comme la majorité des Francs-Comtois." (10).

(1) C.D.J.C., XXXVH 1, rapport CANTA sur le C.G.Q.3. niçois.

(2) BILLIG, p. 41.

(3) A.D. A.M., rapports des maires au Préfet (en cours de classement).

(4) ERLANGER, p. 184.

(5) VASSEROT, p. 14.

(6) Idem, p. 31.

(7) Document du Consistoire central de l'Eglise luthérienne communiqué par Charles Delormeau.

(8) C.D.3.C., CCCLXXXIV 41, témoignage André B.ass..

(9) ERLANGER, p. 230.

(10) Témoignage du docteur Jouglard, 30/9/1978.

La rafle d'août 1942

Le 2 juillet 1942, le Secrétaire général à la Police René Bousquet rencontra à Paris le S.S. Standartenführer Knochen afin de préparer la livraison de 10.000 Juifs étrangers de Z.N.O. (1). Quelques jours plus tard, le S.S. Hauptsturmführer Dannecker entreprit un voyage d'inspection dans le midi, en compagnie du S.S. Unterscharführer Heinrichsohn et du directeur de la P.Q.J. Jacques Schweblin : "Ce voyage nous fournira sans aucun doute des informations importantes sur la concentration des Juifs en zone non occupée et en particulier sur la Côte d'Azur" signala-t-il à Knochen le 10 juillet (2). Le trio séjourna à Nice du 12 au 14 et fut discrètement surveillé par la police locale (3). De retour à Paris, Dannecker rédigea un rapport {cf. annexe IV) dans lequel il affirma que l'Intendant régional de Police "serait reconnaissant de lui enlever tous les Juifs" (4). Le 19 juillet, le Préfet reçut un télégramme chiffré du ministère de l'Intérieur lui demandant de prévoir un local susceptible d'accueillir 3.000 personnes {hommes, femmes, enfants) proche d'une gare et facilement contrôlable (5) ; le 31, M. Ribière répondit au Chef du Gouvernement qu'il avait retenu la caserne Auvare de Nice. Le 5 août, le Préfet fut informé que les catégories suivantes de Juifs (Allemands, Autrichiens, Dantziens, Estoniens, Lettons, Lithuaniens, Polonais, Sarrois, Soviétiques et réfugiés russes, Tchèques entrés en France après le 1er janvier 1936, incorporés dans les G.T.E., hébergés par l'U.G.I.F., placés dans des centres de regroupement ou en résidence libre) devaient être transportés en Z.O. avant le 15 septembre à l'exception des plus de 60 ans, des moins de 18 ans, des A.C., de ceux ayant un conjoint ou un enfant français, des intransportables, des femmes enceintes, des parents d'enfants de moins de 5 ans. Le 18, M. Ribière reçut un télégramme l'avertissant des modifications apportées aux dérogations : seuls les plus de 60 ans, les intransportables, les femmes enceintes, les parents d'enfants de moins de 2 ans et ceux ayant un conjoint ou enfant français pourraient échapper aux opérations. Le même jour il fut averti que les 40 travailleurs étrangers de Mandelieu devaient être dirigés sur le camp des Milles. Le 22, il reçut un télégramme de R. Bousquet l'invitant à briser les résistances éventuelles, signaler les fonctionnaires indiscrets, passifs ou rétifs (6). Le 24-, il apprit la date de la rafle, fixée au mercredi 26 à partir de 4 heures du matin. Le 25, il fut prévenu que le convoi devant quitter Nice le 31 devrait emporter un maximum de 1.000 personnes (cf. annexe V) avec une escorte de 150 G.M.R. (7). Quelques instants plus tard, le Préfet réquisitionna 12 gradés et 92 gendarmes pour la recherche et l'arrestation des Juifs apatrides résidant dans les Alpes-Maritimes, puis il transmit à la Censure la consigne impérative de ne rien laisser publier sur les opérations policières sans en référer à l'Intendant régional Freund-Valade (8).

Les rafles, qui avaient pour objectif l'arrestation de 1800 personnes fichées, commencèrent d'abord à Nice : "La police fouille les hôtels avec un soin particulier, depuis les garnis jusqu'aux établissements de luxe. Cependant, afin de ne pas troubler les heureuses vacances des Aryens, elle attend le matin avant de se présenter dans les palaces." (9). P.Erlanger signale que la surprise fut complète, compte tenu du fait que les discrètes mises en garde habituelles n'avaient pas eu lieu ; pourtant, les résultats escomptés par les autorités ne furent pas obtenus puisqu'à 15 heures 400 personnes avaient été appréhendées (10).

(1) KLARSFELD, p. 100.

(2) Idem, p. 243.

(3) A.D.A.M., 166 W 12.

(4) KLARSFELD, p. 276.

(5) A.D. A.M., 166 W 12.

(6) KLARSFELD, pp. 318, 339 et 348.

(7) A.D. A.M., 166 W 12.

(8) A.D. A.M., 166 W 21-1.

(9) ERLANGER, p. 233.

(10) KLARSFELD, p. 463.

C'est que par les antennes administratives de mouvements de résistance tels que Franc-Tireur, des informations avaient pu filtrer et des dizaines de personnes prévenues à temps et cachées (1) ; la responsable du Service social des Etrangers parvint également à prévenir plusieurs familles et à planquer des enfants en les envoyant dans les Basses-Alpes (2). D'autres Juifs, rendus méfiants par la grande rafle parisienne du Vél'd'Hiv', avaient pris la précaution de changer de domicile ou de se réfugier en principauté de Monaco.

Le 27, 127 arrestations furent opérées dans l'arrondissement de Grasse (62 à Cannes, 21 à Antibes, 21 à Vence, 13 à Gagnes, 5 à Grasse et 5 à Vallauris) (3) ce qui permit à la police de dresser le bilan suivant : 513 arrêtés dont 486 internés à la caserne Auvare (191 hommes, 295 femmes et enfants) ; le centre de rassemblement accueillit de nouveaux arrivants dans l'après-midi, portant le total des internés à 510 (207 hommes, 303 femmes et enfants). Le lendemain, une rafle fut effectuée en principauté de Monaco et 66 étrangers appréhendés, transférés au commissariat de Beausoleil, puis à Nice ; la Police nationale de Vichy ayant demandé par téléphone le résultat de toutes les opérations, il lui fut répondu que 610 personnes avaient été arrêtées dans les Alpes-Maritimes et 45 dans les Basses-Alpes (4). La réquisition des gendarmes fut réduite le 29 août et annulée le 5 septembre.

Les forces de police et de gendarmerie mobilisées ne parvinrent donc à appréhender que 37% des personnes prévues, contre 40 % dans les Bouches-du-Rhône, 48 % dans le Vaucluse, 68% dans le Var, 134 % dans les Hautes-Alpes (5). La région administrative de Nice se situa en dernière position des régions de la Z.N.O. avec 30 %, contre 47 % pour Clermond-Ferrand, 50 % pour Lyon et Toulouse, 57 % pour Montpellier, 70 % pour Limoges et 73 % pour Marseille. Cette situation n'est pas étonnante puisque la région de Nice ne possédait pas de camps d'internement d'Israélites où, ailleurs, la Police puisa de nombreuses victimes. D'autre part, les unités chargées des rafles ne firent pas preuve d'une grande efficacité, par manque de motivation ainsi que le signala le Commissaire du 1^e arrondissement de Nice le 30 août : "Le personnel ne donne pas le rendement maximum... C'est essentiellement grâce à l'action d'indicateurs que 40 Juifs ont pu être arrêtés par mes 25 hommes" avant d'ajouter ces propos désabusés : "Deux ans après la guerre, 2.000 Juifs recherchés ont pu faire échec aux forces de police réunies." (6).

Les internés de la caserne Auvare furent logés par chambrées de 40 à 60, assistés médicalement par 4 docteurs, 10 infirmières de jour et 10 infirmières de nuit fournies par la Croix-Rouge (6) et assistés moralement par un aumônier israélite, Léon Berman (7). Une centaine d'entre eux furent hospitalisés. Le Commissaire divisionnaire des Renseignements généraux signala au Préfet la résignation des intéressés, leur crainte d'être livrés aux Allemands, l'intervention de l'U.G.I.F. destinée à calmer l'appréhension de ses coreligionnaires, plusieurs tentatives de suicide, dont une sérieuse à Cannes (8). Dans les autres régions de la Z.N.O., il y eut 4 tentatives de suicide à Montpellier, 1 à Lyon et 4 suicides réussis à Toulouse (9).

1) Témoignage ALEXANDER in La France et la Question juive, p. 325.

(2) Témoignage d'Edith Bergondi, 28/2/1979.

(3) A.D. A.M., 12S W 36S5.

(4) A.D. A.M., 166 W \2.

(5) D'après les chiffres fournis par S. KLARSFELD, p. 373.

(6) A.D. A.M., 166 W 12.

(7) KLARSFELD, p. 468.

(8) A.D. A.M., 166 W 12, rapport du 27/8/1942.

(9) KLARSFELD, p. 373.

Les départs eurent lieu à partir du 31 août. Ce jour-là, le Préfet requit la S.N.C.F. de mettre à sa disposition, pour le trajet Nice-Le Bourget-Drancy, 28 wagons pour 713 personnes dont 560 Juifs (1) ; en fait, le convoi ne comprit que 20 voitures (cf. annexe V), compte tenu des malades jugés intransportables, du fait que 18 personnes avaient été arrêtées par erreur, mais aussi d'une certaine tolérance manifestée à l'égard des enfants : 21 purent rester, sur le désir exprimé par leurs parents (2). D'autres convois, à destination de Rivesaltes (3), quittèrent Nice le 6 septembre avec 50 personnes, le 7 octobre avec 42 et le 12 novembre avec 12, ce qui porta e total des déportés à 664, se décomposant comme suit

31.8	274 hommes,	281 femmes,	5 enfants de moins de 10 ans
6.9	30 "	18 "	2
7.10	29 "	13 "	
12.11	11	1 "	(4)

Les Alpes-Maritimes fournirent donc environ 11 % des rafles de la Z.N.O. mais cela ne satisfit pas les nazis puisque le nouveau Judenreferent S.5. Rothke convoqua, le 9 septembre, le représentant de Bousquet à Paris, Leguay, pour lui demander notamment où étaient passés les Juifs de Nice et de Cannes ! (5).

Avant leur départ, les déportés furent invités à remplir une déclaration de biens mobiliers et immobiliers mais ils refusèrent tous de la faire, craignant ce laisser leurs biens à l'U.G.I.F.. Cette dernière paya le gardiennage des bagages pendant 13 mois avant que les Allemands ne s'en emparassent le 16 décembre 1943 (6)- Des mémoires financiers et des factures relatifs à cet épisode dramatique parvinrent à la Préfecture de la part de taxis, de transporteurs publics comme les T.N.L. ou les Rapides Côte d'Azur, de déménageurs comme l'entreprise Darnand, de la Croix-Rouge, de médecins, des hospices civils...! Le Préfet demanda donc au ministre de l'Intérieur, le 19 février 1943, le paiement de 156.293 francs auxquels s'ajoutèrent 30.081 francs le 4 mars et 76.341 francs le 26 mai ; le 15 juin, il demanda un crédit de 2.127 francs destiné à payer l'eau consommée par les internés (7)- L'étalage de tous ces chiffres, que nous avons regroupés, peut paraître sordide mais il montre bien que les diverses administrations vichyssoises traitèrent ce problème comme s'il s'était agi de marchandises à grouper, livrer et encaisser. Des arrestations furent encore opérées après le départ des deux premiers convois : 2 Polonais qui s'étaient réfugiés 8 jours durant chez un épicier, 4 Polonais qui avaient passe une semaine chez un particulier ainsi que 6 Allemands chez un autre (8)

Quelles furent les réactions de l'opinion publique azuréeenne à ces rafles et à ces premières déportations ? Nous pouvons les apprécier à travers l'étude des sources policières : le long rapport du chef des Renseignements Généraux de Cannes (cf. annexe VI), des notes plus brèves rédigées à Nice (cf. annexe VII), les rapports périodiques du Préfet au ministre de l'intérieur, les interceptions téléphoniques et postales, la diffusion de tracts, les inscriptions.

(1) A.D. A.M., 166 W 12, correspondance.

(2) KLARSFELD, p. 463, rapport de l'Aumônier général Hirschler.

(3) D'où des convois pour Drancy partirent le 15/9 et le 22/10/1942.

(4) A.D. A.M., 166 W 12 et 131 W 21S98.

(5) KLARSFELD, p. 419.

(6) A.D. A.M., 166 W 12, R.G. 25/9/42 et C.G.QJ. 23/6/44.

(7) A.D. A.M., 166 W 12, correspondance ministérielle.

(8) L'Eclairer, 9 et 12/9, 12/10/1942.

On peut lire dans le Bulletin Journalier des R.G. du 27 août que les opposants aux mesures constituaient le groupe le plus important de la population et qu'ils propageaient des scènes d'atrocité : "Ces hypothèses hasardeuses, dues à l'imagination de certains, font impression et on les qualifie de crimes abominables, inspirées par l'Allemagne." (1). Le rapport du chef des R.G. de Cannes, rédigé le 28, essaya de minimiser les réactions de la population en mettant en avant la satisfaction exprimée par le plus grand nombre devant le départ des "principaux trafiquants, artisans ou bénéficiaires du marché noir" alors que les réticences, voire la désapprobation, ne seraient issues que des milieux intellectuels "encore imbus des traditions de libéralisme et d'imprévoyante hospitalité qui prédominèrent si longtemps en notre pays" et de quelques commerçants qui "bénéficiaient de la riche clientèle israélite habituée à notre région." (2). Deux rapports, rédigés à Nice par des inspecteurs des R.G. le 2 septembre, mirent l'accent sur l'impopularité des mesures de violence adoptées -"l'opinion en est arrivée à se dresser contre l'adoption de la manière forte"- et émirent le vœu que le Gouvernement expliquât mieux sa politique sous peine de voir s'opérer un "revirement sentimental" en faveur des Juifs : "Seule, une déclaration officielle, ramenant les choses à leurs justes proportions, pourrait rétablir la juste compréhension de la nécessité des mesures en cours et donner un apaisement à la nervosité actuelle qui englobe l'ensemble de la population." (3). Le Préfet reçut même, au début des opérations, une lettre rédigée par un ancien combattant catholique et maréchaliste désapprouvant les mesures prises : "j'apprends dans le moment qu'on donne à Hitler pour la Pologne les réfugiés juifs -même les vieillards, les femmes et les enfants. Je n'aime pas les juifs, je n'aime pas Hitler- mais je suis pour la collaboration, Ça, ce n'est pas de la collaboration, c'est l'esclavage, c'est inhumain ! Comme Français de vieille souche, comme combattant, comme Catholique, je vous implore de finir de suite !" (4).

Le Préfet reconnut, dans son rapport du 1er septembre, que la population azurée avait subi un choc ("ces mesures ont incontestablement heurté l'opinion publique") tout en cherchant à minimiser cette réaction ("mais c'est là un sentiment passager, les Juifs s'étaient rendus si encombrants dans la région et étalaient avec une telle impudence leur luxe que la masse du peuple n'est pas dans l'ensemble mécontente de les avoir vu partir"). M Ribière ajouta dans le rapport suivant: "l'émotion semble s'être rapidement calmée." (5).

Les interceptions firent état de nombreux suicides, de mères ayant étranglé leurs enfants" d'atrocités commises, de milliers d'arrestations opérées (de 2.000 à 6.000 I), ce qui nous paraît certes exagéré (6), aujourd'hui, mais ô combien révélateur du choc produit sur les consciences par des opérations policières visibles dans la rue mais tués par la presse aux ordres du Gouvernement. Citons des extraits de quatre interceptions postales, trois hostiles et une favorable aux rafles : "Depuis minuit, on ramasse des innocents, des pauvres êtres qui n'ont commis aucun crime que celui d'appartenir à ce peuple errant. Quelle triste besogne pour ceux qui doivent accomplir cette tâche, il n'y a pas de mots suffisants pour qualifier ces procédés qui sont une honte pour notre civilisation -s'il en reste des traces ". "On a appris que des centaines de personnes sans faire attention aux malades et vieillards ont été entraînées au-delà de la ligne de démarcation. Il était aussi évident qu'il ne s'agissait plus de livrer des esclaves à la machine de guerre d'Hitler, non !

(1) A.D. A.M., 166 W 12.

(2) A.D. A.M., 28 W 3685.

(3) A.D. A.M., 166 W 12.

(4) 26/8/1942, A.D. A.M., 166 W 12, propagande contre les opérations.

(5) A.N., F 1 C 111 1137, rapports des 1/9 et 1/12/1942.

(6) Même la délégation italienne d'armistice se laissa abuser et cita 4.000 arrestations (A.C.S., Notiziario 42, 10/9/1942).

C'était pour sacrifier de nouvelles victimes aux sadistes (sic) nazis pour les fusiller dans un tombeau commun à la manière "bien Allemand". Ce qui s'est passé en zone libre et surtout à Nice est absolument honteux et sans excuse. Les suicides ont été nombreux ici à Nice et des scènes déchirantes que l'on ne pouvait imaginer qu'ailleurs se sont déroulées un peu partout, le coeur s'étreint et la raison ne peut comprendre à quel degré de bassesse sont arrivés certains Français qui pour la grande majorité ne méritent pas ce nom". "On se décide enfin à nous en débarrasser, car ici c'est eux qui faisaient le plus de marché noir et tout ce qui est rare passait entre leurs mains." (1).

Les synthèses du contrôle postal pour les journées des 27 et 29 août montrent bien qu'une majorité de l'opinion désapprouva les rafles : 27/8 : 9 approbations, 19 désapprobations, 5 simples commentaires. 29/8 : 5 approbations, 21 désapprobations, 3 simples commentaires. (2).

Des inscriptions "Libérez les juifs" furent tracées à la craie ou au charbon sur des murs et des bancs de Cannes, promenade de la Croisette et près de l'Hôtel de Ville, le 28 août (3).

Des tracts protestant contre les arrestations et les déportations furent distribués à Nice et dans plusieurs autres localités du littoral en septembre : le 8, "Hommes de coeur, empêchez un crime abominable, sauvez 100 enfants israélites que l'on veut livrer aux bourreaux nazis" (4) ; le 9, Franc-Tireur diffusa "Arrêtez la main du bourreau" (5) et, du 9 au 14", le Front National diffusa "Niçois, Niçoises, les mesures antijuives ont soulevé votre indignation " (cf. annexe VIII).

La lettre pastorale de Monseigneur Saliège, archevêque de Toulouse, circula dans les milieux israélites à la fin septembre et la lettre du cardinal Gerlier, primat des Gaules, non reproduite sur la Côte d'Azur, fut néanmoins connue et commentée dans les milieux de la bourgeoisie catholique (6). L'évêque de Nice ne semble pas s'être manifesté, si ce n'est le 22 septembre, lorsqu'il adressa au maréchal Pétain, de concert avec ses collègues d'Aix, Fréjus et Monaco "l'assurance respectueuse de leur vénération loyale et de leur entière collaboration à son oeuvre de redressement religieux, matériel et moral" (7) !

Quant à l'organe du diocèse de Nice, l'Eveil, il publia le 19 septembre un vigoureux article de J. Chastanet "Sur le problème juif" : "Les femmes cancanèrent chez le boucher, chez l'épicier, chez le boulanger, sur les prétendues atrocités que l'on infligeait aux Juifs. Les cancans ne s'arrêtèrent pas là. Ils firent le tour de la ville. Et les bonnes gens de s'indigner. Naturellement, il n'y avait pas un mot de vrai dans ces sornettes lancées et orchestrées par la radio étrangère... Dans nos villages, ce sont eux (les juifs) que l'on trouve dans toutes les histoires de marché noir. Après cela ne soyez pas étonné de voir les Français se défendre contre des étrangers qui trafiquent à leur nez. Ce faisant, ils ne commettent point un acte blâmable. Bien au contraire..."

Cet article ne fut pas nuancé, lors des numéros suivants, par une mise au point qu'eût pu faire le directeur de la revue -chancelier de l'Evêché-, ou le rédacteur en chef -l'abbé Girault- qui sera pourtant l'année suivante membre du C.D.L. clandestin au titre de la Résistance chrétienne 1

(1) A.D. A.M., 166 W 12, 27/8, 7/9, 28/9, 26/8/1942.

(2) A.D. A.M., 166 W 12, propagande contre les opérations.

(3) A.D. A.M., 28 W 3685.

(4) A.D. A.M., 166 W 7, Tracts.

(5) Idem et La France et la question juive, p. 324.

(6) A.D. A.M., 166 W 12, propagande contre les opérations. G. Wellers affirme qu'elle fut lue en chaire (L'étoile jaune à l'heure de Vichy, p. 267).

(7) DUQUESNE, Les catholiques français sous l'Occupation, p. 272.

L'OCCUPATION ITALIENNE (11 NOVEMBRE 1942 - 8 SEPTEMBRE 1943)

Le 8 novembre, les Alliés débarquèrent en Afrique du Nord, provoquant la satisfaction, voire la joie de bien des Juifs, si l'on en croit cette relation du responsable du C.G.Q.P. de Nice à l'un de ses supérieurs vichyssois : "Ici les Juifs ne se sentent plus de joie, ils rigolent. Je me suis laissé dire que dans certains cas, et dans certains endroits, ils avaient dansé et bu le Champagne" (1). Mais la joie fit rapidement place à l'inquiétude lorsque la nouvelle de l'occupation imminente de la zone libre par la Wehrmacht fut connue, le 10. Philippe Erlanger se précipita aussitôt à Nice chez Angelo Donati :

"- Rassurez nos amis des Alpes-Maritimes, me dit-il- Les Allemands ne les atteindront pas. Ce sont les Italiens qui vont occuper la région ainsi que la Savoie et le Dauphiné. J'ai déjà alerté beaucoup de Juifs de Marseille et des alentours- faites-en autant si vous le pouvez. Qu'ils viennent ici, ils seront protégés.

Je le regarde, ébahi :

- Vous êtes sûr ? On affirme...

- On affirme, on affirme... Est-ce le Cabinet de Ciano qui renseigne votre Radio- Croisette ?

Je pars, réconforté par son assurance, et me hâte de répandre la bonne parole. Sans grand succès. Un vent de folie passe sur les Juifs" (2).

Ceci explique que le 11 novembre, en milieu d'après-midi, Marie-Louise Villiers voulut se suicider lorsqu'elle entendit un bruit de bottes sur la Croisette : ce n'était heureusement qu'un régiment de bersagliers. "Ah ! ces plumes de coq que je me reproche d'avoir bêtement plaisantes ainsi que tant d'autres ! Elles figurent la colombe de l'arche." (3).

L'attitude italienne à l'égard des juifs se limita au début à l'application du régime qui était le leur dans la péninsule : "A la fin de novembre, cela ne nous donne encore aucun sentiment de sécurité." (4).

C'est alors qu'intervinrent les affrontements de décembre 1942, d'où allait déboucher une attitude de protection des Juifs de la part des autorités italiennes. En effet, plusieurs mesures édictées par le Gouvernement de Vichy à la fin de l'automne provoquèrent l'irritation des responsables transalpins : la circulaire du 6 décembre prévoyant l'éloignement de la zone côtière des Juifs étrangers établis après le 1er janvier 1938 et leur transfert vers la Drôme et l'Ardèche; la circulaire du 5 décembre prévoyant l'incorporation dans des Compagnies de Travailleurs Etrangers des Israélites de 18 à 55 ans, ayant perdu la protection consulaire ou ressortissants des pays neutres ou ennemis de l'Axe entrés en France après le 1er janvier 1933 ; la loi du 11 décembre exigeant la mention "JUIF" sur les cartes d'alimentation et d'identité (5).

Pendant ce temps, Angelo Donati travaillait à faire établir des certificats en blanc pouvant être remplis par les Juifs dès leur entrée dans le département du Var, ligne de démarcation entre les zones d'occupation allemande et italienne, certificats qui leur eussent permis d'être considérés par les services allemands comme des ressortissants italiens (6). Aussi, un nouvel afflux se produisit-il : "Des milliers de Juifs gagnèrent Nice, devenue le refuge des Juifs traqués." (7).

(1) A.D. A.M., 166 W 19, int. tél. 1263 du 10/11/1942,

(2) La France sans étoile, p. 246.

(3) ERLANGER, p. 247.

(4) Idem, p. 248.

(5) A.D. A.M., 122 W 21154.

(6) ERLANGER, p. 251.

(7) KNOUT, p. 38.

Les autorités françaises multiplièrent alors les contrôles d'identité et les arrestations -opérées le plus souvent aux abords du Temple- suivies de condamnations pour délit de fausse identité ou d'entrée irrégulière dans le département (1) : 150 Juifs furent ainsi jugés avant que, le 20 décembre, suite aux directives reçues de Vichy, M. Ribière ne décidât l'envoi dans la Drôme (partiellement occupée par la Wehnnacht) et dans l'Ardèche (zone d'occupation allemande) des Juifs étrangers, dans un délai de 3 jours.

Donati accourut chez le Consul général d'Italie Calisse qui intima sur le champ aux personnes concernées l'ordre individuel de rester à Nice à la disposition de la Commission italienne d'Armistice ; puis, "pratiquement sous la dictée de Donati, Calisse envoie à Rome un long télégramme où il signale les mesures qui ont été arrêtées en dehors des autorités italiennes, soulignant que l'Italie en portera néanmoins la responsabilité aux yeux du monde et que son prestige en souffrira durement" (2). Dans le même temps, le Consul général demanda au Préfet de dispenser de ces mesures d'expulsion les Israélites italiens (3). Le 29 décembre, les services niçois de la C.I.A.F. reçurent la réponse des Affaires étrangères (cf. annexe IX): "il n'est pas possible d'admettre que, dans la zone occupée par des troupes italiennes, les autorités françaises obligent les juifs étrangers, Italiens compris, à se rendre dans des localités occupées par les troupes allemandes." (4). Le même jour, le général Trabucchi, chef d'Etat-Major de la IVe Armata, fit connaître au commandant de la Place de Nice que "le Comando Supremo a ordonné d'interdire aux préfets d'effectuer des internements de personnes juives" et informa la Délégation de Contrôle d'avoir "à notifier immédiatement aux autorités françaises le refus du gouvernement italien" (5). Le lendemain, le commandant de la Délégation transmet à l'officier de liaison français les directives transalpines : "Le Gouvernement italien ne tolère pas que des personnes qui pourraient s'adonner à une propagande antiallemande ou anti-italienne soient soustraites à sa surveillance. C'est pour cette raison qu'il ne peut donner son assentiment à ces mesures. Je vous prie donc de bien vouloir communiquer cette interdiction aux autorités compétentes, afin que tous les préfets régionaux et ceux des département de la zone occupée par les troupes italiennes en soient informés." (6).

Marcel Ribière en référa à Vichy et, le 31 décembre, il reçut un télégramme lui demandant de surseoir à l'application des mesures d'expulsion.

Le 10 janvier 1943, le Consul général Calisse, puis le 12 le Général commandant la Place de Nice demandèrent au Préfet de surseoir à l'incorporation, déjà entreprise, d'Israélites étrangers à la 702e compagnie d'Entrevaux et, le 14 janvier, le Consul général signala à M. Ribière le refus des autorités d'occupation de voir apposer la mention "JUIF" (mesure entreprise le 1er janvier) sur les cartes d'identité et tires de séjour : "l'apposition du sceau en question ne saurait concerner les Israélites résidant dans les zones où cantonnent les troupes italiennes, étant donné que toutes les mesures concernant le problème des Israélites dans cette zone doivent être effectuées exclusivement par les organismes italiens." (7).

Ainsi, d'une mesure concernant au départ le seul département des Alpes-Maritimes naquit une législation valable pour l'ensemble des huit départements occupés par le "Regio Esercito". Les

(1) Le Petit Niçois, 6 et 10/12/1942.

(2) ERLANGER, p. 253.

(3) POLIAKOV, p. 57.

(4) Idem, p. 20.

(5) U.S.S.M.E., Comando IVe Armata, 48*9/1.

(6) Document cité par POLIAKOV, p. 53.

(7) A.D. A.M., série W (en cours de classement).

autorités françaises, à Nice comme à Vichy, furent irritées par ces dispositions qui bafouaient leur souveraineté et permettaient aux Juifs de vivre dans une sécurité presque complète. Le Préfet (cf. annexe X) proposa vainement à ses interlocuteurs transalpins de "recevoir en Italie -en raison même de l'intérêt que le Gouvernement italien leur porte- les Israélites étrangers qui tombent sous le coup de différentes mesures édictées par le Gouvernement français.". Laval téléphona à l'ambassade d'Italie à Paris pour demander des explications, puis s'entretint avec Knochen des "entraves posées par l'Italie qui le mettaient dans une situation embarrassante aux yeux de l'opinion publique".

Comment expliquer l'attitude italienne ? Elle résulta selon nous de la conjonction des facteurs suivants :

- le souci de démontrer une certaine indépendance vis-à-vis de l'Allemagne en adoptant une "législation humaine" ;
- la volonté d'affirmer la souveraineté transalpine sur une région figurant parmi les territoires revendiqués depuis 1938 ;
- les intrigues nouées par le très influent banquier Donati avec les autorités militaires et civiles italiennes, parmi lesquelles le comte Vidau, directeur des Affaires générales au ministère des Affaires étrangères ;
- les pressions américaines effectuées sur le Vatican et des personnalités italiennes, tant de la famille royale que des milieux fascistes, dont une grande partie de la fortune était placée aux Etats-Unis (2) ;
- l'absence d'antisémitisme viscéral chez des responsables d'un pays totalitaire ayant pourtant adopté une législation raciale en 1938 : "l'action en faveur des Juifs a pu être entreprise grâce au fait qu'un peu partout dans la hiérarchie des administrations italiennes, civiles et militaires, la grande majorité des fonctionnaires ou des officiers étaient des hommes qui n'avaient pas de sentiments antisémites et qui étaient accessibles aux sentiments humains." (3).

Mettant à profit la protection italienne Cf), la communauté israélite des Alpes-Maritimes s'organisa davantage afin de faire face à une situation nouvelle. Le Comité d'Aide aux Réfugiés ouvrit le Centre d'accueil du boulevard Dubouchage, chargé de venir en aide aux Israélites ayant fui la zone allemande, se vit confier par les occupants la mission d'établir pour les réfugiés récents des documents -pourvus de photo d'identité- destinés à les placer sous la protection des carabiniers ; le Centre était dirigé par un étudiant polonais, Ignace Finck, et par Michel Topiol. Deux autres organismes virent le jour : une Commission politique, chargée de négocier avec les autorités transalpines, dirigée par Joseph Fischer (Commissaire général du Fonds National Juif-K.K.L. de France) et comprenant Nahum Hermann (commissaire général du Fonds de Reconstruction de la Palestine-K.H. de France), Claude Kelman (secrétaire général de la Fédération des Sociétés juives de Nice), Jacques Jefroykin (président du Mouvement des Jeunesses sionistes), Michel Topiol, Massis et Erdmann ; une Commission sociale, chargée de l'installation des réfugiés et des questions financières, présidée par le docteur Vidal Modiano (président de l'Organisation sioniste de France), assisté du très actif M. Dubinski, un aveugle russe de 80 ans. Des écoles furent ouvertes, des centres de reclassement professionnel créés par l'O.R.T. (travail artisanal et agricole).

Le boulevard Dubouchage devint rapidement, selon l'expression de P. Erlanger, "une micro-Palestine" (5) et la ville de Nice "un centre politique et culturel juif sous le regard bienveillant de l'armée italienne" (6).

(1) MARRUS-PAXTON, p. 292.

(2) Note R.G. du 6/3/m3, A.D. A.M., 166 W 8-3.

(3) C.D.3.C., CCXVFII-2, témoignage A. Donati.

(4) Elle s'étendit à la même époque aux Juifs vivant en Croatie.

(5) La France sans étoile, p. 256.

(6) MARRUS-PAXTON, p. 294.

La police organisa une rafle devant le Centre d'accueil qui entraîna une ferme riposte transalpine : le colonel Bodo, commandant les carabinieri de la Place de Nice, et ses collaborateurs, les capitaines Salvi et Tosti, firent placer des piquets de carabinieri devant le Temple et le "Comité Dubouchage", avec l'ordre d'arrêter les policiers français en cas d'intervention de leur part (1), ce qui mit fin aux incidents.

Les Allemands n'apprécièrent pas du tout le comportement de leurs alliés: "comme les chiens qui aboient furieusement devant le réduit où s'est réfugiée la proie qu'ils pourchassaient, les hitlériens rôdaient, tempêtaient, s'efforçaient de pénétrer dans l'asile italien" (2). Les militaires transalpins durent s'opposer à plusieurs reprises aux agissements de représentants allemands, vraisemblablement des émissaires du Kommando Sipo-S.D. de Marseille, qui prétendaient mener leurs enquêtes et intervenir comme s'ils se fussent trouvés dans leur zone d'occupation (3). Le 2 février, Knochen transmet à Berlin une copie du rapport Ribière du 14 janvier -communiqué par le chef de la S.E.O.- et demanda qu'il fût présenté à Hintmler car "il éclaire d'une manière singulièrement concluante l'attitude des Italiens dans la question juive" (4). Le 25 février, lors de la rencontre entre Mussolini et Ribbentrop, le ministre allemand évoqua la situation des Alpes-Maritimes mais il n'obtint pas l'alignement de la politique italienne sur celle de son puissant allié (5). Le 27 mars, le S.S. Gruppenführer Muller vint à Rome rencontrer le chef de la police italienne et sembla obtenir satisfaction avec l'envoi à Nice d'un Inspecteur général de la Police raciale, Guido Lo Spinoso (6) , qu'il annonça le 2 avril à ses subordonnés parisiens : "La police italienne a envoyé l'Inspecteur général Lo Spinoso et son adjoint, le vice-questeur Luceri, ainsi que quelques collaborateurs, dans la zone d'occupation italienne pour y régler, dans l'esprit allemand, en collaboration la plus étroite avec la police allemande et, éventuellement, avec la police française, les problèmes juifs, tels qu'ils se présentent actuellement." (7).

En fait, Lo Spinoso se fit attendre une semaine, séjourna à Menton avant de revenir à Rome et de s'installer à Nice, villa Surany, au début du mois de mai (8). Le commandant de la IVe Armata fut d'ailleurs prévenu le 30 avril qu'il était dessaisi de la question juive au profit de la Police raciale mais qu'il devrait lui fournir des renseignements, des officiers pour assurer la liaison avec les autorités françaises et des hôtels pour y établir la résidence forcée de juifs (9).

Donati incita un capucin français pratiquant couramment l'italien, le père Marie-Benoît, à rencontrer Lo Spinoso et à plaider la cause des persécutés, ce qu'il fit avec succès (10), le convainquant que le Dieu des Juifs était le même que celui des Chrétiens, au point que le haut fonctionnaire transalpin choisit comme principal collaborateur Angelo Donati, ce qui provoqua la colère des nazis, ainsi que le prouve le rapport rédigé par le judenreferent S.S. Rôthke le 27 mai: "On peut dire que pratiquement la solution de la question juive dans la zone d'occupation italienne

(1) POLIAKOV, p. 26

(2) Idem, p. 11.

(3) Témoignage du Sottotenente Bono (CM. Stazione di Nizza), 26/12/69.

(4) Document C.D.J.C. cité par POLIAKOV, p. 62.

(5) LEVY, "La IVe Armata italiana in Francia", in L'8 settembre e la IVe Armata, p. 46 ; AMOUROUX, La vie des Français sous VOccupation, p. 413.

(6) Commissaire de police détaché auprès du Consulat général d'Italie à Nice dans les années trente, puis préfet de Police de Bari, considéré en 1943 comme l'homme de confiance de la Reine (témoignage de Giuseppe Rampello, membre de la C.L.A.F. de Nice, 8/3/1981).

(7) Document C.D.3.C. cité par POLIAKOV, p. 79.

(8) BROCCHI, Relazione sull'occupazione della Provenza, p. 45.

(9) U.S.S.M.E., Telescritto 555 5 del Comando Supremo.

(10) Témoignage Marie-Benoît, in La France et la Question Juive, p. 253.

est assurée par les directives d'un Juif, avec toutes les conséquences qui en résultent. Il me semble inutile d'indiquer que le danger juif sur la Côte d'Azur est très grand, que les Juifs sont les inspirateurs de toutes les forces destructives et qu'ils détiennent entre leurs mains de nombreux leviers de commande." (cf. in extenso annexe IV). Le banquier italien devint alors le personnage le plus puissant de la communauté israélite et le porte-parole du Comité Dubouchage (1), ayant ses entrées au Commandement de la Place de Nice qu'il fréquentait assidûment en compagnie de l'industriel Jules Viterbo (2). L'action de Donati lui valut le surnom de "Pape des Juifs" (3) et la haine des services allemands qui cherchèrent à s'emparer de lui : "On avait l'intention de faire enlever Donati à Nice et de l'emmener à Marseille. Les agents qui étaient chargés de cette affaire ne purent se saisir de sa personne car ils avaient l'ordre, eu égard aux relations germano-italiennes de l'époque, de procéder avec une extrême prudence." (4). A défaut de Donati, la Gestapo fit enlever à Nice, le 19 mai, l'ex-rédacteur en chef du Berliner Tageblatt, Tnéodor Wolff, sans doute avec la complicité de l'O.V. R.A. (5).

La communauté juive passa de 13.192 personnes recensées au 31 décembre 1942 -5.371 Français, 7.821 étrangers dont 1.500 Polonais- (6) à 20.000 au début du printemps 1943 (7). L'afflux se poursuivit en mai-juin (S) si bien qu'en juillet l'effectif atteignait au moins 22.000 personnes (9). Estimant qu'il fallait donner le change aux Allemands, dont les protestations s'accumulaient, Donati conseilla à Lo Spinoso de placer en résidence forcée les Juifs en situation irrégulière (10). et l'on fixa au 26 mars la date limite d'entrée dans les territoires occupés par les Italiens permettant aux réfugiés d'échapper à toute poursuite : "En fait il y avait une impossibilité matérielle d'établir la date d'arrivée d'un Juif dans la zone d'occupation italienne puisque presque tous étaient pourvus d'une fausse carte d'identité et que le Comité du Boulevard Dubouchage avait loué des hôtels où il cachait ces Juifs et qu'il leur était très facile d'établir une fiche d'entrée à l'hôtel antidatée."

Les expulsions concernèrent environ 4,000 personnes, dont 2.200 avant le 25 mai, qui furent assignées à Megève (12), Saint-Gervais, Combioux, Moustier, Castellane" Barcelonnette" Vence et Saint-Martin Vésubie. "Il était visible que l'administration italienne les appliquait avec beaucoup d'indulgence. Un contact permanent était maintenu avec les organisations juives locales pour régler les affaires concernant les Juifs avec le minimum de dégâts." (13). Les Allemands ne furent pas dupes (cf. annexe XI) et proposèrent, à maintes reprises, une rencontre à Lo Spinoso qui parvint longtemps à l'éviter.

(1) ERLANGER, p. 257.

(2) BROCCHI, p. 90.

(3) A.C.S., Notiziario C.Ī.A.F. 62, 2e quinzaine de juin 1943.

(4) Rapport de Rothke, 26/9/1943, cite par POLĪAKOV, p. 138.

(5) A.D. A.M., 166 W 1 ; ERLANGER, p. 267 ; L'Ergot, 29/7/1945.

(6) A.D. A.M., 131 W 21897.

(7) A.C.S., Notiziario C.Ī.A.F. 57 ; témoignage de Paul Duraffour, 3/4/1979.

(8) A.D. A.M., 131 W 21897,

(9) C.D.J.C., CCXVII1-2, témoignage Donati.

(10) ISRAĒL, Heureux comme Dieu en France, p. 269.

(11) C.D.J.C., CCXVIII-2, témoignage Donati.

(12) Le 15 mai, le S.S. Obersturmführer Barbie, du Kommando Sipp-Sd de Lyon, signala le "placement" de 1.000 Juifs de Nice et Cannes à Megève (document C.D.J.C. cite par POLĪAKOV, p. 87).

(13) KNOT, p. 40.

La résidence forcée à Saint-Martin-Vésubie

La capitale de la "Suisse niçoise" devint, de mars à septembre 1943, le refuge alpestre de 300 familles juives d'Europe Centrale, représentant 400 personnes en avril et 900 en juillet (1). Les autorités militaires s'occupèrent des transferts et des réquisitions d'hôtels tandis que les animateurs du Comité Dubouchage se chargèrent de la partie financière- "Ce rassemblement est placé sous la surveillance de carabiniers procédant aux appels et contrôles individuels. C'est le bureau de Nice de l'U.G.I.F. qui procède aux acheminements par cars, ainsi qu'à la subsistance et à l'entretien des intéressés (MM. Coblenz et Babani) "(2). Une douzaine d'hôtels et de pensions furent réquisitionnés (3) et plusieurs dizaines de "résidents" s'installèrent dans des chalets (4). Le Service social des Etrangers envoya plusieurs fois sur place son assistante sociale, munie de vivres pour certains assignés (5). Un hospice juif fut ouvert, de même que des écoles hébraïques et qu'un atelier de l'O.R.T. employant 80 personnes (6). Une synagogue fut aménagée dans le Chalet Ferrix : 2 mariages (7) et 12 présentations au Temple (8) y furent célébrés (9). La vie culturelle était intense, grâce à l'activité de la Jeunesse sioniste (10) et les "résidents" procédèrent à l'élection d'un comité chargé de les représenter auprès des autorités italiennes locales, auxquelles il fallait se présenter deux fois par jour (cf. annexe XIII). Pour beaucoup de Juifs jusque-là persécutés, le séjour fut inoubliable et rassérénant ; l'un d'eux, Alfred Feldmann, récemment échappé de la zone allemande, n'en crut pas ses yeux lorsqu'il arriva dans le bourg vésubien :

"Je vis quelque chose à laquelle je n'étais plus habitué depuis longtemps: des Juifs qui se promenaient tranquillement dans les rues, s'asseyaient aux terrasses des cafés, parlaient en français, en allemand, certains en yiddisch. Je vis encore des carabiniers avec leur typique chapeau napoléonien et aussi un groupe de bersagliers avec leurs plumes noires- Chaque chose semblait se dérouler librement il n'y avait pas d'ordres particuliers concernant les rapports entre réfugiés. La discussion fleurissait dans le plus grande liberté." Dans la ville se trouvait un piano : ceci est une des choses qui me marquèrent le plus, car cela faisait tellement longtemps que je n'avais plus entendu le son d'un instrument de musique."

Il va de soi que la présence d'autant d'étrangers dans une localité d'un millier d'habitants n'alla pas sans poser des problèmes de cohabitation, avec le contact entre des langues, des coutumes et des religions diverses. L'institution de la résidence forcée fut perçue par beaucoup d'autochtones comme "une véritable invasion" (12), Une interception téléphonique du 20 avril nous apprend que le curé disait du village : "C'est un ghetto et que l'un des gendarmes se plaignait du renchérissement des produits de la ferme : le litre de lait à 40 francs, l'oeuf à 30 francs, une chèvre à 12.000 francs . (13).

(1) A.D. A.M., 166 W 8 et 19.

(2) Note d'information R.G., 6/4/1943, A.D. A.M., 166 W S-3.

(3) Hôtels des Alpes, de Londres, de la Gare, Stefany, Mignon, Victoria, la Châtaigneraie, le Chalet Ferrix, Chalet Ugo, Chalet Sainte-Anne.

(4) CAVAGLION, Nella notte straniera, p. 42. (5) Témoignage d'Edith Bergondi, 28/2/1979.

(6) L'activité des organisations juives sous l'Occupation, p. 112.

(7) Isidor Gottlieb et Ruth Mendelsberg, Pinchas Apeibaum et Ruth Galant.

(8) Sylvie Baran, Carole Hess, Nicole Koch, Evelyne Lorber, Nadia Lowenwi-Thova Simone Marienberg, Léon Mayer, Michèle Rozernblum, Henri Schenkei, Claudine Sidelsky, Olga Spiegel, Danielle Szatkownik. Cette énumération contredit totalement l'assertion d'Annie Latour selon laquelle la popularité de Donati se serait concrétisée dans le choix du prénom Angelo pour tous les jeunes Juifs nés à Saint-Martin (La Résistance juive en France, p. 143).

(9) CAVAGLION, pp. 46, 48, 49, 51.

(10) HALPERN, Keren Or Baschoscheclvi, p. 39<

(11) Témoignage Feldmann, 6/9/1976, cité par CAVAGLION, p. 44.

(12) Témoignage d'Héioïse Crenna, J4/9/1976, cité par CAVAGLION, p. 45.

(13) A.D. A.M., 166 W 19.

L'attitude des autorités

Nous avons déjà évoqué l'affrontement entre Marcel Ribière et les différents services italiens en poste à Nice, lesquels n'appréciaient pas sa dureté (1) ; le principal concerné nous affirma néanmoins n'avoir "jamais parlé du problème juif avec les autorités italiennes" (2).

Les relations franco-italiennes s'assouplirent lorsqu'en mai 1943 "le Gouvernement remplaça comme préfet des Alpes-Maritimes l'ardent pétainiste qu'était Ribière par Jean Chaigneau, qui avait de la sympathie pour les Juifs et était décidé à les aider. (3). Il convoqua, dès les premiers jours de sa prise de fonctions, les représentants de la communauté juive, conduits par le docteur Modiano, s'entretint longuement avec eux, ne cachant pas l'indignation que soulevait en lui la persécution et leur déclarant notamment : "Je n'admettrai désormais aucun acte arbitraire à l'égard des juifs se trouvant même dans une situation irrégulière ou illégale. Je ne veux pas laisser aux Italiens le noble privilège d'être les seuls défenseurs de la tradition de tolérance et d'humanité qui est pourtant celle de la France." (4). Quelques semaines plus tard, il donna des instructions pour régulariser la situation des Israélites (cf. annexe XII), à la suite desquelles l'Intendant régional de police "organisa dans la grande salle du Skating à Nice un système de délivrance de cartes d'identité qui constituait un véritable office de fausses cartes puisque 70.000 cartes furent ainsi délivrées aussi bien aux ressortissants français qu'aux israélites étrangers." (5).

La communauté disposa alors du soutien des trois principaux cadres préfectoraux : le préfet Chaigneau, l'intendant Duraffour (6) et le secrétaire général Vasserot, lequel n'avait pas attendu le départ de M. Ribière pour aider les persécutés (7). Par contre, le C.G.Q.3. et sa police, la S.E.C., se rangèrent du côté des Allemands auxquels ils firent parvenir des renseignements sur le nombre de cartes d'alimentation estampillées "JUIF" (8) et dressèrent des listes d'israélites, mettant à profit l'obligation faite aux habitants d'apposer leur nom sur les boîtes aux lettres à compter du 1er janvier 1943. La S.E.C. n'apprécia guère que Lo Spinoso l'eût tenue à l'écart lors de ses contacts avec la Préfecture (9) et, lorsque son directeur put rencontrer l'Inspecteur général de la Police raciale, le 21 juillet à Nice, il se laissa facilement bernier par son interlocuteur et il donna des instructions au délégué niçois afin qu'il communiquât au policier transalpin la liste des indésirables à éloigner ou à incorporer dans des unités de travailleurs (10). Les autorités italiennes d'occupation se plaignirent de l'attitude anti-italienne manifestée par le CG.QJ. de Nice (11) qui estimait qu'elles "font obstacle à l'application des mesures antijuives, que les fonctionnaires et officiers italiens sont ouvertement hostiles à l'antisémitisme, que les commandements italiens protègent constamment les plus dangereux gaullistes, anglophiles et antinationaux parce que de race juive, alors que les Juifs sont les plus acharnés à exciter les esprits contre l'Italie et ses soldats."

(1) BROCCHI, p. 60 (chef du service politique de la Place de Nice).

(2) Témoignage de Marcel Ribière, 1/3/1979.

(3) MARRUS-PAXTON, p. 294.

(4) POLIAKOV, p. 28 et ERLANGER, p. 274.

(5) Témoignage de l'LR.P. Paul Duraffour, 3/4/1979.

(6) IL aurait été nommé à Nice à sa demande afin de répondre au vœu des nombreux amis résistants et israélites qu'il y comptait.

(7) Témoignage de Clément Vasserot, 21/6/1978.

(8) 15.000 en février 1943 (BILLIG, p. 221).

(9) BILLIG, p. 102.

(10) Document C.D.J.C. cité par POLIAKOV, p. 119.

(11) A.C.S., Notiziario C.I.A.F. 62, giugno 1943.

La S.E.C. enquêta sur l'intendant du Ravitaillement général Prieur, le 28 février 1943, aux fins de savoir si le fait que sa femme était juive pourrait avoir une corrélation avec le mauvais ravitaillement dont souffrait le département (1).

Quant aux Églises, l'attitude italienne les dispensa partiellement d'intervenir pendant plusieurs mois. Toutefois, si l'on en croit Monseigneur Guerry, l'évêché commença à agir sous l'occupation italienne "en organisant un service de renseignements pour fournir des pièces d'état civil aux israélites" (2) mais nous n'avons pas trouvé de confirmation de ces pratiques dans les sources françaises et italiennes consultées. Les protestants continuèrent d'intervenir par l'intermédiaire du pasteur Gagnier : "En attendant de s'être mis en règle, il y en avait beaucoup qui venaient me trouver pour être logés ou secourus de cent façons différentes. Chaque famille avait besoin d'autre chose et nous nous efforçâmes, ma femme et moi, avec l'aide de membres de notre Eglise, de faire de notre mieux." (3).

Les Juifs dans la Résistance

Lorsque les M.U.R. se constituèrent, au début de 1943, plusieurs israélites y occupèrent des places importantes : Marcel Padolski chargé des liaisons extérieures, Richard Weil, chef du 1er Bureau, Lucien Kohn, chef du 2e Bureau, Roland Dana-Picard, chef-adjoint du 4e Bureau, Raoul Attali, chef du secteur Cannes-Grasse, Gérard Herman, agent de liaison du chef départemental (4). Dès la formation de TO.R.A., le capitaine Jean Lippmann y adhéra et son réseau "Masséna" fut renforcé par l'arrivée de Jean-Claude Aaron (5). Michel Dikanski dit Jonas collabora avec "Radio-Patrie et avec l'O.R.A. (6). Joseph Kosma, réfugié à Saint-Paul de Vence, composa la musique du "Chant de la Libération" édité par le mouvement Combat pour le 14 juillet (7). André Bass, chef du "Service André" vint plusieurs fois à Nice nouer des contacts avec l'abbé Daumas, directeur de la Bourse Chrétienne du Travail, et le père Marie-Benoît (8). Le docteur Simon Coronel, interne au Sanatorium de Thorenc, camoufla une trentaine de réfractaires au S.T.O. d'avril à juin 1943 et en plaça quelques-uns au maquis (9). Les communistes fondèrent en juillet l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entr'aide (10). Le Mouvement de la Jeunesse sioniste créa une compagnie (Gdoud) forte d'une centaine d'hommes mais son activité était alors essentiellement la propagande et l'aide sociale (li).

Au printemps 1943, une réunion eut lieu au 105 Promenade des Anglais où les responsables de l'U.G.LF. se virent refuser le versement de leurs fonds par les représentants d'organisations juives, notamment Jefroykin et Brener, qui optèrent ainsi pour la Résistance (12).

(1) AMOUROUX, Les passions et les haines, p. 271 ; C.D.J.C. XXXVH-1 33.

(2) L'Eglise catholique en France sous l'Occupation, p. 48.

(3) C.D.J.C. CCXVH1-85, témoignage Gagnier.

(4) GIRARD, p. 74.

(5) Témoignage de Michel Junot, 1/3/1979.

(6) CH.2°.G.M., A II 6.

(7) GIRARD, p. 173.

(8) C.D.J.C. CCCLXXXiV-41, témoignage Bass.

(9) C.H.2°.G.M., A II 2 et A.D. A.M., 169 W 6.

(10) La France et la Question Juive, p. 369.

(11) KNOT, p. 39 I LATOUR, p. 86 ; C.D.J.C. CCXV-16, témoignage Karwasser.

(12) LATOUR, p. 122.

Lors de la vague d'arrestations opérées par l'O.V.R.A. en avril-mai, Padolski, Weil, Levy, Meffre, Alexander furent appréhendés et, pour remplacer le chef départemental M.U.R. Comboul, le chef régional Zuvénal désigna Raoul Attalt, dit Leriche (1).

Un tract "Contre le racisme et les crimes nazis" fut diffusé le 27 janvier 1943 (2) et le local de l'Emancipation nationale fut plastiqué le 22 mai par le juif parisien Feinstein (3).

Dans le courant de l'été, deux juifs déportés en août 1942 et évadés d'Auschwitz, Honig et Salomon, regagnèrent Nice et tentèrent vainement de convaincre les responsables du Centre d'accueil des atrocités nazies : "ils racontent ce qu'ils ont vu et vécu, les chambres à gaz, les crématoires. On ne les croit pas, on les prend pour des fous." (4).

La fin de l'occupation italienne

Les bombardements alliés se firent plus fréquents sur les grandes villes de la péninsule après la chute de la Tunisie et les Allemands "apprirent, à leur profond mécontentement, que la communauté juive de Nice avait réuni une donation de trois millions de francs pour les victimes italiennes des raids aériens anglo-américains" (5).

Les événements politico-militaires de l'été 43 (débarquement allié en Sicile, renversement de Mussolini le 25 juillet) poussèrent les nouveaux dirigeants transalpins à retirer l'essentiel de leurs troupes stationnées dans le sud-est de la France. Aussi l'inquiétude réapparut-elle dans la communauté juive : "Notre esprit reste fixé sur l'évolution du destin de l'Italie.. il est affreux que chaque victoire des nôtres en Méditerranée nous inspire des sentiments partagés, car l'écroulement de l'Italie risque d'être notre propre perte." (6). Les premières unités de la division Legnano ayant quitté l'arrondissement de Grasse dès la fin juillet, les Juifs "commencent à harceler les commandements italiens et les bureaux consulaires en demandant d'accompagner nos troupes vers l'Italie." (7). Le chef de la garnison de Saint-Martin-Vésubie nota dans son journal à la date du 28 juillet : "Les Juifs sont en ébullition : ils veulent fuir en Italie pour échapper aux Allemands." (8). Le 30 juillet, la Milice de Nice signala à Vichy : "Les Juifs commencent à passer en Italie." (9).

C'est alors que Donati se manifesta à nouveau : "Le danger que les Italiens ne resteraient pas toujours maîtres de la situation et qu'ils pourraient être remplacés par les Allemands nous a suggéré l'idée de nous mettre en rapport avec Rome

(1) GIRARD, p. 76.

(2) A.D. A.M., 166 W 7.

(3) BROCCHI, p. 77 et GIRARD, annexes.

(4) WELLERS, p. 251 ; LATOUR, p. 144 ; ERLANGER, p. 266.

(5) MARRUS-PAXTON, p. 294.

(6) ERLANGER, p. 267.

(7) A.C.S. Notiziario C.I.A.F 64, 2e quinzaine de juillet.

(8) Diario Tenente Strobino, communiqué par A. Cavaglioni.

(9) A.D. A.M., 166 W II, int. tél. 2823.

pour obtenir que tous les Juifs qui étaient en résidence forcée puissent se rendre en Italie." (1). Le banquier transalpin reçut un bon accueil aux Affaires étrangères comme à l'Intérieur et le Gouvernement Badoglio lui confia une mission auprès des organisations juives anglo-saxonnes pour leur "expliquer qu'il était disposé à faire tout ce qu'il pouvait pour sauver les Juifs qui ne pourraient être mis en danger par les persécutions allemandes." (1). Ces négociations, qui devaient porter sur le transfert en Afrique du Nord de 20 à 30.000 Juifs, furent menées au Vatican, grâce au père Marie-Benoît qui obtint d'être reçu par Pie XII, puis rencontra les ambassadeurs britannique et américain (2), ce qui permit de débloquer 85 camions, de louer 4 bateaux avec les fonds du Joint et d'imprimer 5.000 passeports spéciaux (3).

A la mi-août, le commandant de la IV^e Armata publia un avis affirmant le caractère durable de l'occupation transalpine : il produisit l'effet contraire, accroissant la panique chez certains Juifs qui assiégèrent le Commandement de la Place de Nice, la D.E.C.S.A. et le Consulat général, demandant des passeports pour la frontière italienne et la protection nocturne dans les hôtels abritant les divers commandements (4). Le 23 août, le Gouvernement italien fixa la liste des localités où devaient se rendre les Juifs avant leur départ d'Europe, Nice y figurait en bonne place (5). Des troupes allemandes du LXXX VII^e C.A. stationnèrent à Cannes, Antibes et sur les hauteurs de Nice avant de gagner la péninsule, ce qui ajouta de l'agitation dans les esprits : "Chaque matin, nous continuons à regarder le drapeau de l'hôtel Gallia (6) pour nous persuader que les Allemands n'ont pas surgi pendant la nuit." (7). Un Juif bien renseigné, Léon Jerusalem, déclara au commandant de la Place de Nice : "Votre occupation prendra fin le 10 septembre : vous ne tiendrez même pas la ligne du Var et les Allemands auront le contrôle de toute la France." (8), provoquant l'incrédulité des officiers présents. Pendant ce temps, Lo Spinoso rencontra à Marseille le chef de la Gestapo pour lui signifier l'impossibilité de lui livrer les Juifs allemands et autrichiens réclamés, dans l'attente des directives du nouveau Gouvernement, et il en profita pour récupérer les listes communiquées auparavant et qui n'avaient pas été photocopiées (9). Le 28 août, alors que la division "Celere E.F.T.F." se repliait sur le Piémont, le général Vercellino, commandant la IV^e Armata reçut des directives de Rome lui intimant l'ordre d'ouvrir dans le comté de Nice des camps destinés à accueillir les Juifs devant abandonner les territoires cédés aux Allemands, les réfugiés devant s'y rendre et y subsister par leurs propres moyens, en attendant que les Affaires étrangères préparent leur passage en Italie (10).

Tous ces événements provoquèrent des transferts de l'arrondissement de Grasse et des "résidences forcées" des Alpes du nord vers le comté de Nice où, sur une bande côtière de 30 kilomètres, se concentrèrent 30.000 Israélites pour moitié étrangers (cf. annexe III).

(1) C.D.J.C., CCXVIII-22, témoignage Donati.

(2) Témoignage Marie-Benoît in La France et la Question Juive, p. 254,

(3) ERLANGER, p. 27k et C.D.J.C., CCXVIII-22.

(4) BROCCHI, pp. 93-94.

(5) ERLANGER, p. 274.

(6) P.C. de la Place de Cannes.

(7) ERLANGER, p. 267,

(8) BROCCHI, p. 92.

(9) Documents C.D.J.C. cités par POLÁKOV, p. 126.

(10) U.S.S.M.E., Promemoria Sgombero Ebrei daïla Provenza.

Le 3 septembre, la S.E.C. de Nice reçut des instructions pour activer l'établissement des fichiers "dont vous allez avoir incessamment besoin" car "les jours heureux sont comptés." (cf. annexe XIV). Le 4, Donati apprit à Erlanger la signature de l'armistice "qui ne serait pas publié avant le mois d'octobre" et le collecteur de fonds de la communauté s'installa alors à Nice pour préparer avec Germaine Meyer, la secrétaire du banquier, l'évacuation prévue vers l'Italie ou l'Afrique du Nord : "Quatre jours s'écoulaient au milieu d'une fausse quiétude qui met les nerfs à vif (1), tandis que Donati retourna à Rome afin de négocier les dernières autorisations. Le Centre d'accueil loua alors une cinquantaine de camions pour évacuer vers Nice les 2.000 "résidents" de Megève et Saint-Gervais (2). Le 6, le C.G.Q.J. de Nice signala l'arrivée prochaine de 20.000 Juifs, dont 1000 imposés à la seule localité de Beaulieu :

- C.G.Q.J. Marseille : C'est effroyable : Enfin, si je comprends bien, le comté de Nice va devenir un Etat juif.

- C.G.Q.J. Nice C'est exact !" (3).

Le même jour, à Cannes, le yacht "Sabrina" quitta le port avec un millier (!) de Juifs ayant payé leur embarquement de 30 à 50.000 francs, si l'on en croit la S.E.C. (4), Le 8, l'annonce radiophonique de l'armistice jeta l'aterrissement dans une partie de la communauté -le siège de la C.I.A.F. fut assiégé par une foule de plusieurs centaines de Juifs qui obtinrent leur départ sur 8 camions gagnant Menton (5)- tandis qu'une autre partie ne se rendait pas compte de la gravité de la situation : "Il faudrait immédiatement s'échapper de ce refuge transformé en nasse, mais ceux auxquels je donne ce conseil le reçoivent fort mal. Est-ce qu'il n'y a pas ici une puissante armée italienne, une armée qui a changé de camp?" (6).

L'OCCUPATION ALLEMANDE (9 SEPTEMBRE 1943 - 28 AOUT 1944)

Le 4 septembre, le Judenreferent Rôthke rédigea une note relative à l'application des mesures antijuives dans l'ex-zone italienne, dans laquelle il précisait qu'il fallait procéder à l'arrestation de toutes les familles, ouvrir des camps à Marseille et Lyon, préparer des convois "de 1.000 à 2.000 têtes" destinés à Drancy, prévoir la collaboration de Français antijuifs pour dépister les réfugiés camouflés en leur offrant 100 francs par tête (7). Le 6 arriva à Marseille le S.S. Hauptsturmführer Aloïs Brunner -le nouveau chef du camp de Drancy, considéré comme le grand spécialiste de la "solution finale" depuis qu'il avait fait ses preuves en Autriche et en Grèce (8)-, flanqué du Hauptscharführer Bruckler et d'un commando de 25 S.S. expérimentés.

La préparation minutieuse de "la solution finale" s'expliquait par le fait que, pour les nazis, Nice était "le lieu du crime" : "C'est à Nice qu'habitait Angelo Donati, le banquier italien qui avait réussi à faire intervenir les généraux italiens en faveur des Juifs. C'est à Nice que s'étaient réfugiés les Juifs les plus notoires et les plus riches. C'est donc évidemment à Nice que la juiverie mondiale, aidée par Churchill et par le Vatican, a ourdi le complot qui a renversé Mussolini" (9).

(1) ERLANGER, p. 277

(2) POLIAKOV, p. 39.

(3) A.D. A.M., 166 W 19, int. tél. 3029.

(4) C.D.J.C., XXXVII-1, annexe 1-4.

(5) L'Ergot, 29/7/1945 et télégramme Rôthke du 26/9/1943.

(6) ERLANGER, p. 278.

(7) Document C.D.J.C. cité par POLIAKOV, p. 131.

(8) WELLERS, p. 187 ; MARRUS-PAXTON, p. 303.

(9) POLIAKOV, "Le lieu du crime" in Monde Juif, n° 52, p. 25.

Dès la nuit du 8 au 9, des rafles furent effectuées par des agents de la Gestapo dans les palaces cannois (Cariton, Martinez, Miramar) et au Palais des Gabres (1) ; le lendemain matin, la Feldgendarmarie plaça un barrage sur le pont du Var qui lui permit d'intercepter 5 cars remplis de Juifs (2). Le 9, les Allemands occupèrent le littoral de Nice à Menton mais se préoccupèrent d'abord de neutraliser les soldats italiens.

L'exode des Saint-Martinois

Pendant ce temps, les Juifs de Saint-Martin-Vésubie, renforcés par des réfugiés venus de la Côte en taxi ou en car, décidèrent de suivre en Italie les soldats de la IV^e Armata en empruntant les sentiers des cols de Cerise (2.543 m) et de Fenestre (2.474 m). Les premiers départs eurent lieu vers 10 heures mais là plupart des fugitifs, estimés par Cavaglione à un millier (3), quittèrent le bourg vesubien entre midi et minuit pour une marche "biblique" considérée par certains comme pire que "l'exode d'Égypte" (cf. annexe XHJ). Le commandant de la garnison incita les hésitants à le suivre, réprima quelques tentatives d'exploitation de la part de villageois peu scrupuleux et prévint ses supérieurs de la G.A.F. d'avoir à organiser un poste de ravitaillement au col de Cerise et un centre de rassemblement à Terme di Valdieri (4). La majorité des partants préférèrent emprunter le vallon de la Madone de Fenestre où ils furent réconfortés par la petite garnison de la G.A.F. et où une dizaine d'entre eux demeurèrent 48 heures pour faire éventuellement le "coup de feu" contre les Allemands (5). Edith Bergondi loua un taxi pour sauver des personnes âgées qui n'avaient pu partir par la montagne ; au retour, le véhicule surchargé de paquets fut arrêté à Lantosque par un barrage de la Gestapo : les papiers du Service social des Étrangers s'avèrent insuffisants mais le maire P.P.F. du village reconnut l'assistante sociale et le taxi put rejoindre Nice et ses passagers, un peu plus tard, Limoges (6). Les Allemands arrivèrent à Saint-Martin le 10 au matin et y rafalèrent 26 personnes âgées tandis qu'une centaine d'autres parvinrent à s'éparpiller (7).

La grande rafle

Ce fut également le 10 septembre que le "comando Brunner" arriva à Nice et que débuta une véritable chasse à l'homme qui se poursuivit plusieurs mois durant (cf. annexe XV et XVII) ; "Brunner organise immédiatement, avec l'aide des miliciens et des doriotistes, des rafles incessantes de Juifs, à domicile, dans les hôtels, dans les rues, dans les magasins, dans les locaux des organisations charitables juives et non juives, dans les hôpitaux et les cliniques, dans les synagogues et lors des convois funèbres." (8). Le but évident de toutes ces opérations était "de terroriser toute la ville et d'intimider la population" (9). 25.000 Juifs furent traqués dans une ville de 250.000 habitants où pullulaient les dénonciateurs, aveuglés par leur haine antisémite ou alléchés par les primes offertes qui passèrent rapidement de 100 à 1.000 francs par tête (10) et, dans certains cas, 5.000 francs (11) :

(1) A.D. A.M., 28 W 3668, Commissariat central de Cannes, 9/9/1943.

(2) ERLANGER, p. 281.

(3) Nella notte straniem, p. 64.

(4) Diario Tenente Strobmo, 9-10/9/1943.

(5) Témoignage du Tenente Luraghi in settembre e lo sfacelo della IV Armata, p. 268.

(6) Témoignage d'Edith Bergondi, 23/2/1979.

(7) 5 mois de persécutions antijuives à Nice (U.3.R.E.), p. 4.

(8) WELLERS, p. 74.

(9) 5 mois de persécutions, p. 6.

un Alsacien dénonça 22 Israélites, un Italien 19, une "femme du monde" livra 17 de ses "protégés", réfugiés à sa demande dans une maison de repos souricière (1), une "donneuse" du quartier Vernier, abattue ensuite par la Résistance, en aurait livré 53 (2).

Plusieurs sources mentionnent le caractère de "terreur" de l'action nazie (3), Erlanger parlant même de "Saint-barthélémy" (4). La synagogue devint un centre d'internement où était effectuée une visite médicale particulière : la vérification de la circoncision, considérée comme la preuve de l'appartenance à la "race juive" alors qu'elle était relativement répandue dans le midi de la France (5). Puis, le 15 septembre, Brunner établit ses services à l'hôtel Excelsior -situé à 200 mètres de la gare SNCF- qui devint l'antichambre de la déportation : "Les juifs, dès qu'ils arrivent à l'hôtel, sont dessaisis de tout leur avoir : argent, bijoux, valeurs, etc.-, qui constituent une masse utilisée pour payer la direction de l'hôtel précité les frais de nourriture et de logement de tous les israélites... Environ 12 policiers en civil opérèrent les arrestations de juifs ou de suspects, ils sont militaires, plusieurs sont sous-officiers... Les interprètes sont des juifs qui, jouissant d'une certaine liberté d'action se montrent à l'égard de leurs coreligionnaires plus stricts que les Allemands." (6). La plupart des médecins et infirmiers de l'Excelsior étaient aussi Israélites.

Les arrestations, si elles furent pour l'essentiel enregistrées à Nice, s'opérèrent également dans bien d'autres communes : 78 à Cannes, 33 à Thorenc, 32 à Antibes, 15 à Grasse, 11 à Contes, 9 à Vence, 7 à Vallauris, 4 à Beausoleil, 3 à Ascros et Beaulieu, 2 à Belvédère, Caille, Menton, Roquefort les Pins, Saint-Jean-Cap-Ferrat, 1 à Clans, Gréolières, l'Escarène, Puget-Théniers, Séranon, Saint-Etienne de Tinée (7). Certaines d'entrées elles, opérées dans le courant de l'été 44 ne furent pas suivies de déportations (8) mais presque toutes donnèrent lieu à des spoliations, entre autres la saisie du mobilier -représentant en moyenne 300.000 francs (9)-, de l'argent et des bijoux : lors de l'expédition effectuée à Thorenc, la Gestapo s'empara de 10 millions de francs en espèces et de 12 millions de francs en bijoux aux dépens de la trentaine d'arrêtés (10). Quelques appréhendés préférèrent le suicide à la déportation : ce fut le cas de Jasmina Menaschi, Abraham Bethy et Olga Helmoer les 21 et 22 septembre (11),

(1) L'Ergot, 16/10/1944 ; 3/3/1945 ; 12/8/1945.

(2) C.D.3.C., CCXVH1-87, témoignage du pasteur Evrard.

(3) Vichy et les Juifs, p. 304 ; Le lieu du crime, p. 25 ; L'activité des organisations juives, p. 67 ; Tribunal de Nuremberg, tome 37, p. 121.

(4) La France sans étoile, p. 289.

(6) Information R.G. 751 du 6/12/19*3, A.D. A.M., 166 W 4.

(7) A.D. A.M., 166 W 2, 3, * et 169 W 11.

(8) C.D.J.C., CCXVHI-*8 et 51, témoignages Roitemberg et Schmerkes.

(9) A.D. A.M., 1*0 W 22866, restitution des biens spoliés.

(10) A.D. A.M., 169 W 11, Gendarmerie Grasse 11/10, R.G. Cannes 15/10.

(11) A.D. A.M., 159 W 27272 et L'Eclaireur, 22/9/19*3.

Beaucoup de Juifs furent arrêtés, au début, à la gare S.N.C.F. -une centaine le 13 septembre- ou dans les hôtels : 9 au Busby et 7 à l'Imperator de Nice le 13, 9 au Windsor de Cannes -dont Tristan Bernard- le 30 (1). Les hôtels furent donc rapidement abandonnés par leur clientèle Israélite, victime des rafles ou sagement prévoyante ; c'est ainsi qu'un établissement niçois qui travaillait surtout avec cette clientèle, le Splendid, vit chuter ses nuitées de 1848 en septembre à 666 en octobre et à 502 en novembre (2). Philippe Erlanger, chassé de l'Atlantic par une réquisition allemande, puis du Splendid par une rafle, dut se réfugier dans une pension avant de trouver asile dans une maison de repos (3). Les nazis s'attaquèrent alors logiquement à tous les établissements hospitaliers et de santé où, le plus souvent grâce à des dénonciations (4), ils s'emparèrent de nouvelles victimes, notamment d'une centaine d'enfants à la pouponnière Clemenceau en octobre (5)

Des Juifs demeurèrent plusieurs jours, voire plusieurs semaines, cachés dans des appartements, des garages, des caves, couchant "où ils peuvent, comme ils peuvent, souvent sur le plancher nu" (cf. annexe XV), parfois regroupés par familles entières : il personnes dans un appartement (6). D'autres tentèrent leur chance en essayant de quitter le "lieu du crime" par la route ou la voie ferrée, avec plus de réussite par le réseau des Chemins de Fer de la Provence (Nice-Meyrargues, Nice-Digne) que par le réseau P.L.M. très surveillé (7). D'autres encore se réfugièrent dans des villages de l'arrière-pays, notamment à Saint-Etienne de Tinée où une vingtaine de personnes se disséminèrent dans les hameaux d'Auron, le Bourguet, et Roya, parmi lesquelles la famille Bouchara et le père de l'avocat Emile Pollak (8).

Parmi les principales victimes de la grande rafle de l'automne 43 figurèrent le Grand Rabbin de Nice Pruner, le Grand Rabbin de Lille Berman, les rabbins Schapiro et Spetziner, le directeur de l'U.G.I.F. Guggenheim, le docteur Rosanoff, le pharmacien Enzelmans, les avocats Picard et Montel, Tristan Bernard, la veuve d'Arthur Weisweiler, la famille Cassin, les jeunes sionistes Jacques Wister et Claude Gutmann (cf. annexe XVI).

La dispersion de la colonie juive fut appréciée par la S.E.C. locale qui écrivit à Vichy, le 14 septembre : "la ville de Nice a perdu son aspect de ghetto depuis l'arrivée des troupes allemandes." (cf. annexe XIV).

Le rapport de l'U.J.R.E. rédigé en février 1944 (9) fit allusion à trois faits sur lesquels les sources policières ne fournissent pas de confirmation :

- une quarantaine de jeunes enfants tués par des piqûres de strychnine (10) ;
- l'isolement de plusieurs femmes et jeunes filles de l'Excelsior, leur stérilisation et leur transfert "pour le plaisir des soldats sur le front de l'est" ;
- l'existence à Cimiez d'une maison close réservée aux soldats allemands et comprenant uniquement des Juives.

(1) A.D. A.M., 166 W 4 et 169 W 11.

(2) Témoignage du directeur Henri Tschann, 20/1/1977.

(3) La France sans étoile, pp. 285-298.

(4) A.D. A.M., 166 W 4, Info. R.G. 612 du 10/11/1943.

(5) L'Ergot, 26/5/1945, confession du S.S. Schultz.

(6) C.D.J.C., CCXVili-48, témoignage Roitemberg.

(7) A.D. A.M., 166 W 4, Info. R.G. 326.

(8) Témoignages de Mireille Roverly (fille du maire), 7/3/1978 et du gendarme Baraie, 2/7/1975.

(9) 5 mots de persécutions) p. 10.

(10) Citation reprise par l'Ergot du 29/7/1945 et par ERLANGER, p. 291.

La déportation

Elle fut l'oeuvre dans un premier temps de Brunner -qui demeura à Nice plus de deux mois-, puis d'Eisenburger et d'Eckerle (1). Le premier convoi quitta la gare de Nice le 11 septembre avec une cinquantaine de Juifs étrangers arrêtés notamment en principauté de Monaco, embarqués à bord de 2 wagons de 3e classe du train de 15 h 10 : "Ces Juifs seraient dirigés tout d'abord sur Marseille, centre de rassemblement. Ils affichaient de l'effroi, on remarquait parmi eux de nombreuses femmes. Des parents ou amis qui les suivaient des yeux sur le quai pleuraient." (2).

Par la suite, 27 convois quittèrent Nice pour Drancy du 1^{er} septembre au 15 décembre 1943 avec 1.820 déportés, oscillant entre 15 et 169 personnes (3), soit, une moyenne de 67 déportés par convoi : 358 départs eurent lieu en septembre, 595 en octobre, 735 en novembre, 132 en décembre. Un quart de ces déportés étaient nés en France, un cinquième en Pologne, un septième dans les limites du III^e Reich ; 12 avaient moins d'1 an et 18 plus de 80 ans ; 60 % vivaient à Nice et 20 % à Saint-Martin Vésubie (cf. annexe XVIII), Ce fut d'ailleurs le 22 novembre que 5 wagons à bestiaux en provenance de Vintimille entrèrent en gare de Nice avec 340 Juifs de Saint-Martin Vésubie capturés par les Allemands dans la province de Cuneo, internés deux mois durant dans une caserne de Borgo San Dalmazzo, puis renvoyés dans les Alpes-Maritimes où ils demeurèrent peu de temps : 328 d'entre eux partirent pour Drancy entre le 22 et le 25 novembre (4). Par rapport à l'ensemble des 1-820 déportés de l'automne 1943, les "Saint-Martinois" étaient plus jeunes (14,3 % de moins de 10 ans contre 4,8 %, 6,7 % de plus de 60 ans contre 19,3 %), comptaient plus d'hommes (53 % contre 51 et de groupes familiaux (50 % des familles de 4 personnes, 57 % des 5 personnes, 100 % des 6 personnes), mais moins de natifs de l'hexagone (14 % contre 27 %), ce qui était normal pour une communauté d'étrangers assignés à résidence (cf. annexe XVIII et XIX).

En 1944, les départs furent plus espacés et plus faibles : 3 en janvier, 1 en février, 2 en mars, 2 en avril avec environ 350 déportés (5).

L'étude de l'U.J.R.E. -rédigée à chaud- estima les victimes à 5.000 plus les 600 (!) Juifs venus d'Italie, Léon Poliakov -dans Le lieu du crime- avança 6.000 personnes, le président du Consistoire E. Montel affirma 7.500 et l'Ergot 8.000 (6). En fait, les listes des convois Nice-Drancy ne portent que 1.820 personnes déportées au plus fort de la chasse au Juif, du 18 septembre au 15 décembre 1943, auxquelles nous pouvons ajouter une cinquantaine de "Monégasques" partis le 11 septembre, les 350 déportés de 1944 et les 664 d'août-septembre 1942, soit environ 2880 Juifs français et étrangers conduits à Drancy, ce qui représente 84 % de l'ensemble des 3.420 déportés azuréens, alors que les études de Suzanne Maron n'en fournissent que 827 sur 1.512, soit 57 % des départs (7), puis 1.977 sur 2.520, soit 78 % des départs (8). Si nous comparons avec les autres départements du sud-est, les Alpes-Maritimes arrivent largement en tête d'un bien triste classement, en raison de l'importance des déportés israéliens, avec 3.420 devant les 2.241 des Bouches-du-Rhône, les 1.817 du Rhône, les 432 du Vaucluse, les 405 du Var (9).

(1) WELLERS, p. 251 et C.D.J.C., CCXVHI-92, témoignage Becker.

(2) A.D. A.M., 166 W 4, Info. R.G. 326 du 13/9/1943.

(3) D'après les listes communiquées par Serge Klarsfeld.

(4) CAVAGLION, p. 101 et A.D. A.M., 166 W 4, Info. R.G. 685 du 23/11/1943.

(5) A.D. A.M., 166 W 2, 3, 4.

(6) P. 12 ; p. 28 ; C.D.J.C., CCXX-12 ; 29/7/1945.

(7) Statistique de la déportation in Bulletin C.H.2\G.M. 163, mai 1967.

(8) Internés, déportés, fusillés des Alpes-Maritimes, Nice, 1976 (carte).

(9) Bulletins C.H.2°G.M. 201-207 et cartes de la Déportation.

Evoquons un instant la préparation du départ d'un convoi à l'Excelsior, décrite par un de ses hôtes forcés, Joseph Joffo : "Un monde fou dans le hall, des gens, des enfants, des valises. Des hommes qui courent avec des listes, des dossiers au milieu des soldats. Beaucoup de bruit... Maurice se penche vers un homme assis sur un sac. Vous allez où ? Drancy. Un grand remous soudain. En haut des escaliers, deux S.S. viennent d'apparaître avec un civil qui tient une liste retenue par une épingle sur un rectangle de carton. Au fur et à mesure qu'il prononce un nom, il regarde si quelqu'un se lève, il coche alors avec son stylo sur la feuille. L'appel est long. Pourtant, peu à peu le hall se vide ; dès qu'ils ont été nommés, les gens sortent par une porte latérale. Un camion doit les conduire à la gare."

Si certains hôtes de l'Excelsior parvinrent à retrouver la liberté tels que les frères Joseph et Maurice Joffo en octobre 1943 (2) ou que le journaliste Jacques Brindejont-Offenbach en février 1944 (3), d'autres y moururent des suites de mauvais traitements, de suicides ou de tentatives d'évasion comme Weyl le 22 septembre, Trachternberg le 26 novembre, Jacobi le 11 décembre, Bertrand le 14 décembre (4).

Les réactions de l'opinion azuréenne aux rafles et aux déportations furent rapidement hostiles malgré l'antisémitisme "économique" de plus en plus diffus à la fin de l'occupation italienne. Dès le premier départ de déportés, le 11 septembre, "la foule des voyageurs manifestait à haute voix son indignation, lors de l'embarquement dans le wagon situé en tête du train, plusieurs injures ont été proférées à l'adresse des soldats allemands, qui ne semblèrent pas avoir compris" (5). L'inspecteur des R.G. qui rendit compte du départ du 3e convoi signala la réaction des "témoins écoeurés disant à voix basse : "Voilà la nouvelle civilisation, c'est du beau !" (6). Le 23 septembre, le secrétaire général de l'U.D.L.F.C. reprocha au chef de la Milice la présence de ses hommes dans les rafles et ce dernier lui affirma -un peu légèrement- que ce n'étaient que des P.P.F. qui y participaient (7). Le même jour, l'auteur de la lettre adressée à Monseigneur Saliege écrivait: "La population est outrée et atterrée" {cf. annexe XV). Le 30 septembre, le délégué niçois du C.G.Q.3. avertit Vichy de la désaffection subie par le Commissariat: "Nous sommes considérés comme des pestiférés. Des gens qui nous disaient bonjour il y a quelques mois changent de trottoir maintenant pour éviter de le faire afin de ne pas se compromettre" (8). Le Préfet se fit l'écho du revirement de l'opinion et de l'agitation croissante des esprits dans son rapport bimestriel du 1er novembre (cf. annexe III) et un rapport de l'U.J.R.E., rédigé en février 1944, signala que "l'attitude de la quasi totalité de la population française de Nice en face des persécutions était admirable" (9).

La lutte contre la déportation

Elle fut pour l'essentiel l'oeuvre d'une centaine de Juifs décidés et altruistes, le plus souvent jeunes, qui parvinrent à sauver des milliers de vies humaines en faisant preuve de courage, de disponibilité, d'ingéniosité mais aussi de conviction, puisque l'Eglise catholique rejoignit l'Eglise protestante dans la lutte et que les autorités préfectorales aussi bien que municipales se montrèrent de plus en plus ouvertes à la compréhension du problème juif.

(1) Un sac de billes, p. 171.

(2) Idem, pp. 191-198 et A.D. A.M., 166 W 4.

(3) L'Ergot, 14/12/1944.

(4) A.D. A.M., 159 W 27272 et 166 W 2, 3.

(5) A.D. A.M., 166 W 4, Info. R.G. 326 du 13/9/1943.

(6) A.D. A.M., 166 W 2, Info. R.G. 308 du 23/9/1943.

(7) A.D. A.M., 166 W 3, Info. R.G. 310 du 24/9/1943 et témoignage de Maître Jean Charles, 10/11/1976.

(8) A.D. A.M., 166 W 19, int. tél. 3227.

(9) 5 mois de persécutions, p. 13.

La Fédération des Sociétés Juives avait mis au point, en juillet 1943, un dispositif clandestin qui fut mis en action dès l'arrivée des Allemands, grâce au tandem Maurice Brener (3oint)-Moussa Abadie (O.S.E.) qui avait décelé nombre de cachettes dans le département et obtint le concours de l'évêque. "Un réseau d'assistantes bénévoles s'employa à trouver des abris, à fournir des faux papiers, organisant l'évacuation massive des réfugiés et tout le passage en Suisse des enfants, contre lesquels la Gestapo s'attaquait spécialement et qu'elle allait chercher un à un jusque dans les pouponnières" (1). La Jeunesse sioniste fournit, du 10 septembre au 20 décembre 1943, 6.000 cartes d'identité, 200 cartes d'alimentation, 1.000 cartes de travail, 1.000 feuilles de démobilisation, distribua 900.000 francs de secours divers, évacua sur la Suisse 120 enfants et 70 adultes, sur l'intérieur du pays 600 personnes et planqua dans le département 25 jeunes (2). La Fédération transmet au Comité général de Défense, siégeant à Lyon en février 1944", les données suivantes sur son action à Nice :

Au 25/9/43	1.079	355.150 F	305
Du 25/9 au 15/10	1.802	681.635	616
Du 15/10 au 25/11	963	662.936	135
Du 25/11 au 5/1/44	839	669.439	304
	4.683	2.369.160	1.360

Les Eclaireurs israélites se mirent à la disposition des différents comités tandis que l'Organisation Juive de Combat diffusa les faux-papiers, contrôla l'activité des agents de Sa Gestapo qu'elle ficha, menaça et, parfois, exécuta par l'intermédiaire de son groupe franc dirigé par Henry Pohoryles. L O.J.C. fut animée par Maurice Loebenberg dit Cachoud, assisté du chef des Eclaireurs, Claude Gutmann dit Duprat, du chef de la Jeunesse sioniste Jankiel Waintrob dit Jacques Wister et de Roger Appel. La plupart des faux-papiers furent fabriqués par le tandem Pierre-Mouchenik-Serge Karwasser, dont le laboratoire du déménager 4 fois (4).

Au total, 3.000 personnes purent être transférées dans le sud-ouest par les seules organisations juives qui payèrent un lourd tribut : 17 cadres et une quarantaine d'Eclaireurs israélites furent déportés, parmi lesquels le véritable chef de la lutte contre la déportation, Jacques Wister (cf. annexe XV0. En effet, à l'arrivée des Allemands, l'U.G.I.F. ferma ses portes, l'O.R.T. se dispersa, le Comité Dubou-chage disparut et la plupart de leurs dirigeants s'enfuirent, si bien qu'il ne resta plus que la Jeunesse sioniste, l'O.S.E., Maurice Loebenberg et André Bass (5). pour faire face à une situation dramatique, pendant une dizaine de jours. L'O.S.E. fut fermée et raflée vers le 20 septembre, l'U.G.I.F. rouvrit en octobre avec un directeur libéré par les Allemands, Guggenheim, qui fut néanmoins déporté peu après. Un rapport du 20 décembre 1943 montre bien que la concorde ne régnait pas entre toutes les organisations : "Le Comité de défense est en veilleuse, l'U.G.I.F. fermée. Il reste à faire un travail actif qui ne peut être qu'un travail de dispersion et de dislocation. Entre l'Organisation de Jeunesse sioniste et le Comité dit Kelman, si les rapports techniques sont à peu près au point, le climat de collaboration ne règne pas ; cela est dû aux méthodes quelque peu politiciennes de Kelman poussées par la Jeunesse et à un manque de franchise de sa part, dans le but avoué d'éliminer la Jeunesse. Une collaboration est possible certes mais sur une base d'égalité et dans une atmosphère nette et franche. Jusqu'à ce que ces conditions soient réunies, il semble bien que les rapports ne seront pas très amicaux" et le rapport poursuit en énonçant en conclusion quelques vérités désagréables pour les anciens cadres des divers comités :

1) L'activité des organisations juives, p. 84.

2) C.D.3.C., CCCLXVI-64.

3) L'activité des organisations juives, p. 87.

4) LATOUR, p. 130 et C.D.3.C., CCXV-16, témoignage Karwasser.

5) Il regagna Marseille après l'arrestation de l'abbé Dauras.

"Il ressort clairement qu'au moment décisif les organisations juives ne furent pas du tout à la hauteur de leur tâche et ce pour deux raisons ; un organisme officiel ne peut se transformer du jour au lendemain en organisme clandestin ; les hommes des organismes pénétrés et imbus des idées de démocratie et, plus, de démagogie, ayant l'habitude des parloles et des conférences, ne se trouvaient nullement à la hauteur de leur tâche et fuirent d'ailleurs les responsabilités qu'ils avaient librement acceptées (1) ; il est donc impossible de continuer à leur faire confiance d'où la nécessité de renforcer le caractère clandestin de notre organisation d'aide sociale, de la doubler d'un organe d'exécution lui permettant d'agir contre les indicateurs et dénonciateurs mais aussi contre les Juifs riches oublieux de leur peuple, enfin de placer à tous les échelons des hommes propres, jeunes, agissant et non compromis dans de nauséabondes combinaisons financières ou politiques. Puisse l'exemple de Nice, à cet égard, être salutaire !" (2).

Monseigneur Rémond, sollicité par M. Abadie et R. Heymann, de l'O.S.E., mit un bureau de l'Evêché à la disposition du sauvetage des enfants juifs et déclara à ses interlocuteurs : "Avec de l'avant, je serai toujours derrière vous pour le bien. La vie d'un enfant est pour moi sacrée" (3). Le prélat munit Moussa Abadie de faux ordres de mission afin de faciliter ses déplacements (4) et un personnel d'assistantes sociales et de jeunes inspecteurs recrutés sous le couvert de l'Enseignement Libre Diocésain "cacha environ 300 enfants dans les colonies de vacances, des pensionnats, des orphelinats, des presbytères de montagne et leur fournit cartes d'identité et tickets de ravitaillement" (5). Les fiches authentiques des enfants furent cachées en lieu sûr et un double transmis à la Croix-Rouge de Genève. Seuls 5 enfants furent découverts lors d'une visite médicale inopinée et déportés, ainsi que 2 assistantes (6).

Comment expliquer la soudaine disponibilité de l'Evêque ? "Comme il était antiallemand et profondément humain et charitable, il s'employa à essayer de faire échapper les Juifs à la persécution bien que n'ayant pour eux aucune sympathie : on peut être antisémite et révolté devant le pogrom." (7). Il n'empêche que le 23 septembre, un catholique niçois écrivit une longue lettre à l'archevêque de Toulouse, Monseigneur Saliège, dans laquelle il souhaitait une intervention plus franche de la part de l'Evêque : "Il faut stimuler les catholiques des Alpes-Maritimes ! Il faut leur indiquer le chemin à suivre. Il faut que leur évêque, qui fait tant de bien, prenne la tête du mouvement et donne des instructions à tous les prêtres. Il faut que vous interveniez auprès de lui pour insister à ce qu'il ne tarde pas à accomplir le geste qu'il est, certainement, disposé à faire en faveur de tant de malheureux... Les catholiques fervents qui constatent que l'on n'agit pas avec vigueur au sommet de la hiérarchie sont déçus, découragés. Veuillez insister auprès de Mgr Rémond pour qu'il hâte son action." (cf. annexe XV).

La décision positive de l'Evêque favorisa l'engagement d'ecclésiastiques : le curé de Saint-Etienne de Tinée Testons abrita deux familles et le chanoine Isaïa, curé de Notre-Dame de Nice, en hébergea dans les sous-sols de son église (8), l'abbé Pierrond fit de même à Saint-Pierre de Féric pour 25 personnes (9); l'abbé Roubaudy, directeur du Collège Sasserno, accueillit "un dortoir entier d'enfants juifs, sans aucune tentative de conversion" (10) ; le curé de Saint-Pierre

(1) Kelman ne réapparut que vers le 15 septembre.

(2) C.D.3.C., CCCLXVI-64.

(3) Combat, 11/10/1944.

(4) LA TOUR, p. 70.

(5) DUQUESNE, p. 266 et témoignage de Mgr Daumas, 25/8/1969.

(6) GUERRY, p. 48.

(7) Témoignage du docteur Jouglard, 30/9/1978.

(S) Idem.

(9) L'Ergot, 30/10/1944.

(10) Témoignage C. MARCUS in La France et la question juive, p. 260.

d'Arène fournit aux frères Joffo, retenus à l'Excelsior, les certificats de communion exigés pour leur libération, vint sur place donner les explications nécessaires aux responsables de la Gestapo et repartit avec les deux enfants (1). Quant aux prêtres déjà engagés dans la Résistance, l'abbé Daumas abrita dans ses bureaux de la Bourse Chrétienne du Travail le chef du Service André, ce qui lui valut d'être arrêté par la Gestapo, conduit à l'Hermitage où il fut tancé par Schultz qui lui reprocha "d'avoir des contacts trop nombreux et cordiaux avec les Juifs" (2) ; l'abbé Coeuret mit au point dans sa paroisse de Villars sur Var un dispositif d'alerte -utilisant le téléphone de la gare et la cloche de l'église- qui évita toute arrestation de Juifs malgré plusieurs visites de la Gestapo.

Le pasteur baptiste Evrard planqua chez lui plusieurs jours durant des Juifs traqués puis, avec l'aide de ses fils, il organisa des collectes -rapportant de 10 à 12.000 francs par semaine- destinées à ses "contacts" Jacques Wister, Maurice Cachoud et Raymond Heymann (3). Le pasteur réformé Gagnier fut encore plus actif, venant en aide (abris, faux-papiers, cartes d'alimentation, vivres, argent, évasions, transfert chez des pasteurs de la Lozère, intervention auprès de Brunner) signalées par Maurice Cachoud :

"il m'est arrivé de faire coucher à l'église même, enfermées à clé, un grand nombre de familles juives, pendant plusieurs nuits consécutives, entre autres la famille Waschketz, arrivée du Tarn, dont le fils faisait des études de rabbin." La seule chose que je refusais aux Israélites, c'était le baptême. Je leur disais : il ne faut pas croire qu'on dise après que nous avons profité de la situation pour vous convertir. Vous reviendrez, si vous voulez, après la tourmente." (4).

Le préfet Chaigneau cacha plusieurs personnes juives dans ses appartements, notamment la compagne de Maurice Chevalier -Nita Raya- et sa famille tandis que le chef du Cabinet cacha dans le sien 4 amis Israélites, dont Jean-Claude Aaron (5). Lorsque les Allemands demandèrent la communication des listes de Juifs, le Préfet et l'Intendant régional de Police leur affirmèrent qu'elles avaient été emportées par les Italiens", ce qui était vrai mais le tandem préfectoral fit détruire les doubles, un moment cachés dans les caves (6). Jean Chaigneau intervint, en septembre-octobre 1943, en faveur d'une vingtaine de Juifs arrêtés, notamment de la famille Cassin, de l'avocat Picard et de Tristan Bernard (7) ; il envoya chaque jour, au début des rafles, le chef du Cabinet protester auprès du Feldkommandant et favorisa la fabrication de fausses identités et de faux certificats de baptêmes (8). L'Intendant du Ravitaillement général, Raoul Brès, fournit à Moussa Abadie un stock de cartes d'alimentation vierges (9). Le sénateur-maire de Nice, bien qu'exilé à Annot, eut sous sa protection une quinzaine de familles juives, dont s'occupa son fils cadet (10).

(1) Un sac de billes, p. 192 et suivantes.

(2) Témoignage de Mgr Daumas, 25/8/1969 et LATOUR, p. 113.

(3) C.D.J.C., CCXVIII-87, témoignage Evrard.

(4) C.D.J.C., CCXVIII-85, témoignage Gagnier.

(5) Témoignage de Michel Junot, chef du cabinet, 1/3/1979.

(6) Témoignage de Paul Duraffour, 2/3/1979 et Poliakov, p. 42.

(7) A.D. A.M., série W (en cours de classement).

(8) Témoignage de Michel Junot, 1/3/1979.

(9) LATOUR, p. 69.

(10) Témoignage de Jacques MEDECIN, 10/9/1969.

Quant à la Résistance spécifiquement française, elle "fut quelque peu réticente à ne s'occuper que des Juifs. La Résistance juive communiste fut assez vague et se limita le plus souvent à des paroles ou des tracts" (1). L'U.J.R.E. ouvrit en effet une imprimerie clandestine avenue Valrose, sous la direction de Konopnic-ki dit Georges Voisin, qui édita notamment Notre Parole, des tracts en yiddish pour les immigrés et Fraternité, le journal du Mouvement National contre le Racisme, qui diffusa en novembre 1943 un "Appel à la Population Niçoise" (2).

Les Juifs dans la Résistance française

Le 15 septembre, Jean Lippmann, ses fils Claude et Jacques, sa fille Eva et trois amis juifs - "Georges", Raymond Baby, Théo Rosenthal- prirent le "train des pignes" et gagnèrent le Haut-Verdon où ils donnèrent naissance à un maquis O.R.A. (3). L'avocat Joseph Rosebaum et le professeur Grégoire Spolianski dirigèrent l'U.J.R.E. et, après leur arrestation, ils furent remplacés par deux femmes venues de Lyon : Suzanne Band dite "Suzanne" et Bella Blaustein dite "Christine" (4). Maurice Cachoud, devenu chef national du service faux-papiers du M.L.N., quitta Nice pour Paris en mars 1944 (5). Serge Karwasser fabriqua 8.000 cartes d'identité pour la Résistance française -remises au commandant Ro- avant de travailler exclusivement pour elle pendant l'été 44 (6). Le Front National confia le secteur des médecins résistants au docteur Sapir dit Dartois, qui prit ensuite en charge les Milices Patriotiques (7). Des Juifs occupèrent des postes de responsabilité dans la Résistance militaire azurienne en 1944 : Marcei Benisti dit Lefranc chef de secteur F.F.I. de Vence, l'aspirant Nahmias dit Beure-gard, chef de secteur F.F.I. de Cannes-Antibes, le sous-lieutenant Sciama, agent de liaison du chef départemental F.F.L, Armand Rottemberg dit commandant Ro, chef de groupe C.F.L., Albert Serfati, chef du groupe franc du Mouvement Combat, le lieutenant Bensaid chef d'un élément du Groupe C.F.L. Lenoir (S); Sam Kadyss commanda une des compagnies F.T.P. du Groupe Jean-Marie (9).

La répression frappa de nombreux Juifs résistants : 43 auraient trouvé la mort dans les Alpes-Maritimes (10). Citons Lucien Moline et Rodolphe Warchavsky, livrés par les Allemands au Groupe d'Action du P.P.F. qui les massacra sur les collines niçoises en compagnie de 4 autres résistants le 26 décembre 1943, en représailles de l'exécution du secrétaire fédéral doriotiste (11) ; Konstantinoïf et Melchior tués à la maison d'arrêt le 2 et le 10 février 1944 (12) ; le docteur Richard Borger -un moment employé à l'Excelsior, ce qui lui avait évité la déportation en compagnie des "Saint-Martinois"- tué à la gare de la Tinée le 28 mars et son cadavre déchiqueté à l'explosif (13) ; le F.T.P" Smilevitch tué à Cannes par le G.A.P.P.F. le 25 juin (14) ; Claude Mendjiski -F.U.J.P. médecin des maquis

(1) C.D.3.C., CCCLXVI-64.

(2) Le P.C.F. et ses militants dans la Résistance des Alpes-Maritimes,p. 123-124 et A.D. A.M., 166 W 10, Divers, Info. 676 du 22/11/1943.

(3) GARCIN, De l'armistice à la libération dans les A.H.P., p. 211 et l'Ergot, 10/1/1945.

(4) Le P.C.F. et ses militants, p. 126.

(5) L'Espoir, 24/7/1945. Il y succomba sous la torture le 19/7/1944.

(6) C.D.J.C, CCXV-16, témoignage Karwasser.

(7) Le P.C.F. et ses militants p. 119.

(8) C.H.2°.G.M., A H 4,5,18 ; GIRARD, p. 103.

(9) LESLIE, The libération of the Riviera, p. 191.

(10) La voix de l'immigration, 20/1/1945.

(11) A.D. A.M., 159 W 27284 et l'Ergot, 16/10/1944.

(12) A.D. A.M., 159 W 27284. Grégoire Spolianski, Joseph Rosebaum et le jeune Raymond Fresco y avaient succombé ou s'y étaient donné la mort en novembre 1943 (Le P.C.F. et ses militants, p. 131 ; 5 mois de persécutions, p. il ; La VOIJC de l'immigration, 6/1/1945).

(13) A.D. A.M., 159 W 27284 et l'Ergot, 23/11/1944.

(14) LESLIE, p. 191 et A.D. A.M., 159 W 27284.

F.T.P.- fusillé à l'Ariane le 27 juillet (1) ; Roland Levernay, auteur de plusieurs sabotages, fusillé le 7 août (2). D'autre part, à la suite d'un virulent article de Maurras dans l'Action Française attaquant le gaulliste Roger Stéphane et sa famille, la Milice vint perquisitionner dans la villa de Saint-Jean-Cap Ferrât, arrêta son père Pierre Worms -grand mutilé de 14-18- qu'elle vola avant de le tuer dans l'Estérel le 6 février (3). D'autres eurent plus de chance comme le cinéaste P. Alekan qui parvint à s'évader à temps de l'Hermitage en février 1944 (4) ou comme Gehrardt Steinberg et sa soeur Liselotte -responsables de la désertion de soldats polonais cantonnés à Magnan- qui furent condamnés à 5 ans de prison et à la peine capitale par la Cour Martiale allemande siégeant à Cimiez le 24 août (5).

LA LIBERATION

La Gestapo et ses agents miliciens ou doriotistes quittèrent la Côte d'Azur le 15 août 1944, une dizaine de jours avant les troupes de la Wehrmacht, ce qui permit aux Juifs persécutés de souffler un peu et à certains arrêtés de retrouver une liberté inespérée -comme les Roitemberg et les Schmerkes relâchés le jour du débarquement de Provence (6)- ou d'obtenir la vie sauve comme Liselotte Steinberg (7).

Pierre Abraham dit colonel Prévost -responsable national des réseaux M.L.N.-, présent à Nice en août 1944, y constitua un Comité d'Action F.F.I. avec les différents groupes relevant du M.L.N., entra en contact avec le Mouvement Combat, les F.T.P., les Milices Patriotiques et le Préfet nommé par Alger afin de préparer l'insurrection du 28 août (8). Jacques Lippmann, après l'exécution de son père dans les Basses-Alpes, prit le commandement de la Compagnie Lorrain et participa aux combats de Levens des 26-27 août avant de descendre sur Nice dans la nuit du 28 au 29 (9).

Le commandant Soerensen dit Chasuble, parachuté dans le Vaucluse le 3 août, fut nommé chef des F.F.I. des Alpes-Maritimes après la libération du chef-lieu (10). Les F.F.I. internèrent en septembre 1944 près de 3.000 collaborateurs parmi lesquels plusieurs centaines de délateurs ou d'auxiliaires de la section antijuive de ta Gestapo, qui furent ensuite déférés devant les tribunaux épurateurs.

L'épuration

Les Cours de justice de Nice et de Grasse eurent à se prononcer sur plusieurs cas de délation de Juifs ou de relation avec les services de l'Excelsior : 2 femmes et 1 homme, coupables d'avoir livré des Israélites à la Gestapo, furent condamnés à mort au cours des premiers mois de l'épuration ; si R.D. vit sa peine commuée, Y.D. fut fusillée le 19 octobre 1944 et l'Italien F.V. le 6 février 1945 (11),

(1) Nos lendemains, n° 2 ; L'Ergot, 19/8/45 ; A.D. A.M." 159 W 27284.

(2) L'Espoir, 10/8/1945.

(3) WEBER, L'Action Française, pp. 516-517 ; L'Eclaireur, 10/2/1944 ; L'Espoir, 10/2/ 1945 ; Combat, 11/2/1945.

(4) A.D. A.M., 166 W 4.

(5) L'Ergot, 28/10/1944. Liselotte put faire appel de la sentence auprès des autorités supérieures et bénéficia de la pagaille due à la retraite de la Wehrmacht pour échapper au peloton d'exécution.

(6) C.D.J.C., CCXVH1-48 et 51, témoignage Roitemberg et Schmerkes.

(7) L'Ergot, 23/10/1944.

(8) Le Patriote, 26-27/8/1948, témoignage de Pierre Abraham.

(9) Parmi les maquisards de Levens se trouvait le décorateur Alexandre Trauner.

(10) A.O. A.M., 162 W 18.

(11) Une autre femme, S.B.Y., fut condamnée à mort le 20 décembre 1945 mais elle ne fut pas exécutée.

Les membres du "gang des faux policiers" -qui avaient terrorisé des Juifs aisés vers la fin de l'occupation allemande en exigeant de fortes sommes en échange de la promesse de ne pas les livrer à la Gestapo- et de la section spéciale du G.A.P. P.F. se virent tous condamnés à mort par contumace, puis à des peines de travaux forcés après la fin des hostilités (1). Sur les 65 personnes victimes des exécutions sommaires intervenues avant le début de l'activité des tribunaux épurateurs, figurèrent au moins 2 indicatrices (2).

Si aucun juif ne fit partie des 50 premiers jurés de la Cour de Justice désignés par le C.D.L. le 16 septembre 1944 (3), Maître Meyrargues devint l'un des 3 commissaires du Gouvernement et 3 Israélites figurèrent dans la Commission départementale d'Epuración : Alexander (M.L.N.), Konopnicki (M.N.R.P.G.D.), Meffre (S.F.I.O.).

L'action du C.D.L.

Le Comité départemental de Libération ne comprit dans ses rangs qu'un seul Juif, le docteur Sapir -représentant le Front National- sur 32 membres. Le "parlement" de la Résistance azurée aborda à deux reprises la question juive : - le 14 septembre 1944, il reçut Jacques Lippmann, chef du groupe des Résistants juifs, porteur d'une pétition en 5 points (régularisation de l'état civil, retour dans la résidence, recouvrement des biens, suppression du "numerus clausus", réintégration dans la nationalité française des Juifs dénaturalisés par Vichy). Le C.D.L. se déclara pleinement d'accord avec lui sur les deux premiers points, lui rappela qu'une ordonnance d'Alger prévoyait la restitution des biens par ordonnance de justice, l'assura que les entraves apportées par Vichy à l'activité commerciale ne seraient plus prises en considération et qu'aucun ennui ne serait causé par la police aux Israélites dont la situation administrative ne serait pas encore légalisée. J. Lippmann ayant informé le C.D.L. qu'un groupe de Juifs non résistants s'était présenté au Préfet comme groupe de la Résistance juive et avait reçu 500.000 francs à distribuer aux victimes des persécutions, l'assemblée vota alors à l'unanimité le voeu suivant :

"Le Comité de Libération demande à M. Je Préfet de considérer les porteurs de ce voeu comme étant des Français résistants de la première heure qui ont effectivement combattu dans notre département et qui, se trouvant de religion Israélite, devraient contrôler de près toutes les mesures prises ou à prendre pour la liquidation de tous les problèmes personnels ou relatifs aux biens concernant les Israélites- Le C.D.L. demande aussi que les résistants français soient seuls habilités pour contrôler les sociétés d'assistance aux personnes de religion Israélite, étant donné qu'il a été établi devant le C.D.L. que des sociétés actuellement appuyées n'ont pris aucune part à l'action de la Résistance et se présentent maintenant sous cette fausse apparence."

- le 6 octobre 1944, il reçut une délégation de personnalités israélites conduites par J. Lippmann qui lui annonça une bonne nouvelle :

"Nous avons fait l'union si désirable sur un programme et je vais vous donner lecture de ce qui a été adopté à l'unanimité (lecture), Il ne faudra pas faire de distinction entre les Juifs de nationalités différentes, les Juifs polonais, par exemple, mais les considérer comme des Polonais tout court. Nous nous engageons en tant que résistants et en tant que Juifs à ce que tous les Juifs se joignent à nous dans le combat final ; nous désirons le rapprochement des divers groupements et proposons que tous les Juifs victimes du racisme nazi soient secourus comme tous les autres et qu'on aide ceux-ci à retrouver leur famille dispersée.

(1) A.D. A.M., 162 W 33 et 35.

(2) L'Espoir, 8/9/1945.

(3) A.D. A.M., 162 W 13.

Nous avons, Messieurs, sur ce programme, "consulté" assez longuement et nous avons acquis un résultat depuis le 11 septembre. Nous avons constitué une première union ; l'Union Juive pour la Résistance et l'Entr'aide et nous avons eu des consultations avec le Comité qui siège l'avenue de la Victoire et qui représente un organisme américain. Nous lui avons laissé une certaine indépendance, car il est, en quelque sorte, mandataire. Cette union est coiffée par un Comité de Coordination qui vient vous rendre visite."

Ce Comité devait comprendre 10 services parmi lesquels le Service des Secours, le Service Juridique, le Service des Déportés, le Service de l'Enfance, le Service Consulaire, le Service de la Jeunesse, le Service de la Propagande. Après avoir souhaité que le Comité de bienfaisance n'intervînt pas dans les questions politiques, le C.D.L. félicita Jacques Lippmann (1).

La Résistance juive

L'Union de la Jeunesse Juive des Alpes-Maritimes s'installa 16 avenue de la Victoire dans les locaux des F.U.J.P. et diffusa le 16 septembre le tract suivant:

"Jeunes Juifs de Nice" .

Pour obtenir l'abolition des lois raciales et le châtement de TOUS les traîtres qui ont participé aux persécutions antisémites et il y a encore des MILICIENS et des P.P.F. en civil ou se cachant encore sous des brassards miraculeusement acquis. Pour obtenir la condamnation officielle de l'antisémitisme, l'interdiction de toute propagande raciste et un enseignement antiraciste dans les écoles. Pour continuer à participer avec tous les jeunes Niçois à la Libération totale de la France et demain à la construction d'une Patrie nouvelle où toute la jeunesse française de toute origine pourra dans l'enthousiasme travailler pour un avenir de bonheur.

VENEZ EN MASSE A L'UNION DE LA JEUNESSE. JUIVE (F.U.J.P.)

Seule organisation officielle des jeunes juifs résistants." (2)

Le 30 septembre, le Comité d'Assistance Israélite de Nice reçut Monseigneur Rémond et lui exprima "sa vive gratitude pour l'aide efficace qu'il n'a cessé, ainsi que ses collaborateurs, d'accorder à tous ceux qui étaient traqués." (3)

Le 7 octobre, le Mouvement National Contre le Racisme organisa un meeting au Casino municipal de Nice où prirent la parole Monseigneur Rémond" le pasteur Gagnier, Maître Montel et le maire Barel : l'évêque y définit le racisme et en décela les origines dans la politique d'Hitler, le pasteur affirma que cette théorie n'a aucun fondement religieux, le président du Consistoire exigea que "justice soit faite" et le maire accusa Vichy d'avoir favorisé le développement du racisme en France (4).

Des Juifs participèrent à la poursuite de la lutte sur le front des Alpes dans les rangs des F.F.I., dès l'automne 44 comme Simon Coronel et le sous-lieutenant Sciama (5) ou dans les rangs de la 1ère D.F.L., au printemps 45 à l'Aution comme le lieutenant Montel, qui y commanda encore une S.E.S. (6). Quant au lieutenant F.F.I. Bensaid, il mourut à Nice devant l'hôtel Terminus, tué accidentellement par une sentinelle le 4 septembre 1944 (7).

(1) A.D. A.M., 162 W 5, P.V. des 14/9 et 16/10/1944.

(2) A.D. A.M., série W (en cours de classement)

(3) Combat, 1/10/1944.

(4) L'Aurore, 8/10/1944.

(5) C.H.2°.G.M., A II 2 et 4.

(6) Témoignage du lieutenant Portelatine, 16/2/1978.

(7) l'Ergot, 19/3 et 3/4/1945.

La presse issue de la Résistance fit allusion à de nombreuses reprises à des événements ou à des personnes concernant la répression antijuive ou la Résistance juive, mais seul l'hebdomadaire l'Ergot, leur consacra un article conséquent -8 colonnes- le 29 juillet 1945 : "La persécution des Israélites dans les Alpes-Maritime". Des juifs entrèrent dans les conseils d'administration des nouveaux journaux paraissant après la Libération -2 à Nice Matin, 1 au Patriote, 2 à la Vérité, 1 à Opinions-(1) ou dans leurs équipes rédactionnelles -1 à l'Espoir, 1 au Patriote (2); Max Viterbo déposa par ailleurs 17 titres de périodiques en novembre 1944(3).

La restitution

Les bureaux du C.G.Q.3., 15 avenue de la Victoire, un moment occupés par le Comité d'Action Sociale Israélite -émanation du 3oint- furent attribués au Service de Restitution des biens spoliés qui mena une enquête approfondie sur l'activité de l'organisme vichyssois :

"Le matériel recueilli par nous révèle que le CG.Q.J. ne s'en est nullement tenu à son rôle économique, mais qu'il est intervenu, régulièrement, activement et efficacement :

1) dans la persécution raciale sous toutes ses formes, y compris la recherche, l'arrestation et la déportation,

2) dans la lutte générale engagée par les Allemands et Vichy contre les forces de résistance et de libération en France. A cet effet, une étroite liaison fut constamment maintenue entre cet organisme et les autres agents de la répression, tant allemands que français." (4).

Le Service constitua également le dossier de plusieurs centaines de victimes de spoliations et entama les procédures de récupération d'oeuvres d'art ou de bijoux vendus aux enchères à des acquéreurs peu scrupuleux (5). Il fut la cible d'un attentat à la grenade le 24 octobre 1945, qui fit peu de dégâts mais blessa son directeur René Canta (6).

Notons que la municipalité cannoise, tout en réprouvant les mesures discriminatoires dont E. de Rothschild avait été l'objet sous Vichy, refusa de restituer ses 4 villas, la ville ayant besoin de locaux (7).

La réorganisation de la communauté

L'occupation allemande aboutit à la dispersion ou à l'anéantissement de la communauté juive azurienne, à la disparition de bon nombre de ses associations et de ses dirigeants. La Libération fut à l'origine d'un essai de réorganisation avec le Comité de Coordination cité plus haut, la poursuite de l'activité de la Fédération -avec 3. Cohn (8)-, la reprise du Consistoire -présidé par Maître Montel -qui regroupait 450 adhérents en décembre 1945 (9) et la création d'un Centre de Documentation sur la persécution nazie -animé par M. Ansky- destiné à recueillir le plus grand nombre possible de témoignages.

(1) A.D. A.M., 122 W 21183 et 164 W 5.

(2) A.D. A.M., 122 W 21180.

(3) A.D. A.M., 159 W 27300.

(4) C.D.J.C., XXXVH-1.

(5) A.D. A.M., 140 W 22865 et 22866.

(6) Nice Matin, 25/10/1945.

(7) A.M. Cannes, délibérations, volume 40, p. 23, 30/8/1945.

(8) C.D.J.C., CCXVIII-92.

(9) C.D.3.C., CCXX-12.

Des associations d'immigrés antifascistes se créèrent à Nice, en particulier l'Union Démocratique des Autrichiens en France (U.D.A.F.), le Front National Autrichien (F.N.A.), le Comité Allemagne Libre (C.A.L.) et l'Union des Immigrés Allemands Antinazis (U.I.A.A.) : des Juifs participèrent à leur fondation et à leur direction" notamment Paul Frankfurt -secrétaire général puis président de l'U.D.A.F.-, Siegfried Moidauer, Alexandre Kowalewski, Ignace Steiner - administrateurs de l'U.D.A.F.-, Otto Lakatos -trésorier puis président du F.N.A.-, Julius Schnumann -président du C.A.L.-, Bruno Saiomon et Wilty Winter -président et trésorier de l'U.I.A.A.- (1),

Des représentants de la communauté durent effectuer des Interventions en faveur de personnalités ayant protégé des Juifs mais devant justifier leur action sous l'occupation devant des commissions d'épuration -lettre d'E. Montai en date du 26 octobre 1944 remerciant l'Intendant régional de Police de Nice (2)- ou essayant de sortir de prison -lettre de M. Steiner, de la Fédération, éduquant un cadre du Consulat général d'Italie- (3).

Le retour des camps

A partir de mai 1945 revinrent 590 déportés azuréens" parmi lesquels peu de Juifs : 30 selon Vergot, 85 selon E. Montel (4). En fait, on peut raisonnablement affirmer qu'il y en eut davantage car la statistique de la déportation établie en 1967 par Suzanne Maron (5) -qui ne portait pourtant que sur 1.512 déportés français et étrangers, dont 827 Juifs- conclut au retour de 112 déportés raciaux français auxquels il faut ajouter quelques dizaines d'étrangers sur les 328 Juifs de Saint-Martin Vésubie déportés en novembre 1943, Alberto Cavaglioni dénombra en 1981 9 rescapés d'Auschwitz (6) mais depuis lors il a retrouvé la trace d'au moins 3 autres (7). D'autre part, un certain nombre de survivants étrangers ne revinrent pas sur la Côte d'Azur après leur libération des camps de la mort, ce qui nous interdit de fournir une estimation globale précise mais nous autorise à avancer l'approximation de 200 en procédant de la manière suivante : sur 2.880 déportés raciaux il y a 827 Français donc il reste 2.053 étrangers auxquels on peut appliquer le taux de survivants des "Saint-Martinois" (4 %), ce qui nous donne 82 rescapés à ajouter aux 112 Français soit 194 et 6,7 % de survivants de l'holocauste (8).

Parmi les principales victimes de la déportation, citons le journaliste allemand Theodor Wolff, les animateurs des Jeunesses sionistes Roger Appel, Claude Gutman, Jankiel Wainrob, les résistants Attail et Levy, le commissaire du K.H. Francis Nahurn Hermann, Germaine Meyer, la secrétaire de Donati et l'avocat Picard.

CONCLUSION

Les 6 années de guerre virent la communauté juive des Alpes-Maritimes atteindre des chiffres record -un effectif sextuplé entre septembre 1939 et septembre 1943- et connaître des vicissitudes diverses -exclusion partielle du corps social" protection trop voyante puis chasse à l'homme- auxquelles ses dirigeants ne surent pas toujours faire face avec suffisamment d'à-propos. L'intermède italien aboutit

(1) A.D. A.M., 193 W 72 et 73, associations étrangères.

(2) Archives personnelles de Paul Duraffour.

(3) Archives personnelles de Giuseppe Rampello.

(4) 29/7/1945 ; C.D.3.C., CCXX-12.

(5) Bulletin du C.H.2°.G.M. n° 163, mai 1967, pp. 9-12.

(6) Nella notte siraniera, p. 150.

(7) Témoignage d'Alberto Cavaglioni, 28/5/1983.

(8) La proportion de survivants parmi les seuls Juifs français fut de 13,5 %.

trop souvent à une démobilisation des esprits, à une atténuation de l'esprit critique et d'une méfiance légitime, favorisant par là-même la tragédie de l'automne 1943, qui eût pu tourner en désastre sans l'intervention - et souvent le sacrifice - des Jeunesses sionistes. La Libération ne put pas être ressentie avec autant de joie que dans la plupart des familles non juives car près de 2.700 coreligionnaires avaient péri dans les "trains de la mort" ou dans les camps d'extermination, des centaines de survivants devaient rechercher leurs parents dispersés et tenter de récupérer une partie de leurs biens volés ou vendus.

ANNEXE I L'immigration clandestine en 1939-1940

3.3.1939	:	8 Turcs arrêtés à Castellar
15.3	:	10 Hongrois arrêtés à Menton (3 ont chuté dans un ravin)
20.3	:	7 apatrides assignés dans un hôtel de Nice
3.4	:	1 Autrichien blessé au Pas de la Mort, 1 Polonais tué.
26.4	:	18 Allemands débarquent à Menton
4.5.	:	1 apatride surpris près de Menton
4-5.6	:	une quinzaine d'hommes, femmes, enfants arrêtés à Menton
1.7	:	18 arrêtés à Cap d'Ail
4.7	:	16 Tchèques, 5 Allemands, 3 Polonais arrêtés à Menton
8.7	:	5 arrêtés au Cap Martin et 1 à Castellar
11.7	:	4 arrêtés à Menton
12.7	:	6 refoulés aux Granges St Paul
26.7	:	5 refoulés à Menton-Garavan
27.7	:	12 Autrichiens refoulés à Monaco
28.7	:	2 Tchèques et 2 Autrichiens refoulés à Belvédère
30.7	:	2 Autrichiens refoulés à Menton
31.7	:	9 refoulés à Monaco
5.8	:	13 débarqués à Monaco remis à la police française
7.8	:	10 arrêtés à Cap d'Ail
8.8	:	23 Tchèques et Autrichiens arrêtés à Monaco, 8 refoulés
11.8	:	une cinquantaine d'Allemands et d'Autrichiens arrêtés à Antibes
16.8	:	12 arrêtés à Saint-Jean Cap Ferrat
18.8	:	2 Tchèques et 1 Allemand arrêtés à Golfe-Juan
19.8	:	14 Autrichiens, 7 Allemands, 2 Tchèques, 1 Polonais arrêtés au Cap d'Antibes ; 4 Allemands, 3 Tchèques, 2 Autrichiens arrêtés au Cros de Cagnes
21.8	:	18 arrêtés au Cros de Cagnes
22.8	:	une vingtaine d'arrêtés à Menton
23.8	:	5 refoulés à Villefranche
24.8	:	7 arrêtés à Cagnes ; 4 Autrichiens arrêtés à Biot
28.8	:	24 refoulés au Fort Carré ; 2 Tchèques arrêtés à Nice
29.8	:	4 Polonais, 2 Roumains, 2 Autrichiens, 1 Allemand, 1 Tchèque, 9 apatrides arrêtés à Cannes
29-30.8	:	90 Allemands et Autrichiens refoulés à Antibes
31.8	:	28 Allemands et Autrichiens arrêtés à Antibes
1.9	:	37 Tchèques arrêtés à Cap d'Ail
4.10	:	1 Tchèque se tue dans la montagne mentonnaise
22.10	:	7 arrêtés à Menton
1.12	:	5 Autrichiens, 4 Allemands, 2 Tchèques, 1 Polonais arrêtés à Nice
10.1.1940	:	découverte au Pas du Renard (Menton) du squelette d'1 Juif d'Europe centrale mort en juin 1939.
18.3	:	10 Autrichiens et 1 Polonaise arrêtés à Nice
7.4	:	30 Autrichiens, Allemands, Polonais, Tchèques arrêtés à Nice
12.4	:	27 Allemands et Autrichiens arrêtés à Eze
4.5	:	42 Allemands et Autrichiens arrêtés à Nice

Source : l'Eclaireur, le Petit Niçois.

ANNEXE II L'antisémitisme de la presse au début de Vichy

Le dépotoir

"Il y en a un qui est parti en Espagne, avec un wagon spécial, pour emporter partie de ses précieuses collections.

Celui-ci vous le connaissez bien, gens de Grasse. Vous l'aviez élu. Il vous représentait. Il fut l'oracle de beaucoup. Sa manne fut bien accueillie par la plupart. Les trente deniers de JUDAS.

A cette place, nous n'avions cessé de vous dire que des pantins de son espèce, â^s Français de hasard comme lui, mèneraient régime et pays à sa perte. Nous étions-nous trompés ?

Il est maintenant quelque part dans les Amériques, avec" son antiquaille et ses dollars. Peu lui chaut votre détresse car, en lui, pas une fibre n'est française. Il avait fallu que notre patrie fût devenue un dépotoir pour que ce métèque pût se dire des nôtres -sur le papier. Et vous en fîtes un député !

Etonnez -vous après cela de notre déconfiture.

" Source : Le Progrès Provençal, 27.7.1940 (Pierre Chanterel)

Il faut désintoxiquer la France

"M. Edouard Daladier a pu être le président d'une ligue contre l'antisémitisme, ce qui donnait la mesure de sa clairvoyante intelligence, nous serons, nous, membres de fait d'une ligue qui voudra, sans nationalisme étroit, qu'en France les dirigeants de la pensée française soient français. C'est bien le moins qu'on puisse demander. Et, pourtant, étant donné le degré d'asservissement auquel nous sommes descendus, c'est beaucoup entreprendre.

Nous y réussirons, cependant, car les juifs sentent, eux qui ont des antennes, qu'il est grand temps, pour leur propre conservation, d'abandonner les postes où, par notre imprévoyance, nous les avons laissé monter."

Source : Le Progrès Provençal, 10.8.1940 (Pierre Chanterel)

La ridicule agitation des réfugiés

"Beaucoup d'agitation sur la Croisette, à Cannes. Beaucoup d'automobiles immatriculées RL ou RM. Elles appartiennent à une clientèle de hasard pour la station méditerranéenne : des rescapés de Biarritz qui n'osent plus rentrer à Paris. Et pour cause.

Cette clientèle s'agite passablement. On dirait des moustiques dans un camp de nudistes. Elle fait des projets, imprudente ou mal avertie de l'avenir. Et ce sont des palabres sans fin aux bars des Palaces, des palabres pendant lesquelles on parle aussi avec les mains."

Source : Le Progrès Provençal, 10.8.1940 (Nos échos)

Sur la Croisette de Cannes. Inconscience ou provocation ?

"Et çà c'est l'envers du décor, les coulisses...les m'as-tu-vu du Cinéma, du Sport, de la Finance. En huit jours, toute la clique des inutiles, des médiocres, des trafiquants, des poseurs, des froussards" des grotesques prétentieux, tous les prétendants du tout-Paris international se sont abattus, comme sauterelles en Afrique, sur les palaces et les villes.

Cà arbore des tenues à la Saint-Tropez, des blouses à la Russe, des galoches du cuir brodé, des sandales mythologiques Cà encombre les bars, ça se dore la couenne sur les plages, en sirotant des cocktails et en broutant des olives !

Août 1940 ?.., Pas possible ! On a dormi douze mois... d'autres ont connu d'atroces cauchemars.. Eux recommencent août 1939."

Source : L'Opinion du Sud-Est, 1 O.S. 1940 (3. Lepiney)

Les potinières

"Les "potinières" de la Croisette, à Cannes, particulièrement animées cette année, sont cependant moins cosmopolites. On y parle beaucoup français, parfois avec un accent tudesque ou levantin, mais du français balnéaire tout de même.

Il sert surtout à exprimer des regrets. Regrets de temps qu'on sent révolus, de "jobs" et de combines qui ne trouveront plus place, espérons-le, dans la France qui se retrempe.

Pendant que les bouches exhalent des soupirs, les yeux regardent la mer, la vaste mer que l'on prendra peut-être un jour. Cannes, alors, fait figure de dernier. escale."

Source : Le Progrès Provençal, 31,8,1940 (Henry Golland)

Sus aux parasites. La chasse au métèque

"Il choque la vue, il donne à Nice cette allure de ville où tout peut se faire et l'on s'étonne qu'on tolère encore la présence de ce parasite... Ces personnes émigrées ou expulsées de leur pays, étrangères ou apatrides constituent un danger pour la tranquillité et l'ordre public... Nous réclamons donc la propreté locale, pour la dignité de Nice, pour le respect des familles que la guerre a éprouvées ou qui sont venues chercher un refuge parmi nous, nous réclamons que la chasse au métèque soit faite au plus tôt, avec rigueur, les fils de France ont besoin. de reconnaître leurs visages et non de voir le cynisme, l'indifférence, l'arrogance sur les figures glabres de ces vagabonds par trop élégants."

Source : Le Petit Niçois, 11.9.1940

Portrait de quelques déchus : Jonas

"JONAS est un antiquaire juif de la place Vendôme à Paris qui eut un jour l'idée de devenir député. Il convoitait ce poste enviable tant comme une aimable distraction de millionnaire, que comme une occasion de faire de bonnes petites affaires : pour cela il était prêt à payer ce qu'il faudrait. Il s'enquit donc d'une circonscription accessible aux nombreux millions qu'il était décidé à jeter dans l'affaire. Il jeta son dévolu sur celle de Grasse qui malheureusement contenait à côté d'une foule d'électeurs incorruptibles une masse de gens fraîchement naturalisés et prêts à vendre leur bulletin de vote. JONAS joua le tout pour le tout. Il distribua des moitiés de billets de cinquante francs, invitant les électeurs à venir chercher les autres parties de billets seulement s'il était élu, ce qui arriva. L'homme avait de l'entregent et la poignée de main facile. On le savait riche et à peine entré au Palais-Bourbon, il fut élu Président de la Commission des travaux publics, tâche pour laquelle il n'avait pas l'ombre du commencement de la compétence.

Depuis les premiers jours de la guerre, les rideaux de fer étaient baissés sur le magasin de la place Vendôme. Il y avait bien une affiche invitant les clients éventuels à se rendre au premier étage d'une maison voisine, mais là on n'y trouvait plus que certaines oeuvres d'art de valeur incertaine et d'authenticité discutable. Les riches collections, les pièces rares avaient pris le chemin de New York où leur propriétaire ne tarda pas à les suivre."

Source : L'Opinion du Sud-Est, 12.10.1940

"Kahn"

"Le Juif errant est arrivé... à Kahn (Alpes-Maritimes). Il est arrivé au terme de cette nouvelle étape, fuyant devant le champion de la race blanche qui le poursuit sans trêve ni repos sur les terres de l'Occident. Il s'est arrêté, haletant, sur cette Côte d'Azur qu'il enlaidissait de ses millions et de ses vices, après la fuite panique de juin 1940."

Source : La Gerbe, 24.10.1940

La reconversion des Juifs

"Comme le métier de producteur ne rend plus, il faut bien se rabattre sur celui d'exploitant.

La recette est simple : comme vous n'avez pas fait la guerre et avez eu tout le temps de vous "replier" plus au sud, vous prenez à bail une salle quelconque de la Côte d'Azur, à Nice de préférence, laissée inexploitée par la mobilisation de son directeur et de son personnel français ; et vous passez de vieux navets ressemelés ou doublés tant bien que mal pour les besoins de la cause. Le film est vieux. Il a tourné un peu partout. Il ne coûte donc pas cher à louer. Conclusion pratique : bénéfique sur toute la ligne."

Source : l'alerte, 4.2.1941

ANNEXE III

La question juive vue par les autorités locales

Rapport du Secrétaire général des Alpes-Maritimes au ministre de l'Intérieur (29.7.1940)

"De nombreux ex-Autrichiens réfugiés allemands, juifs ou autres, dont nombreux sont sans ressources, ont été libérés de divers camps et sont revenus dans mon département où ils avaient débarqué clandestinement et qui était leur seul lieu de résidence. Tous ces indésirables n'ont pas place dans un département frontière comme le mien, qui comporte une zone démilitarisée très importante. Ils risquent, malgré la vigilance des services de police, de créer des incidents dont les répercussions pourraient être graves."

Source : A.D. A.M., 131 W 21893

Rapport du Commissaire divisionnaire chef de la 18e Brigade mobile à l'Inspecteur général de la Police criminelle à Vichy (21.1.1941)

"Depuis février 1940, malgré une surveillance soutenue, le commerce clandestin des monnaies d'or, lingots et devises étrangères s'est poursuivi..."

Les trafiquants, pour la plupart de confession israélite, se rencontrent dans des établissements que nous connaissons bien :

1) à Nice, les hôtels Ruhl et Royal, la Brasserie Lorraine, les cafés du Prado, Monnot, Gioffredo, Grimaldi, Pigalle, Cintra, etc., rue Halévy : hôtels meublés Canada et Halévy, couloirs des immeubles portant les numéros 8, 10, 12 et 14 de cette rue qui est appelée à juste titre le "Ghetto Niçois".

2) à Cannes : grands hôtels Carlton, Miramar, Martinez, Cafés de la Coupole, Noailles, Européen, des Allées, etc.

Tous ces trafiquants vivent ici dans l'aisance, tirant le meilleur de leurs ressources du commerce clandestin de l'or, des diamants et des devises, fixent eux-mêmes le taux de "courtage" qui leur est assuré au moment même où l'or est livré.

Certains réalisent ainsi un gain qui atteint parfois plusieurs milliers de francs par mois."

Source : A.D. A.M., 131 W 21S98

Rapport mensuel du Préfet au ministre de l'Intérieur (11.4.1941)

"La présence de nombreux Juifs continue à soulever des critiques véhémentes, l'opinion les rend en grande partie responsables du marché noir et accuse certains d'entre eux d'y participer. D'autre part, encombrant les hôtels de luxe, les grands restaurants, les casinos, les salles de jeux, ils semblent ne pas s'apercevoir des difficultés de l'existence. J'ai signalé cette situation à maintes reprises à votre attention en demandant que des mesures d'ensemble soient prises afin de débarrasser la Côte des individus les plus marqués."

Source : A.D. A.M., série W, en cours de classement

Rapport mensuel du Préfet au ministre de l'Intérieur (14.6.1941)

"Des éléments israélites transplantés dans de petits villages ont commencé à se livrer au marché noir. je prendrai des mesures afin de leur assigner des résidences plus déshéritées ; il convient d'ailleurs de remarquer que la question israélite doit recevoir une solution d'ensemble et qu'il serait préférable de réunir les éléments les plus douteux dans des camps."

Source : A.D. A.M., série W, en cours de classement

Rapport mensuel du Préfet au ministre de l'Intérieur (6.9.1941)

"La colonie étrangère, très importante dans mon département,, pose un grave problème. Ces étrangers troublent la population habituelle du département et sont souvent une cause de scandale. Le problème de leur internement et spécialement de l'internement des israélites devrait être envisagé sur le plan national. Je me propose de vous soumettre prochainement par rapport séparé un projet de création d'un centre d'internement des juifs dans le département."

Source : Archives nationales, F 1 CM 1137

Rapport mensuel du Préfet au ministre de l'Intérieur (4.10.1941)

"En ce qui concerne spécialement le problème des israélites, j'estime qu'il y aurait le plus gros intérêt à leur interdire l'accès des Alpes-Maritimes ou tout au moins à créer un camp de rassemblement où ils seraient massés. Neuf fois sur dix, à la base des affaires de marché noir, de propagande gaulliste, de propos anti-gouvernementaux, se trouvent des israélites."

Source : Archives nationales, F 1 C III 1137

Rapport mensuel du Préfet au ministre de l'Intérieur (5.1.1942)

"La population a appris par la lecture des premières listes publiées que le nombre et la valeur de ces biens étaient bien supérieurs à ce que l'imagination pouvait concevoir. Le nettoyage de certains milieux commerciaux monopolisés pour ainsi dire par des affairistes juifs a par conséquent rencontré l'approbation générale. Par contre, le public aurait approuvé sans réserve des dérogations en faveur de quelques établissements de fondation très ancienne où des Français de vieille date dans cette ville possèdent des intérêts et dont la correction commerciale est connue de tous.

Beaucoup se sont étonnés toutefois de la désignation de certains liquidateurs auxquels manquent l'expérience et la confiance. Il convient, a-t-on entendu dire, que le Gouvernement national ne laisse pas se renouveler les méfaits que la République judéo maçonnique avait toléré chez les liquidateurs du "Milliard des Congrégations."

Source : Archives nationales, F 1 CIII 1137

Rapport du Chef de la 4e Division au Préfet (24.1.1942)

"Les Juifs et surtout ceux de nationalité étrangère s'ingénient actuellement à échapper aux mailles tressées à leur encontre par les lois nouvelles les régissant."

Ils se tapissent et s'efforcent de passer inaperçus sans néanmoins pour cela résister à la tentation de se livrer à une activité commerciale illicite notamment en matière de textile et en trafic d'or ainsi que de devises étrangères.

Les précautions prises sont telles que les autorités chargées de réprimer cette activité se montrent souvent impuissantes dans la forme légale qui leur est imposée.

Au point de vue politique, il est établi que les sentiments qu'ils professent sont nettement germanophobes et pro anglais.

Tous croient à un revirement prochain de la situation actuelle et espèrent retrouver leur situation antérieure.

Il est à signaler, dans les salles de jeux des casinos la présence de nombreux israélites fortunés qui ont échappé au camp d'internement et à la résidence assignée. Ils constituent la majeure partie de cette clientèle, ce qui lait dire par certains, que le "Veau d'or" bénéficie toujours de protections comme autrefois."

Source : A.D. A.M., série W en cours de classement

Rapport du Préfet au sous-préfet de Grasse (30.4.1942)

"Le personnel licencié du Casino municipal de Cannes se compose en majorité 'de musiciens. Or cet emploi parait bien pouvoir être rangé dans les emplois subalternes et j'estime qu'il y aurait lieu de considérer à nouveau la situation de ces israélites et qu'ils pourraient être maintenus en fonction provisoirement et sous réserve d'une décision contraire de M. le Commissaire général aux Questions juives, à condition de rester simples instrumentistes.

Par contre, M. André (1) demande qu'une mesure de dérogation soit prise en faveur de M. Georges Tzipine. Celui-ci étant chef d'orchestre, il ne peut être considéré comme un subalterne et il doit cesser ses fonctions.

Vous voudrez bien rappeler à M. André les termes de la dépêche ministérielle du 7 février, dont je vous ai transmis copie le 13 du même mois et dans laquelle . Le Commissaire général aux Questions juives faisait observer que le Casino municipal de Cannes paraissait comporter un personnel dont le pourcentage juif était assez important et qu'il ne lui semblait pas impossible d'envisager la nomination d'un administrateur provisoire à ce Casino si l'influence juive continuait à s'y exercer."

(1)Directeur du CasinoSource :
A.D. A.M., 28 W 3685

Rapport du Commissaire divisionnaire des Renseignements Généraux (22.7.1942)

"La grande majorité des juifs est hostile aux régimes national-socialiste et fasciste, sans cependant manifester cette hostilité ouvertement. Victimes des régimes totalitaires, la sympathie des israélites est nettement acquise à la cause anglo-américaine..."

Parmi la population juive, réfugiée dans le département des Alpes-Maritimes, une certaine catégorie disposant de solides moyens d'existence, est tentée de faire fonctionner son capital par des opérations illégales sur une grande échelle (trafic de devises, or, bijoux, pierres précieuses). L'autre est composée d'israélites dont les ressources sont restreintes. Ceux-ci s'adonnent à des opérations en marge de la loi, principalement dans le domaine du marché noir, afin d'assurer leur vie matérielle.

Le caractère juif, légendairement commercial, ne peut que difficilement résister aux tentations que la situation actuelle leur offre journallement."

Source : A.D.A.M., série W, en cours de classement

Rapport mensuel du Préfet au ministre de l'Intérieur (1.9.1942)

"Leur fortune leur permet d'atténuer dans une mesure sensible les difficultés du ravitaillement. C'est ainsi qu'au début de l'été, les juifs français ou étrangers se sont transportés en masse dans les communes rurales du département, où ils arrivaient à prix d'or à se procurer certains produits de la campagne. Au début du mois d'août, j'ai dû prendre une mesure générale interdisant à tous les juifs étrangers les communes rurales du département et les assigner à résidence dans les villes de la Côte. Puis sont intervenues les arrestations des juifs ressortissants des pays occupés par l'Allemagne. Ces mesures ont incontestablement heurté l'opinion publique ; très rapidement, en effet, s'est répandu le bruit que les juifs allaient être conduits à la ligne de démarcation. L'opinion qui aurait admis avec un soupir de soulagement l'internement de ces juifs en France, a été surprise qu'ils soient remis aux Allemands. Mais c'est là un sentiment passager, les juifs s'étant rendus si encombrants dans la région, ils étaient si nombreux et étalaient" avec une telle impudence leur luxe que la masse du peuple n'est pas dans l'ensemble mécontente des les avoir vu partir."

Source : Archives nationales, FI CIII 1137

Rapport bimestriel (juillet-août) du Préfet au _ ministre de l'Intérieur (8.9.1943)

"L'arrivée dans le département de troupes allemandes qui n'avaient pas, jusqu'à la fin du mois dernier, encore pénétré dans cette région, a vivement inquiété le public et encore davantage, bien entendu, les éléments israélites de plus e plus nombreux dans les Alpes-Maritimes.

Les décisions prises par les autorités italiennes et leur désir nettement affirmé de défendre les juifs, ont provoqué un afflux considérable d'israélites venant de tous les autres départements des Alpes, qui étaient jusqu'à ces dernières semaines, également occupés par les troupes italiennes et auxquels vient de s'étendre l'occupation allemande. Dans le département lui-même, la très grande majorité des juifs habitant la rive droite du Var vient de se transporter sur la rive gauche, c'est-à-dire entre Nice et Menton, étant donné que seule cette portion de territoire correspondant à l'ancien comté de Nice sera exclusivement occupée par les troupes italiennes, d'après les accords qui semblent venir d'être passés entre les Hauts-Commandements germano-italiens.

Ainsi sur une étendue de moins de 30 kilomètres de côte avec un arrière-pays dont la population est extrêmement clairsemée, vont désormais vivre, déclarés ou non, munis ou non de fausses pièces d'identité, près de 30.000 Israélites de toutes nationalités, dont ta moitié seulement sont Français d'origine. Il est certain que quelle que soit l'hostilité des populations d'origine locale à l'égard des occupants et leur désapprobation des méthodes de violence employées par les autorités allemandes contre les israélites, un certain antisémitisme commence à se faire jour, et il est fréquent maintenant d'entendre critiquer âprement l'attitude de certains juifs qui vivent trop bien et trop aisément grâce à la fortune dont ils disposent, alors que de nombreux autres Français sont soumis à des mesures particulièrement pénibles comme, par exemple, celle du service obligatoire du travail."

Source : Archives nationales, FI C11I 1137

Rapport bimestriel (septembre-octobre) du Préfet au ministre de l'Intérieur (1.11.1943)

"L'arrivée à Nice des troupes d'occupation allemandes, ainsi que l'installation, au chef-lieu du département, d'importants services de police provoquèrent très rapidement un revirement complet de l'état d'esprit de la population. Ces services déployèrent aussitôt une activité intense, en particulier à rencontre des israélites évidemment très nombreux sur la rive gauche du Var, étant donné l'attitude nettement favorable qu'avait prise à leur égard le commandement italien.

Devant les rafles qui eurent lieu, aussi bien de jour que de nuit, dans des immeubles de tous les quartiers de Nice, en pleine rue, à la gare et sur les routes à la sortie de la ville, une atmosphère de véritable terreur s'empara rapidement de nombreuses fractions de la population. L'attitude de quelques éléments et de quelques membres des partis politiques, tels que le P.P.F., qui n'hésitèrent pas à servir d'indicateurs appointés aux services de police allemande, ne firent qu'accroître l'agitation des esprits."

Source : Archives nationales, FI CM 1137

ANNEXE IV

Rapport du Judenreferat S.S. Hauptsturmführer Dannecker sur son séjour azuréen du 12 au 14 juillet 1942 à Nice

Paris, 20 juillet 1942

NICE :

Grâce à l'entremise du Directeur Schweblin (1), un entretien a eu lieu avec l'Intendant de police de la région niçoise, French-Vallach (2).

En réponse à la remarque du soussigné qu'on remarquait sur la Promenade une énorme quantité de Juifs, l'Intendant de police expliqua que le fait coïncidait avec ses propres constatations. Il était reconnaissant de l'apprendre de la bouche d'un observateur neutre. Pour cette raison précise, la population niçoise évitait de visiter la Promenade.

L'Intendant de police évalue le nombre total des Juifs dans la région à 8.000 environ (3). Il n'y aurait pas beaucoup d'apatrides parmi eux.

Frappante serait la proportion de Juifs de Hollande et de Belgique, disposant encore de fonds énormes, grâce à une contrebande d'argent de grand style en provenance de ces pays.

Il expliqua ensuite qu'on avait fait de mauvaises expériences avec la résidence forcée des Juifs à la campagne, aussi préférerait-il les laisser à Nice jusqu'à leur déportation. Il serait reconnaissant, en tout cas, de lui enlever tous les Juifs.

Nos propres observations dans un Casino de Nice ont établi que la présence des Juifs était de 60 % environ."

(1) Directeur de la Police antijuive en zone occupée (C.G.Q.J.)

(2) En réalité Freund-Valade, en poste jusqu'en octobre 1942.

(3) En fait, le recensement effectué quelques mois plus tôt avait donné 12.7171

ANNEXE V

La rafle des Juifs étrangers en août 1942

Correspondance Express du Secrétaire général à la Police Bousquet au Préfet des Alpes-Maritimes (25.8.1942)

"Le convoi partant de la gare Saint-Roch le 31 août devra embarquer un maximum de 1.000 personnes.

Il comportera 3 voitures voyageurs (femmes, enfants et malades à l'exclusion de tout adulte masculin et valide), 1 voiture voyageurs (escorte), 27 voitures à bestiaux aménagées, 4 fourgons a bagages.

Escorte : 1 Commandant de Groupe, Officiers de Paix, 4 brigadiers-chefs, 2 brigadiers, 132 G.M.R.

Remettre à chaque partant 3 jours de vivre. Aménager wagons à bestiaux avec paille couchage.

Assurer installation chaque wagon voyageurs et bestiaux récipients eau potable et wagons à bestiaux seau hygiénique ou récipient en tenant lieu.

Gardiens ; 6 par wagon voyageurs, 2 par wagon à bestiaux." Source : A.D. A.P. 166 W 12

Source : A.O. A.M.,166 W 12

Le convoi du 31 août 1942

Voiture 1 : 68 voyageurs féminins
Voiture 2 : 63 femmes et enfants
Voiture 3 : 58 femmes et enfants
Voiture 4 : 28 femmes plus 2 G.M.R.
Voiture 5 : 16 femmes et enfants plus 2 G.M.R
Voiture 6 : 24 femmes et enfants avec 12
Voiture 7 : Infirmerie Hommes avec 12
Voiture 8 : Infirmerie Hommes avec 10
Voiture 9 : Infirmerie Femmes avec 11 femmes et 2 enfants
Voiture 10 : Infirmerie Femmes avec 12
Voiture 11 : 26 hommes plus 2 G.M.R.
Voiture 12 : 28 hommes plus 2 G.M.R.
Voiture 13 : 24 hommes plus 2 G.M.R.
Voiture 14 : 27 hommes plus 2 G.M.R.
Voiture 15 : 27 hommes plus 2 G.M.R.
Voiture 16 : 27 hommes plus 2 G.M.R.
Voiture 17 : 24 hommes plus 2 G.M.R.
Voiture 18 : 21 hommes plus 2 G.M.R.
Voiture 19 : 22 hommes plus 2 G.M.R.
Voiture 20 : 28 hommes plus 2 G.M.R.

Source A.D.A.M., 131 W 21898

ANNEXE VI

Rapport du Commissaire des Renseignements Généraux de Cannes au Préfet des Alpes-Maritimes sur les opérations du 27 août contre les Juifs

"Il ne s'est pas produit d'incidents graves au cours de ces opérations. Les agents d'exécution ont fait obligatoirement montre de fermeté, mais non de brutalité, comme voudraient le faire croire certaines insinuations tendancieuses...

Dans les milieux israélites étrangers directement visés par ces mesures, la réaction a été forcément intense" bien qu'elle ne se soit pas manifestée par une résistance effective, d'ailleurs difficilement réalisable.

Il n'y a pas eu un effet de surprise absolu, car depuis près d'un mois le bruit courait dans les milieux israélites de Cannes que de nombreux juifs allaient être arrêtés ou internés, d'où une forte anxiété. Toutefois, ils espéraient malgré tout que ces mesures ne seraient pas appliquées en zone libre d'une façon rigoureuse. Aussi les opérations d'hier ont-elles causé dans les dits milieux une émotion intense, un sentiment de consternation et d'effroi pour les Israélites frappés par les opérations et ceux qui les touchent de près ; d'autant plus que se propagent parmi eux des bruits suivant lesquels les pires traitements leur seraient réservés ; on les livrera à l'Allemagne pour être déportés en Pologne j les enfants seraient arrachés à leurs parents, etc.

Quelques vifs qu'aient pu être le mécontentement et l'émotion des juifs français, ils ne se sont pas traduits jusqu'à cet instant par une attitude manifeste de résistance et d'obstruction. Mais il va sans dire que par esprit de solidarité de croyance et de race, ils désapprouvent les décisions gouvernementales qui viennent de frapper leurs coreligionnaires étrangers. Eux-mêmes très inquiets et apeurés, ils craignent surtout que de telles mesures d'ostracisme ne s'étendent bientôt et ne les accablent à leur tour. Pour commencer, ils prévoient qu'ils vont être astreints au port de l'étoile jaune. Quelques-uns affectent à ce sujet une attitude désinvolte et prétendent que, comme à Paris, cette façon de les désigner à l'opprobre leur attirera au contraire des sympathies. Mais le sentiment dominant, c'est la peur.

La population française et non juive n'a pas encore exprimé d'une manière très nette son impression et son opinion. Toutefois, des premières conversations qui nous ont été rapportées et encore que les opérations effectuées aient fait l'objet de certains bruits et commentaires inexacts ou tendancieux, il sembla bien que de nombreux habitants de Cannes et de la région soient satisfaits de la mesure qui vient d'être énergiquement appliquée. Il est vrai qu'en la conjoncture la plupart négligent le problème de principe racial pour voir essentiellement la question sous l'aspect, beaucoup plus accessible et prosaïque, du ravitaillement. Ils sont contents de constater que l'on élimine ceux qui sont considérés ici comme les principaux trafiquants, artisans ou bénéficiaires du marché noir (On peut noter que les agents chargés de l'opération effective ont remarqué que chez tous les Juifs, ou presque, où ils se sont rendus, existaient des réserves alimentaires relativement importantes).

Par ailleurs, ces mesures sont évidemment approuvées par les éléments ultra nationaux, du P.P.F. notamment, dont l'antisémitisme s'est depuis longtemps affirmé avec virulence. On doit même s'attendre à ce qu'ils les trouvent trop restrictives.

En revanche, on peut entendre, surtout dans certains milieux intellectuels ou moyens, des opinions moins approbatives, des réserves, voire des critiques et des opinions opposées aux persécutions (sic) dont sont victimes les Israélites. Les mesures prises, et celles que l'on escompte, choquent l'idéalisme de ces milieux encore imbus des traditions de libéralisme et d'imprévoyante hospitalité qui dominèrent si longtemps en notre pays. On peut également mentionner, sans y attacher une grande importance, l'opposition toute verbale de quelques commerçants qui bénéficiaient de la riche clientèle israélite habituée à notre région.

J'ajouterai que lorsqu'on a su ou commencé à savoir dans le public que les opérations effectuées visaient exclusivement les juifs étrangers, en général originaires des empires centraux et d'importation relativement récente, elles ont été plus favorablement appréciées. Au surplus, on n'attribue pas à notre Gouvernement, en général, l'initiative et la responsabilité complètes de ces mesures que l'on suppose avoir été inspirées, sinon impérativement dictées par les autorités occupantes.

Il apparaît d'autre part que beaucoup de diatribes qui nous ont été rapportées prennent comme argument essentiel l'excès de cruauté prêté aux mesures prises ou en cours : violences et spoliations, séparation forcée des enfants et des mères, etc.. Ces imputations décèlent la part de l'influence gaulliste dans le concert des critiques.

A ce sujet, il est à signaler que quelques inscriptions "LIBEREZ LES JUIFS" ont été tracées aujourd'hui, à la craie ou au charbon, sur des murs et des bancs, promenade de la Croisette et à proximité de l'Hôtel de Ville. Elles n'ont pas retenu beaucoup l'attention du public."

ANNEXE VII

Rapports des Renseignements Généraux sur l'impact de la rafle d'août

"D'une surveillance exercée, au cours de la soirée, de 18 heures 30 à 20 heures 30, Promenade des Anglais, rue Halévy et ses cafés-restaurants, rue de France, rue de la Buffa, boulevard Magenta, il ressort que l'élément juif a presque disparu de ces artères et des établissements qui y sont installés.

Il est de notoriété publique que les israélites se cachent chez des particuliers dans l'espoir d'échapper à la ralle et qu'ils payent royalement leurs protecteurs momentanés.

La façon dont se sont déroulées les opérations du 26 août a produit une véritable panique parmi eux et à ce propos les gens se signalent les uns aux autres la "cruauté" de certains jeunes agents à l'endroit de mères et de leurs enfants: séparation arbitraire, disant-ils, insolences, etc., qui auraient augmenté l'appréhension et l'aurait propagée dans les milieux Israélites français qui se montrent profondément accablés devant la manière inhumaine à leurs yeux que les autorités ont employée contre leurs coreligionnaires étrangers.

L'opinion en est arrivée à se dresser contre l'adoption de la manière forte, en raison semble-t-il, de l'ignorance où elle a été tenue des motifs des rafles ; elles pressent que ces motifs sont extérieurs à notre Gouvernement et elle ne s'en montre que plus ombrageuse à l'égard des appels à la collaboration.

Les organisations Israélites déplorent l'état de choses qui aggrave à leur sens le principe même de sécurité des juifs de toutes catégories.

Les procédés employés sont nettement impopulaires ; sans qu'on puisse en déduire que la majorité de l'opinion prenne partie "pour" les juifs, il ne fait aucun doute qu'un revirement sentimental, bien propre aux Français, s'effectuerait rapidement en leur faveur, si aucune explication ne vient l'éclairer."

Source : 166 W 12, 2.9.1942

"J'ai l'honneur de vous faire connaître les renseignements recueillis dans les milieux juifs français, qui peuvent être résumés comme suit :

Les mesures prises ces derniers jours contre les juifs étrangers sont considérées comme inhumaines du fait qu'aucun communiqué officiel ne nous donne ni les raisons de ces arrestations, ni des précisions sur le sort réservé aux personnes arrêtées, tandis que la rumeur publique (voir la radio anglo-gaulliste) parle de déportation en Pologne, de séparation des parents avec leurs enfants et de toutes sortes de brutalités qui se seraient déjà produites à Paris et en d'autres villes de la zone occupée.

Tout ceci provoque une panique qui devient générale et n'épargne pas les juifs non encore appréhendés ainsi que les juifs français. En plus, le fait que les arrestations ont été effectuées dans la nuit permet à une certaine, et non la moindre? partie de la population française, de croire qu'il s'agirait d'une opération répressive d'une envergure et d'une cruauté telles que les autorités ne peuvent la formuler ouvertement et obéissent aveuglément aux ordres des autorités occupantes. C'est donc le prestige du gouvernement français et son indépendance qui est mis en doute par les faits ci-dessus mentionnés.

Seule, une déclaration officielle, ramenant les choses à leurs justes proportions pourrait rétablir la juste compréhension de la nécessité des mesures en cours et donner un apaisement à la nervosité actuelle qui englobe non seulement les premiers intéressés, les juifs, mais tout l'ensemble de la population de notre région."

ANNEXE VIII

Tract diffusé à Nice du 9 au 14 septembre 1942

"Niçois, Niçoises

Les mesures antijuives ont soulevé votre indignation :

Pour y mettre fin et redonner à notre pays la liberté et son indépendance, renforcez votre lutte contre l'occupant et ses complices.

Au cours de ces derniers jours, une répression féroce, qui a profondément indigné la population niçoise, s'est abattue sur des pauvres gens d'origine juive.

Sur l'ordre des traîtres de Vichy, agissant pour le compte de Hitler, toutes les forces de police ont été mobilisées, les hôtels, les meublés ont été envahis, les routes barrées, les gares occupées.

Comme aux temps les plus sombres du Moyen-Age, des milliers de juifs, hommes et femmes, chassés de leur pays par la furie raciste et qui avaient espéré trouver asile dans le pays "des droits de l'homme", ont été arrêtés. En dépit des cris et des pleurs, les enfants ont été arrachés des bras de leur mère.

Venant après des campagnes de haine antisémite, ces persécutions antijuives tendent, d'une part, à aider l'Allemagne Hitlérienne en lui livrant des hommes, des femmes qu'elle a persécuté, chassé et, d'autre part, à faire oublier aux masses populaires les véritables responsables du désastre dans lequel le pays est plongé.

Les troupes d'occupation pillent et affament la France. Elles assassinent les patriotes français. Mais on invite les Français à penser aux Juifs et à oublier les Boches.

NON ! Le peuple Français ne se laisse pas détourner de sa lutte pour la libération de la France.

Dans son immense majorité, il n'a pas ajouté foi aux mensonges et calomnies répandus sur les juifs. Il comprend que l'antisémitisme n'est dans les mains d'Hitler et de ses laquais de Paris et de Vichy qu'un instrument de l'oppression nationale des Français eux-mêmes.

Les mesures frappant les juifs vous ont indigné ! Vous avez manifesté votre sympathie envers les persécutés ! C'est bien. Mais il faut faire plus. Il faut mettre fin aux persécutions qui couvrent notre pays de honte.

Pour cela unissez-vous toujours plus. Dressez-vous contre les arrestations et les déportations. Contre l'occupant et ses complices, renforcez la lutte chaque jour davantage.

En refusant de travailler pour Hitler, en sabotant la production et les transports qui lui sont destinés, vous hâterez sa défaite inéluctable.

A bas l'antisémitisme ! A bas le racisme ! Et les autres instruments de la barbarie.
Vive la liberté et l'indépendance de la France !

ANNEXE IX

Les interventions italiennes en faveur des Juifs

Dépêche n° 34/R 1282.5 du 29.12.1942 du "Ministero degli Affari Esteri"

"Faisant suite à la dépêche n° 34/R 12579 du 22 décembre 1942, nous vous informons que, d'après ce qui a été communiqué par la Délégation de NICE, les juifs étrangers résidant dans le département des Alpes-Maritimes ont été envoyés en résidence surveillée dans un département occupé par les Allemands et que des juifs italiens ont été invités à quitter le département de la Drôme, en partie occupé par les troupes allemandes.

Nous estimons nécessaire de préciser qu'à cet égard il n'est pas possible d'admettre que, dans la zone occupée par des troupes italiennes, les autorités françaises obligent les juifs étrangers, italiens compris, à se rendre dans des localités occupées par les troupes allemandes.

Les mesures de protection à l'égard des juifs étrangers et italiens doivent être exclusivement prises par nos organismes, auxquels ont été communiqués les principes à suivre ainsi qu'il ressort de la dépêche citée plus haut, où l'on indique les directives dont il y a lieu de s'inspirer, en ce qui concerne ces mesures, dans le royaume, sous réserve de certaines mesures de sécurité particulières, dépendant des exigences militaires."

Réponse de la "Regia Delegazione di Nizza" (3 janvier 1943)

"Nous vous remercions pour les instructions contenues dans les dépêches ci-dessus, et nous vous empressons de vous informer que la question des Juifs résidant ici est en voie de solution.

Les autorités françaises locales qui, suivant les instructions qui leur parvenaient de VICHY (instructions probablement dictées par l'Allemagne au gouvernement français), étaient sur le point de prendre dans les Alpes-Maritimes des mesures analogues à celles qui avaient été prises dans les zones non occupées par nos troupes, ont été informées, tant par cette délégation que par les autorités militaires italiennes d'avoir à annuler toute mesure de ce genre.

Ceci a été fait non sans rencontrer toutefois une certaine résistance dictée encore une fois chez les Français par le désir de voir se confirmer leur souveraineté.

Notre attitude a éveillé des sentiments de reconnaissance de la part des Juifs résidant dans le département des Alpes-Maritimes".

Source : POLIAKOV, La condition des Juifs sous l'occupation italienne, Centre de documentation juive contemporaine, Paris, 1946, p. 20-22.

ANNEXE X

Rapport du Préfet au Chef du Gouvernement sur l'obstruction apportée par les autorités italiennes à l'application des mesures de Vichy

"Nice, le 14 janvier 1943

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-dessous des conditions dans lesquelles les autorités militaires et civiles italiennes ont fait opposition à l'application dans le département des Alpes-Maritimes des différentes mesures relatives aux juifs étrangers, que le Gouvernement français avait prescrites.

Trois séries de mesures avaient été mises en application.

1) Vous aviez prescrit, par votre circulaire n° 18743, d'éloigner d'une zone comprise entre la mer et 30 kilomètres à l'intérieur du territoire tous les juifs étrangers établis dans le département postérieurement au 1er janvier 1938. Les intéressés devaient se fixer dans les deux départements que vous aviez désignés : l'Ardèche et la Drôme.

Dès que cette mesure fut mise en application, M. Calisse, Consul Général d'Italie, m'a demandé de dispenser de cet éloignement les ressortissants italiens Israélites, puis, quelques jours plus tard, le Général commandant la division italienne de Nice me demanda purement et simplement de suspendre l'application de cette mesure.

Le 31 décembre, le Général Président de la Délégation Italienne de Contrôle pour le Dispositif Alpin, m'adressait une lettre me faisant connaître que "le Commandant de la 4e Armée ordonnait de défendre les internements de personnes de race juive de la part des Préfets, puisque le Gouvernement italien n'admet pas que des gens qui pourraient se livrer à une propagande anti-italienne ou antiallemande soient soustraits à sa surveillance et que, par conséquent, il ne peut être donné suite aux mesures ci-dessus,"

Par télégramme du 31 décembre, n° 19871, vous m'avez fait connaître qu'il y avait lieu de surseoir à l'application de cette mesure.

2) Le Gouvernement avait informé les Préfets par télégramme du 6 décembre, n° 18736 et du 8 décembre, n° 18844, de procéder à l'incorporation dans des compagnies de travailleurs étrangers :

a) des Israélites étrangers ayant perdu la protection consulaire, âgés de 18 à 55 ans et reconnus aptes physiquement.

b) des Israélites ressortissants des pays neutres, alliés ou ennemis de l'Axe, en France depuis le 1er janvier 1933, âgés de 18 à 55 ans et reconnus aptes physiquement.

Dès que le recensement des Israélites étrangers touchés par cette deuxième mesure fut effectué, les intéressés furent invités à rejoindre la 702e Compagnie de travailleurs étrangers à Entrevaux (Basses Alpes).

Les autorités italiennes n'ayant effectué aucune démarche au sujet de cette seconde mesure, il a été procédé à son exécution dans les premiers jours de janvier.

En outre, elle ne pouvait avoir pour effet "de soustraire à la surveillance de l'autorité italienne des individus susceptibles de se livrer à une propagande anti-italienne ou anti-allemande", puisque le siège de la 702e Compagnie est situé dans les Basses-Alpes, à Entrevaux, c'est-à-dire dans la zone d'occupation des forces armées italiennes. Les motifs qui avaient été mis en avant par le Commandement de la 4e Armée n'étaient donc pas valables" en ce qui concerne la constitution à Entrevaux d'unités de travailleurs en provenance des Alpes-Maritimes.

C'est le 10 janvier seulement que M. Calisse, Consul Général d'Italie, me demanda verbalement d'abord, puis par écrit, de surseoir à l'incorporation des Israélites étrangers.

Le 12 janvier, le Général commandant la division italienne de Nice effectua auprès de moi une démarche analogue. Je vous ai alors demandé, par télégramme n° 00067, vos instructions et, en attendant leur arrivée, j'ai provisoirement sursis à l'application de cette seconde mesure.

3) Enfin, une loi du 11 décembre 1942 astreint tous les Israélites français et étrangers, résidant d'une manière continue sur le territoire français, à faire apposer sur leur carte d'identité ou leur titre de séjour, la mention "juif". L'application de cette loi a commencé dans les Alpes-Maritimes le 1er janvier 1943.

A la demande de M. Calisse, Consul Général d'Italie, il a été décidé de surseoir à l'application de cette loi aux ressortissants italiens Israélites en résidence dans les Alpes-Maritimes.

Aujourd'hui, je reçois de M. Calisse une nouvelle lettre me demandant de surseoir à l'application de cette loi en ce qui concerne tous les Israélites étrangers en résidence dans les Alpes-Maritimes, j'extraits de la lettre de M. Calisse - le passage suivant :

"J'ai l'honneur de vous confirmer ce que je vous ai dit verbalement, à savoir que l'apposition du sceau en question ne saurait concerner les Israélites résidant dans les zones où cantonnent les troupes italiennes, étant donné que toutes les mesures concernant le problème des Israélites dans cette zone doivent être effectuées exclusivement par les organismes italiens".

En conclusion, les autorités italiennes mettent à l'heure actuelle en échec les trois grandes mesures que le Gouvernement français avait édictées à l'endroit des juifs étrangers.

Les Italiens se sont d'abord opposés au transfert des juifs étrangers dans la Drôme et dans l'Ardèche, sous prétexte qu'ils ne sauraient admettre que des gens susceptibles de se livrer à une propagande anti-italienne ou anti-allemande soient soustraits à leur surveillance. Puis, ils se sont opposés à la constitution d'unités de travailleurs, dont le centre était fixé à Entrevaux, c'est-à-dire dans la zone d'occupation des forces armées italiennes. Enfin, ils ont demandé la non-apposition de la mention "juif" sur les cartes d'identité des juifs étrangers en indiquant que toutes les mesures concernant le problème juif devaient être exclusivement réglées par elles.

C'est dans la lettre de M. Calisse dont je vous ai cité plus haut le passage essentiel, qu'il faut rechercher la position de principe du gouvernement italien à l'égard du problème juif. Il entend, non pas pour des motifs de sécurité de ses Armées, mais pour des préoccupations politiques, régler lui-même ce problème.

Dans les milieux juifs du département se crée un courant de sympathie à l'égard des Italiens qui, dit-on, "protègent les Juifs. "Le Consulat général d'Italie, les Services de Renseignements de l'Armée italienne reçoivent les visites de Juifs de toutes nationalités, qui viennent rechercher auprès d'eux aide et protection. Sur le plan local, se font sentir déjà les effets de la politique suivie par les Italiens. J'estime toutefois que les préoccupations qui animent les autorités italiennes ne sont pas exclusivement de nature à s'attirer des sympathies dans des milieux qui ont fait la prospérité de la Côte d'Azur : il faut y voir surtout l'affirmation d'une politique qui entend, sur ce point, se séparer de celle suivie par les Allemands.

J'ai appris, confidentiellement, que les différentes démarches qui ont été effectuées auprès de moi, tant par les Autorités Civiles que par les Autorités Militaires, l'avaient été sur l'ordre personnel du Comte Ciano qui attache, paraît-il, au règlement de cette question, l'intérêt le plus grand.

Conformément aux instructions reçues ce jour directement par téléphone du Chef du Gouvernement, j'ai eu un entretien avec les Autorités Militaires et Civiles italiennes. Au cours de cet entretien, je leur ai proposé de recevoir en Italie -en raison même de l'intérêt que le gouvernement italien leur porte- les Israélites étrangers qui tombent sous le coup de différentes mesures édictées par le gouvernement français.

Le Général a répondu que là n'était pas la question, la volonté du Commandement italien étant de conserver, dans la zone d'opérations, les Juifs y résidant, ainsi d'ailleurs que les autres étrangers, le statu quo devant être maintenu. Quant au Consul Général, il a invoqué que son gouvernement entendait appliquer aux juifs résidant dans la zone d'opérations italienne la même législation que celle existant en Italie sur les Juifs, c'est-à-dire, m'a-t-il précisé, "une législation humaine ».

Le Préfet,
signé : RIBIERE."

ANNEXE XI

Note d'information relative à la situation des Juifs dans le Var et les Alpes-Maritimes en mai 1943 destinée au S.S Standartenfuhrer Knocken

"Les autorités d'occupation italienne se proposent de régler la question juive dans ce territoire d'une manière spéciale et pour user de leur expression, "à la manière latine", antithèse de "la manière germanique" qui est employée dans les autres régions de France.

Il y a à Nice, à la "Villa Surany", à Cimiez, un service italien qui est chargé de régler la question juive dans toute la zone occupée. Le chef en est l'Inspecteur Général de la Police de Sûreté (avec rang de général) lo Spinoso ; il a pris comme collaborateurs directs le Lieutenant-Colonel de carabiniers Bodo et le Capitaine de carabiniers Salvi.

M. Spinoso s'est adjoint comme collaborateur (bénévole, selon les informations reçues) M. Donati ., domicilié 37 bis Promenade des Anglais, à Nice. Donati est un juif de nationalité italienne. Ses titres (il est commandeur de la Légion d'Honneur, Grand-Officier de la Couronne d'Italie, ancien officier de liaison de l'armée italienne en France pendant la guerre 1914-1918, capitaine d'aviation, etc. ; après la guerre, il fut administrateur de nombreuses sociétés en France dont un grand nombre représentaient des intérêts italiens, etc.) lui ont valu d'être exempté des mesures anti-juives. Pratiquement, c'est lui qui est chargé de l'application du programme de cet organisme dont lui, Donati, paraît être, au moins en grande partie, l'inspirateur.

En cette qualité, Donati a des contacts directs quotidiens avec Lo Spinoso et des entretiens téléphoniques avec les collaborateurs de Lo Spinoso cités plus haut, entretiens au cours desquels Donati leur donne des directives. De leur côté, les collaborateurs lui rendent compte des mesures prises et des difficultés rencontrées.

J'ai été témoin d'un certain nombre de ces entretiens téléphoniques. Le principe adopté par les Italiens est le suivant :

Evacuation de tous les juifs étrangers et français de la zone côtière dans l'ordre suivant :

1) Les nécessiteux sont dirigés aux frais des autorités italiennes ou de la communauté juive vers certains endroits où des hôtels disponibles ont été loués ou réquisitionnés, comme à St Martin-Vésubie, Vence, le Moustier, Megève, Combloux et St Gervais.

Jusqu'au 25 mai inclusivement, 2.200 juifs ont quitté, dans ces conditions, la zone côtière ; 400 doivent suivre dans le courant de la semaine.

Les départs ont lieu en autobus de Nice ou de Cannes pour éviter aux juifs le transit par la zone d'occupation allemande.

Les juifs ainsi évacués se trouvent par conséquent en résidence forcée ; ils sont soumis à une surveillance qui consiste notamment en l'obligation pour le chef de famille de se présenter régulièrement devant les autorités italiennes du lieu de résidence assigné.

Les rassemblements ont lieu à St Martin-Vésubie, etc. ;

2) Les juifs qui ont des moyens d'existence, auxquels on assigne une résidence dans une certaine région, en leur laissant le choix de l'endroit ;

3) Tous les étrangers aryens subiront ultérieurement le même sort que celui qui est prévu pour les juifs (voir n° 1 et 2).

Il y a lieu de remarquer que les autorités françaises sont, par contre, pratiquement désarmées contre les juifs qui se trouvent sous la protection de l'armée italienne. Ainsi, les autorités italiennes ont donné l'ordre aux autorités françaises de n'importuner aucun juif, même s'il est en contravention avec les lois françaises, eu égard à sa résidence, ou s'il est en possession de faux papiers. Ce dernier fait est attesté par les rapports de l'Intendant de Police au Préfet des Alpes-Maritimes.

Il est inutile de mentionner que cette situation a amené un grand nombre de juifs de la zone d'occupation allemande dans la zone italienne.

Une propagande perfide n'hésite pas à tirer profit de la divergence entre les conceptions des autorités allemandes et italiennes sur la solution de la question juive. Son thème est le suivant : en premier lieu, la "dignité" des mesures employées ; en second lieu, leur conception chrétienne et catholique, inspirée par le Vatican.

A ce propos, j'ai entendu, plusieurs fois, la version suivante : l'inspirateur de cette conception serait le comte Ciana, actuellement ambassadeur auprès du Vatican, qui, par cette attitude, espère gagner la sympathie dont l'Italie devrait tirer grand profit, particulièrement dans le cas d'une défaillance de sa part, et certains cercles italiens comptent ouvertement là-dessus. L'origine toscane des Ciano, précisément Livourne, paraît renforcer cette hypothèse car la Toscane, Livourne et son port, sont la citadelle juive de la péninsule.

En conclusion, on peut dire que pratiquement la solution de la question juive dans la zone d'occupation italienne est assurée par les directives d'un juif, avec toutes les conséquences qui en résultent.

Il me semble utile d'indiquer que le danger juif est très grand sur la Côte d'Azur, que les juifs sont les inspirateurs de toutes les forces destructives et qu'ils détiennent entre leurs mains de nombreux leviers de commande.

Signé : S.S. Obersturmiuhrer Rothke" Source : Document du C.D.3.C. cité par Poliakov, op.cit., pp. 101-105.

ANNEXE XII

L'assouplissement de l'attitude préfectorale en juillet

"PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Intendance de Police

4^e Division

Service des Cartes d'Identité

d'Etrangers

Nice, le 23 juillet 1943

Le Préfet des Alpes-Maritimes

à

Monsieur le Commissaire Divisionnaire

Chef du Service Régional

de Sécurité Publique

de Nice

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assurer jusqu'au 1^{er} septembre l'exécution des prescriptions suivantes :

- 1) Tous les étrangers israélites venus irrégulièrement dans les Alpes-Maritimes et se trouvant actuellement irrégulièrement dans ce département seront mis en règle sans qu'aucune mesure ne soit prise contre eux du fait de leur séjour irrégulier dans le département.
- 2) Seront également mis en règle, dès leur sortie de prison, tous les israélites qui ont purgé une peine de prison pour défaut de sauf-conduit, séjour irrégulier, fausses cartes d'identité, etc...

Pour le Préfet,

p.o. le chef de Service Délégué

Signé : J. GOIRAN"

Source : Archives personnelles de M. Paul DURAFFOUR, Intendant Régional de Police de Nice de 1942 à 1944.

ANNEXE XIII

Les Juifs de Saint Martin-Vésubie

La vie à Saint Martin vue par une assignée à résidence

"Les Juifs habitaient dans les maisons et les villas du village, où ils devaient se présenter deux fois par jour au commissariat de police italien, et ils n'avaient pas le droit d'abandonner la localité ni de s'éloigner..."

Il y avait environ trois cents familles de Juifs, qui s'étaient bien organisées: elles avaient élu un comité qui les représentait et en était responsable devant les autorités italiennes ; il y avait des écoles pour les enfants et un mouvement sioniste dirigé par des jeunes. La vie se déroulait bien, malgré les temps incertains, grâce aux jeunes surtout ; la vie culturelle était intense. Naturellement, les "résidents" n'avaient pas le droit de travailler, les riches vivaient avec l'argent qu'ils avaient réussi à sauver des griffes allemandes, tandis que les pauvres recevaient des aides du JOINT par l'intermédiaire du comité. On pouvait recevoir des visites de parents ou d'amis. Les cens n'étaient pas malheureux et tout aurait été beau si cet état avait duré jusqu'à la fin de la guerre."

Source : Bronka HALPERN, Keren Or Bachoschechà, Rubin MasB, Jérusalem, 1967, p. 39, traduit de l'hébreu par Alberto Cavaglion.

Rapport de l'Organisation Juive de Combat sur l'exode de la population juive le 9 septembre 1943

"On se préparait à de telles éventualités depuis le 26 juillet. Tout le monde, s'était empressé de se procurer ou de se fabriquer des sacs à dos, d'expédier les effets aux amis et connaissances.

La capitulation de l'Italie, bien qu'attendue, avait surpris tout le monde. Dès le matin, une effervescence insolite régnait sur la grand-place. Les autorités italiennes quittèrent Saint-Martin à dix heures du matin. Nous autres, nous commençâmes à les suivre vers midi. La place était bondée : l'anarchie atteignait son paroxysme. Des taxis montaient sans cesse de Nice, amenant des gens désireux de partir avec nous. Tout le monde se pressait, sac au dos : des vieillards de quatre-vingt ans, des femmes enceintes, des parents traînant leurs enfants par la main. Aux heures critiques la résistance humaine se décuple, et là, il s'agissait de sauver sa vie...

Nous marchâmes pendant quarante-huit heures avant d'atteindre les premiers villages italiens. Pendant deux nuits nous avons dormi à la belle étoile. Une nuit, il plut. Premier miracle : malgré la pluie qui nous trempait jusqu'aux os, nous nous sommes tous retrouvés sains et saufs. Mais les horreurs et les souffrances supportées au cours de ce passage sont indescriptibles. Je crois que la sortie d'Égypte était un jeu en comparaison de ce que nous avons dû souffrir. Nous avons franchi des hauteurs de 2.600 mètres par des chemins déserts, sans végétation aucune, sans eau, par un froid glacial. Deuxième miracle : il n'y eut ni accident, ni mort."

Source : KNOUT, Contribution à l'histoire de la Résistance juive en France (1940-1944), éditions du Centre, 1967, p. W.

ANNEXE XIV

Le problème juif en septembre vu par la police du C.G.Q.J

Lettre du directeur de la S.E.C. de Vichy au délégué régional n de la S.E.C. de Nice (3.9.1943)

"J'ai reçu de M. Madelin . une communication téléphonique ce matin, appelant toute mon attention sur les agissements des juifs qui pensent bénéficier impunément de la haute bienveillance des autorités italiennes d'occupation.

Les jours heureux sont comptés : je vous en donne l'assurance solennelle et vous demande de mettre, au contraire, toute votre activité et celle de vos collaborateurs à contribution pour établir des listes et vérifier les fiches dont vous allez avoir INCESSAMMENT BESOIN."

Source : C.D.J.C. XXXVII (Rapport du Service des Restitutions), Annexe 1 .

Lettre du délégué régional de la S.E.C. de Nice au directeur de la S.E.C. de Vichy (U.9.1943)

"Les opérations entreprises par les services de police allemands à l'encontre des Juifs se poursuivent, des arrestations ont de nouveau été opérées, notamment celle du Grand Rabbin de Nice et de l'avocat Montel ", La Feldgendarmerie arrête toutes les voitures circulant sur la route, en particulier entre Nice et Menton, et procède à une vérification très approfondie des voyageurs et à un examen, aux fins de savoir si les suspects sont ou non circoncis, a lieu sur le champ. Toutes les personnes ayant subi la circoncision sont immédiatement embarquées sur des camionnettes. Un contrôle sévère est également effectué à la gare de Nice-La ville de Nice a perdu son aspect de ghetto depuis l'arrivée des troupes allemandes ; les juifs ne circulent plus ; les synagogues sont fermées et la Promenade des Anglais offre aux promeneurs aryens de nombreux fauteuils qui, jusqu'à présent, étaient occupés par les Juifs.

Les cabarets à la mode ont perdu leur clientèle, notamment le bar du "Queen's" où les officiers italiens et les Juives du type ZAZOU avaient l'habitude de se rencontrer et où naissaient de nombreuses liaisons."

ANNEXE XV

Lettre adressée à Monseigneur Saliège, archevêque de Toulouse

"Nice, le 23 septembre 1943 Monseigneur,

Connaissant votre magnifique attitude de l'année passée et tout le bien que vous avez fait aux juifs de votre diocèse, moi qui ne suis pas juif, mais qui souffre de voir tant de sauvagerie déchaînée sur le sol sacré de notre Patrie, je me permets de vous adresser ces quelques lignes au sujet de la situation actuelle dans les Alpes-Maritimes et plus particulièrement à Nice.

La chasse aux juifs a recommencé. Depuis le vendredi 10 septembre, la Gestapo traque sans cesse les juifs de Nice, de Cannes, de Juan les Pins, mais principalement de Nice. Les hôtels sont visités. Tous ceux qui sont juifs ou simplement soupçonnés de l'être, sont amenés sans même qu'il leur soit permis d'emporter quoi que ce soit et tels qu'ils sont vêtus. Les voyageurs à la gare de Nice ou dans les trains sont l'objet d'une vérification serrée. Dans les rues, sur les places cernées, tout le monde doit montrer ses papiers. La première question posées est celle-ci : "Etes-vous juif ?"

Des familles entières ont été prises et enfermées dans divers locaux ou à la synagogue de la rue Deloye, en attendant leur envoi en Allemagne aux travaux forcés. A la synagogue où tous les offices ont été suspendus, plusieurs centaines de juifs y ont été entassés dimanche (12 septembre) et lundi (13 septembre). Le Rabbin, lui-même, a été arrêté, puis relâché et se trouve en liberté surveillée. Des vieillards, des malades, des impotents ont déjà été expédiés. Les pièces d'identité ne suffisent pas et lorsqu'elles ne comportent pas le cachet "JUIF", beaucoup sont obligés de subir un examen médical. Dans ces conditions, des juifs devenus catholiques par le baptême ne sont pas du tout à l'abri de la transportation.

Des milliers de juifs français ou étrangers n'osent plus dormir chez eux, ils n'osent même plus rentrer chez eux. Ils couchent où ils peuvent, comme ils peuvent, souvent sur le plancher nu.

Personne n'ose s'aventurer en ville pour un achat, personne n'ose se rendre à la gare prendre un train. Ceux qui le font tentent leur chance.

En quelques jours, ces gens semblent avoir vieilli de plusieurs années. Certains, parmi eux, ont eu des parents ou des enfants déportés en Allemagne ; d'autres ont déjà fait de longs séjours dans les camps de concentration en France ; parmi eux, il y a des malades et des enfants en bas âge. Plusieurs centaines, des milliers peut-être, sont restés sans ressources. Par la ville, errent en quête d'un gîte pour la nuit, des femmes avec des enfants de quelques mois dans les bras. La Gestapo se présente à diverses heures de la journée ou de la nuit. Lorsqu'elle n'a pas trouvé sa proie, elle revient et si de nouveau, elle ne trouve personne, elle se retire en emportant tous les bagages des malheureux qu'elle recherche. La terreur règne. Les malheureux juifs sont comme tous.

La ville avec son va-et-vient habituel ne laisse pas voir ce qui s'y passe, sauf lorsqu'il y a des barrages ou des rafles dans les rues. Mali la population est outrée et atterrée.

La plupart souhaitent que le clergé et les autorités interviennent à temps. Us désirent que l'on prouve que les paroles d'amour du prochain, de charité, de solidarité humaine ne sont pas de vains mots. Il est temps de flétrir publiquement hautement, ces actes qui ne trouvent aucun précédent dans l'histoire de l'humanité.

Il serait indigne des Français que ces actes lussent accomplis sous leurs yeux sans aucune protestation de leur part.

L'an passé, à la même époque, vous et vos collègues, Monseigneur, avez élevé votre voix en faveur des 10.000 juifs étrangers de la zone libre qui devaient être livrés. Par votre intervention, vous avez contribué à sauver des centaines et des milliers. Aujourd'hui, un an après les scènes atroces qui demeurent comme une vision de cauchemar dans la mémoire de tous, les Allemands, installés depuis quelques semaines à Nice, entreprennent une chasse féroce contre les juifs, contre tous les juifs, Français ou Etrangers sans distinction aucune.

S'il y a un geste à faire, il convient de l'accomplir sans perdre une minute.

Il me semble, Monseigneur, que dans toute la France, tous les évêques devraient faire connaître aux fidèles la terrible situation faite aux juifs dans les Alpes-Maritimes.

Tous les fidèles devraient être invités à protester d'une manière ou d'une autre, par des prières en commun, par des interventions personnelles auprès des hommes influents et des autorités, pour faire cesser une situation épouvantable. Que les prêtres, du haut de leur chaire, élèvent énergiquement leur voix. Que les évêques en donnent l'exemple par un sermon solennel ou par une lettre pastorale comme cela a été fait l'année dernière, en termes magnifiques. Que des renseignements soient demandés, le cas échéant, à l'évêché de Nice pour connaître la situation exacte.

Faut-il un certain courage pour flétrir cette barbarie ? Si oui, c'est le moment plus que jamais de le montrer. Il faut risquer ; il faut passer des paroles aux actes ; il faut mettre en pratique les enseignements reçus et répandus, les simples principes chrétiens. Il faut que la vérité soit portée à la connaissance de tous les catholiques. Si la presse quotidienne, muselée, ne souffle pas le moindre mot de ce qui se passe, que les catholiques apprennent tous à connaître la vérité atroce par les autorités ecclésiastiques.

Par ailleurs, il faut stimuler, encourager les catholiques des Alpes-Maritimes! Il faut leur indiquer le chemin à suivre. Il faut que leur évêque qui fait tant de bien, prenne la tête du mouvement et donne des instructions à tous les prêtres. Il faut que vous interveniez; le cas échéant, auprès de lui pour insister à ce qu'il ne tarde pas à accomplir le geste qu'il est, certainement, disposé à faire en faveur de tant de malheureux. Chaque jour de perdu, représente des centaines de juifs arrêtés et transportés." Les catholiques fervents qui constatent que l'on n'agit pas avec vigueur au sommet de la hiérarchie sont déçus, découragés. Veuillez insister auprès de Monseigneur Rémond pour qu'il hâte son action.

Envoyez à Nice, à Cannes, mais surtout à Nice, des jeunes gens et des jeunes filles de partout pour secourir des juifs qui se cachent dans des garages, dans des maisons vides, qui couchent sur le parquet ou le ciment froid. Il paraît qu'un certain nombre de juifs sont dans un état de fatigue physique et morale indescriptible.

Il faut que tous les locaux des institutions charitables et des sociétés catholiques, que toutes les écoles, les églises, les couvents, les salles de réunions, les maisons de repos, de convalescence s'ouvrent à tous les persécutés qui n'ont pas la force de crier au secours. Que les scouts catholiques, les jocistes, les jacistes, se mettent à leur disposition.

Cet élan unanime de toute la France arrêtera, certainement. La continuation de ces actes, sur une grande échelle.

On m'a cité des faits incroyables : un docteur juif, très estimé, de Nice, le Dr. Sipatziere, a été arrêté avec sa femme et ses quatre enfants. Pourquoi? Et pourquoi sa femme et pourquoi ses quatre enfants ? On cite le cas d'un marchand de meubles arrêté et dont tout l'appartement a été vidé. On a vidé l'appartement, mais pourquoi garde-t-on arrêté cet honorable commerçant ?

Un geste de solidarité des catholiques de Monseigneur Rémond, ce geste ferait certainement réfléchir la Gestapo.

Un geste de solidarité humaine des catholiques des autres diocèses ferait encore davantage réfléchir les Allemands.

Que ce geste soit accompli mais sans une minute de retard ! La vie de milliers d'être innocents en dépend.

Veillez agréer, Monseigneur, mes sentiments très respectueux.

"Un Niçois"

ANNEXE XVI

Rapport du Kommando de Marseille au B.d.S. Paris (18 novembre 1943)

"Au cours d'une action contre des Juifs importants à Nice, nous avons réussi à arrêter les Juifs suivants :

A- Meyer Germaine, alias Gauthe Marie, secrétaire de l'ancien directeur de la Banque Franco-Italienne à Nice, Angelo Donati. .

B- Gutmann Claude, alias Duprat Claude, chargé par l'U.G.I.F. de l'assistance sociale juive des jeunes pour la zone Sud.

C- Waintrob Jankiel, alias Wister Jacques, Juif polonais, chef de la jeunesse juive à Nice et organisateur des convois d'enfants en Suisse.

Les susnommés dirigeaient la fourniture aux Juifs de fausses cartes d'identité" ainsi que d'autres papiers. Celui qui fabriquait ces fausses cartes d'identité : D- Appel Roger, ancien employé de la Maison Dreyfus à Marseille est en fuite.

Il résulte des interrogatoires que, chaque semaine, 250 fausses cartes d'identité étaient fabriquées. D'après la déposition de la femme Meyer, Donati avait en vue d'obtenir des autorités italiennes l'engagement qu'au moment de la retraite des troupes de la zone d'occupation du Midi de la France, les Juifs seraient amenés avec elles et mis en sûreté.

En outre, après le coup d'état italien, Donati négociait avec les autorités italiennes afin d'obtenir pour les Juifs amenés en Italie un foyer en Lybie.

Il est donc évident que les partisans de Badoglio avaient, dès le 25 juillet 1943, l'intention de livrer l'Italie aux Anglo-Américains.

Il est important de faire remarquer qu'on a trouvé chez un certain nombre de Juifs, des déclarations dans lesquelles ils s'engageaient à adopter un enfant italien qui aurait perdu ses parents lors d'une attaque anglaise.

Les Juifs susnommés étaient soutenus de la façon la plus large par la population et les autorités françaises : la femme Meyer était cachée chez un Français âgé de 70 ans qui avait illégalement en sa possession un revolver .

Gutmann put être arrêté dans la maison des Jésuites, 8 rue Mirabeau à Nice où il était en train de discuter de la question de l'assistance que l'Eglise catholique pouvait apporter à la jeunesse juive.

D'après les papiers que nous avons trouvés sur lui, il résulte que les Compagnons de France, le Comité national des Unions Chrétiennes des jeunes gens de France, ainsi que le mouvement les Eclaireurs Unionistes lui ont apporté leur plein soutien.

Waintrob avait déjà organisé trois convois de 25 enfants juifs pour la Suisse et a pu être arrêté une demi-heure avant le départ d'un convoi.

Les susnommés ont été envoyés au camp de Drancy.

Signé : S.S. Sturmbannfuhrer MUEHLER"

Source : KNOUT, Contribution à l'histoire de la Résistance juive en France (1940 1944), éditions du Centre, Paris, 1947, p. 172.

ANNEXE XVII

La chasse aux juifs à Nice décrite en février 1944
par "Droit et liberté"

"Secondés par ta Milice, mitraillettes au poing, les nazis barraient une rue, faisaient irruption dans les hôtels et ramassaient tous ceux qui d'après leurs pièces d'identité ou selon leur physionomie paraissaient être Juifs. Dans ces opérations la Gestapo se fiait peu à la police française qui n'y jouait qu'un rôle effacé, ses agents, surveillés d'ailleurs par des S.S., gardaient seulement l'accès des rues barrées où les nazis opéraient. Les rafles étaient intentionnellement sauvages. Les gens étaient bousculés, jetés avec brutalité dans les camions et emmenés sans le moindre bagage. On tirait des rafales de mitraillettes sur quiconque essayait de fuir.

En même temps que dans les hôtels, des rafles-éclair ont commencé dans les rues. Les Allemands cernaient en un clin d'oeil un carrefour, un marché, une rue et arrêtaient tous les passants, hommes et femmes. Une fois à la Gestapo les brutes nazies ne se contentaient pas d'une simple vérification d'identité. Ils faisaient subir une vérification odieuse à tous les hommes : ils les déshabillaient pour voir s'ils étaient circoncis. Tout homme circoncis n'était plus relâché étant considéré comme juif...

Outre ces rafles d'envergure, la Gestapo se livrait dans les rues de Nice à une véritable chasse à l'homme. La gare et les trains quittant la ville étaient particulièrement bien surveillés. Les Allemands faisaient descendre les voyageurs vérifiaient leurs papiers d'identité et faisaient subir aux hommes le honteux contrôle. Des dizaines de Juifs voulant ainsi quitter la ville ont été arrêtés...

Toutes ces atrocités marquaient à peine le commencement d'une terreur qui, de plus en plus sauvage, s'abattait sur la ville. Les grandes rafles des premières semaines devenaient plus rares, faisant place aux descentes dans les 1^{er}, maisons privées. Chaque nuit, c'était un autre pâté de maisons qui était ébranlé par les coups de bottes dans les portes, par des coups de matraques et les cris des victimes. Les portes qui ne s'ouvraient pas étaient enfoncées, tout était fouillé à l'intérieur et renversé de fond en comble et les victimes, hommes et femmes, enfants et vieillards, emmenés au sinistre hôtel-prison "Excelsior". A la moindre protestation, au moindre essai de fuite, les nazis battaient sauvagement ou assassinaient purement et simplement...

Pendant toute cette période de terreur, des convois de déportés quittent régulièrement la ville pour Drancy, pour l'enfer polonais. Le chemin entre le sinistre hôtel-prison "Excelsior" et la gare est devenu le calvaire de la population juive de Nice. Deux ou trois fois par semaine le même défilé déchirant s'y déroule, devant une foule silencieuse et émue jusqu'aux larmes, retenue par d'importantes forces de police. C'est un spectacle poignant et lamentable que ces femmes portant leur bébé sur le bras et tenant de l'autre un enfant en bas âge, que ces vieillards chancelants qui se soutiennent l'un l'autre, que ces hommes exténués portant leur maigre baluchon et ceux de leurs frères de misère, que ces malades et infirmes qui se traînent de leurs dernières forces. Un silence lourd, un silence de mort pèse sur cette procession de cauchemar, mais sur tous les visages se lit la même expression qui semble dire : "La justice est en marche, nous serons bientôt vengés !". Quelquefois, le silence est rompu par le cri déchirant d'une mère ou d'un fils qui, perdus dans la foule, bravant le danger, veulent revoir pour la dernière fois peut-être un être cher. Aussitôt les bourreaux aux aguets se jettent dans la direction d'où le cri a jailli, comme une meute de chiens à la recherche d'une proie. Il arrive, hélas, que les malheureux sont appréhendés, poussés brutalement, ils viennent alors augmenter le nombre des déportés qui continuent leur chemin vers la gare" vers les wagons à bestiaux, vers l'abattoir de Pologne."

Source ; 5 mois de persécutions antijuives à Nice, document édité par l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide, pp. 5, 6, 7, 12. (conservé au C.D.3.C.)

ANNEXE XVIII Etude sociologique des 1820 Juifs déportés à l'automne 1943

Lieu de naissance

France	494	soit	27,1 %
Pologne	405		22,2 %
Allemagne	166		9,1 %
Roumanie	119		6,5 %
Russie	112		6,1 %
Autriche	80		4,3 %
Turquie	57		3,1 %
Belgique	49		2,6 %
Hongrie	46		2,5 %
Grèce	41		2,2 %
Pays-Bas	13		0,7 %
Tchécoslovaquie	9		0,5 %
Royaume-Uni	7		0,3 %
Italie	7		0,3 %
Suisse	7		0,3 %
Yougoslavie	6		0,3 %
Egypte	3		0,1 %
Liban	2		0,1 %
Iran	1		
Argentine	1		
Singapour	1		
Afrique du Sud	1		

196 localités n'ont pu être identifiées à un pays déterminé mais elles se trouvent toutes en Europe orientale ; 10,7 %.

Age

Moins d'un an :	12	soit	0,7 %
De 1 à 10 ans :	74	soit	4,1 %
De 11 à 20 ans :	151	soit	8,4 %
De 21 à 30 ans :	183	soit	10,2 %
De 31 à 40 ans :	324	soit	18 %
De 41 à 50 ans :	373	soit	20,7 %
De 51 à 60 ans :	304	soit	16,9 %
De 61 à 70 ans :	251	soit	13,9 %
De 71 à 80 ans :	98	soit	5,4 %
De 81 à 90 ans :	16	soit	0,9 %
Plus de 90 ans :	2	soit	0,1 %

L'âge de 15 déportés est inconnu.

St Martin-Vésubie 368

Cannes 78, Thorenc, St Auban et Clans 19, Antibes 14, Sisteron 14, Beaulieu 13, Contes 13, Belvédère 10, Grasse 8, Vallauris 8, St Jean-Cap Ferrât 7, Vence 7, Menton 5, Lyon 5, le Cannet 4, St Laurent du Var 3, les Mées 3, Mougins 2, Caille

2, Villefranche sur mer 2, Breil 2, Monaco 2, Mison 2, Grenoble 2, Marseille 2, St Gervais 2, Je Mesnil 2, St Paul de Vence 1, Théoule 1, Gilette 1, Roquebillière 1, Digne 1, Tulle 1, St Raphaël 1, Montauban 1, Barcelonnette 1, St Martin d'Hères 1, Paris I.

87 adresses font défaut.

Source : listes des convois Nice-Drancy communiquées par Serge Klarsfeld.

ANNEXE XIX

Etude sociologique des 328 Juifs de Saint Martin-Vésubie déportés en novembre 1943

Nationalité

120 Polonais, 48 Français, 37 Allemands, 35 Hongrois, 24 Belges, 21 Autrichiens, 20 Roumains, 8 Russes, 4 Grecs, 3 Slovaques, 3 Lithuaniens, 2 Palestiniens, 1 Turc, 1 Bulgare, 1 Suisse.

Lieu de naissance

122 en Pologne, 46 en France, 36 en Allemagne, 34 en Hongrie, 25 en Belgique, 21 en Autriche, 21 en Roumanie, 11 en Russie, 4 en Grèce, 3 en Tchécoslovaquie, 1 en Turquie, 1 en Bulgarie, 1 en Suisse.

Profession

24 commerçants, 24 écoliers et étudiants, 10 négociants, 10 tailleurs d'habits, 7 fourreurs, 6 couturières, 6 ouvriers. 6 représentants de commerce, 5 employés de commerce, 5 chauffeurs routiers, 4 sténo-dactylographes, 3 menuisiers, 3 coiffeurs, 3 tailleurs de diamants, 2 cordonniers, 2 selliers, 2 matelassiers, 2 tapissiers, 2 forgerons, 2 mécaniciens, 2 boulangers, 2 serveurs de restaurant, 2 agriculteurs, 2 pharmaciens, 2 dentistes, 2 infirmières, 2 comptables, 2 retraités, 2 techniciens-radio, 1 chemisier, 1 fripier, 1 bonnetier, 1 gantier, 1 confiseur, 1 cuisinier, 1 bûcheron, 1 photographe, 1 médecin, 1 avocat, 1 ingénieur, 1 interprète, 1 assureur, 1 directeur commercial, 1 directeur de banque, 1 secrétaire de direction, 1 artiste peintre, 1 sacristain, 1 courtier en diamants, 1 bijoutier, 1 horloger.

137 personnes (essentiellement des femmes) sont sans profession et 24 enfants sont trop jeunes pour être scolarisés.

Sexe

174 hommes (53 %), 154 femmes (47 %)

Age

Moins d'1 an : 5, soit 1,5 % contre 0,7 % pour le total des déportés
De 1 à 10 ans : 42, soit 12,8 % contre 4,1 % pour le total des déportés
De 11 à 20 ans : 35, soit 10,7 % contre 8,4 % pour le total des déportés
De 21 à 30 ans : 46, soit 14 % contre 10,2 % pour le total des déportés
De 31 à 40 ans : 83, soit 25,3 % contre 18 % pour le total des déportés
De 41 à 50 ans : 57, soit 17,4 % contre 20,7 % pour le total des déportés
De 51 à 60 ans : 38, soit 11,5 % contre 16,9 % pour le total des déportés
De 61 à 70 ans : 18, soit 5,5 % contre 13,9 % pour le total des déportés
Plus de 70 ans : 4, soit 1,2 % contre 5,4 % pour le total des déportés

Groupe familial

18 familles de 3 personnes sur les 77 déportées à l'automne 1943 (24,4 %)

19 familles de 4 personnes sur les 3S déportées à l'automne 1943 (50 %)

4 familles de 5 personnes sur les 7 déportées à l'automne 1943 (57,1 %)

3 familles de 6 personnes sur les 3 déportées à l'automne 1943 (100 %)